

DELIBERATION
du conseil d'administration de l'université de Bourgogne
Séance du 30 septembre 2024

Délibération n° 2024 – 30/09/2024 – 1

*Verbatim du conseil d'administration
des 27 juin, 9 juillet et 4 septembre 2024*

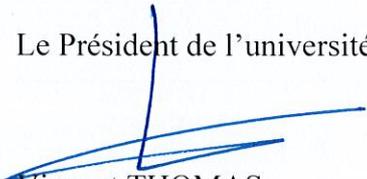
- VU le code de l'éducation
- VU les statuts de l'université de Bourgogne

Effectif statutaire : 32 Membres en exercice : 32 Quorum : 16 Membres présents : 20 Membres représentés : 4 Total : 24	Refus de vote : 0 Abstention(s) : 0 Suffrages exprimés : 24 Pour : 24 Contre : 0
---	---

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, **approuve le verbatim du conseil d'administration des 27 juin, 9 juillet et 4 septembre 2024.**

Dijon, le 1^{er} octobre 2024

Le Président de l'université de Bourgogne,



Vincent THOMAS

P.J. : Verbatim du conseil d'administration des 27 juin, 9 juillet et 4 septembre 2024

Délibération transmise à la Rectrice de la région académique Bourgogne-Franche-Comté,
Chancelière de l'université de Bourgogne

Délibération publiée sur le site internet de l'établissement

Verbatim du conseil d'administration du 27 juin 2024

Collège A - Professeurs et personnels assimilés

Membres présents ou représentés

Madame Marie-Claude BRINDISI (procuration à Monsieur Stéphane TIZIO),
Monsieur Bruno DOMENICHINI,
Monsieur Luc IMHOFF,
Madame Emmanuelle PUCÉAT,
Monsieur Vincent THOMAS,
Monsieur Stéphane TIZIO.

Collège B - Autres enseignants-chercheurs, enseignants et personnels assimilés

Membres présents ou représentés

Monsieur Paul ALIBERT,
Monsieur Laurent BRACHAIS,
Madame Peggy CÉNAC,
Monsieur Lionel CROGNIER,
Madame Elsa LANG-RIPERT (procuration à Madame Emmanuelle PUCÉAT),
Madame Christelle SERÉE-CHAUSSINAND.

Collège des personnels BIATSS

Membres présents ou représentés

Monsieur Cédric CLERC,
Madame Michaële HERBST,
Madame Virginie KILANI (procuration à Madame Peggy CÉNAC),
Monsieur Guy-Daniel LIGAN.

Membres absents

Monsieur Éric DAUBIGNEY,
Monsieur Oumar SOW.

Collège des usagers

Membres présents ou représentés

Madame Tahani BAUDOUX,
Madame Maxence COGNARD,
Monsieur Enzo FARGEOT (procuration à Monsieur Guy-Daniel LIGAN),
Madame Lia GODINHO (procuration à Monsieur Maxence ROULLIAT),
Madame Thais MASSON (procuration à Monsieur Lionel CROGNIER),
Monsieur Maxence ROULLIAT.

Personnalités extérieures

Membres présents ou représentés

Madame Xavière CASTANO (procuration à Monsieur Laurent BRACHAIS),
Monsieur Arnaud DEROUSSIAUX,
Monsieur Denis HAMEAU (présent jusqu'à 19h puis procuration à Monsieur Cédric CLERC),
Madame Laurence KLEIN (procuration à Monsieur Luc IMHOFF),
Monsieur Brice LÉTHIER (procuration à Monsieur Vincent THOMAS),
Monsieur Freddy SERVEAUX (procuration à Madame Christelle SERÉE-CHAUSSINAND).

Membres absents

Madame Laëtitia MARTINEZ,
Madame Marylin VANTARD.

Personnes présentes à titre consultatif

Madame Laurence BRONNER, Directrice générale des services adjointe,
Monsieur Gracian DIDIER, Représentant de Madame la Rectrice de la région académique Bourgogne-Franche-Comté,
Chancelière de l'université de Bourgogne,
Monsieur Alain HELLEU, Directeur général des services,
Madame Murielle PIERRE, Directrice générale des services adjointe,
Monsieur Emmanuel RANC, Directeur général des services adjoint.

Invités

Monsieur Dominique DELMAS, Conseiller spécial du Président de l'université,
Monsieur Cédric DEMONCEAUX, Vice-président délégué aux formations technologiques, professionnelles et tout au long de la vie,
Monsieur Cyril GOMET, Directeur de cabinet du Président de l'université,
Monsieur Fabrice HERVÉ, Vice-président délégué au budget, aux finances et au pilotage,
Madame Valérie LORENTZ, Directrice du pôle des ressources humaines,
Madame Sandrine ROUSSEAUX, Vice-présidente déléguée à la formation (licences et masters),
Monsieur Tadeusz SLIWA, Vice-président délégué aux politiques culturelles,
Monsieur Grégory WEGMANN, Vice-président délégué à la politique européenne et internationale.

Ordre du jour :

I - Approbation des statuts de l'EPE "Université Bourgogne-Europe"1

II - Approbation du projet de décret de création de l'EPE "Université Bourgogne-Europe"25

VERBATIM

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE DE BOURGOGNE (SEANCE DU 27 JUIN 2024)

*(La séance est ouverte à 18 h 00 sous la présidence de Monsieur Vincent Thomas,
Président de l'université de Bourgogne)*

-:-:-:-:-

I - Approbation des statuts de l'EPE "Université Bourgogne-Europe"

Le Président.- Bonsoir à toutes et à tous. Merci d'être présents pour ce conseil d'administration extraordinaire qui nécessite peut-être quelques explications quant au calendrier bousculé pour des raisons qui tiennent à la fois au contexte politique national, aux contraintes qui ont évolué et à la réunion du CNESER qui était prévue le 9 juillet initialement. Lorsque les élections européennes ont donné les résultats que nous connaissons, j'ai contacté le ministère pour essayer d'avancer le passage au CNESER du 9 juillet. On m'a laissé entendre qu'il fallait inscrire la demande, en tout cas on m'a dit que ce n'était pas impossible. Nous avons donc décidé, après en avoir discuté en interne de convoquer ce conseil d'administration extraordinaire, un CSA extraordinaire tout à l'heure, on en sort à l'instant, pour soumettre à la fois au CSA et au conseil d'administration le projet de statuts et le projet de décret qui publiera les statuts. En effet, les statuts ont été validés par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, par le ministère de la Culture qui sont les deux ministères principalement intéressés par le projet et il en est ainsi également du projet de décret. Les délais de convocation étant ce qu'ils sont, nous avons donc convoqué et entre-temps j'ai appris deux choses. La première, c'est que le CNESER du 9 juillet a été avancé le 2 juillet parce que le 9 juillet, c'est deux jours après le deuxième tour des législatives et donc il n'y aura plus de ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche pour présider le CNESER. Enfin, il n'y aura plus où il y aura quelqu'un de nouveau, en tout cas le ministère a souhaité avancer d'une semaine cette date du 9 juillet, la placer au 2 juillet de telle sorte que les dossiers en cours puissent être traités par le CNESER. L'autre point, c'est que le fait d'avancer cette date nous a fait perdre une semaine de délai qui nous aurait permis d'adresser toutes les décisions et délibérations validant les statuts et le projet de décret qui nous a été fourni par le ministère.

Il se trouve qu'aujourd'hui, nous sommes réunis pour statuer sur ces deux projets, que demain c'est l'ESM, l'École supérieure de musique de Bourgogne-Franche-Comté qui se réunit et que lundi c'est l'École nationale supérieure d'art de Dijon et que les autres établissements ont, soit déjà passé le projet, soit le valideront dans les jours à venir. Sachant que pour deux établissements qui sont le CROUS et le campus dijonnais de Sciences Po, le ministère ne demande pas de validation dans la mesure où ils seront simplement établissements partenaires et que les engagements ne sont pas suffisamment engageants, justement, pour nécessiter une

délibération en bonne et due forme. Ce qui, cela dit en passant nous arrange un peu parce que on sait très bien que Sciences Po n'a plus de directeur depuis plusieurs mois et que ça a été une difficulté pour nous de conserver le lien pour finaliser le projet, nous y sommes arrivés néanmoins, ça s'est fait avec l'accord de nos interlocuteurs de Sciences Po mais néanmoins, Sciences Po est en voie de recrutement de son ou sa future directrice. J'ai pu comprendre dans la presse qu'il y avait quatre candidats, les choses vont suivre donc on verra plus tard. En tout cas, il n'y a pas de problème de ce point de vue-là.

On m'a donc signifié en fin de semaine dernière qu'il ne serait pas possible de passer nos actes le 2 juillet, que ce serait trop tard, nous n'aurions pas l'ensemble des documents, ce qui aurait été possible le 9 juillet n'est pas possible le 2. La convocation, nous l'avions faite, on n'allait pas revenir dessus et je crois de toute façon que faire un conseil d'administration extraordinaire sur une question qui concerne la structuration de l'établissement dans les années à venir, je crois que ça en vaut tout de même la peine et n'avoir finalement qu'un seul point à l'ordre du jour, sachant que le conseil d'administration du 9 juillet est bien maintenu, donc on se reverra bientôt.

Je ne vous cache pas que la situation politique nationale m'inquiète un peu et je souhaite demander une fois de plus au ministère de passer le plus vite possible devant le CNESER, c'est la dernière étape qui précède le processus réglementaire qui aboutit à la signature du décret par le ministre concerné. Le ministère nous a indiqué néanmoins qu'il souhaiterait que les deux projets d'EPE soient présentés en même temps devant le CNESER, celui de Besançon et celui de Dijon ainsi que la convention de coordination territoriale sur laquelle nous travaillons. Ce qui m'inquiète, c'est qu'à ma connaissance, je dis bien à ma connaissance, parce que je ne participe pas aux discussions évidemment, mais à ma connaissance, il n'y a pas d'autres actes aujourd'hui formalisés que les délibérations du CA de l'UFC, de l'UTBM et de l'ENSM qui sont des délibérations de consécration du principe comme quoi ces établissements vont constituer ensemble un EPE. Ces actes ont été pris sur des projets de statuts qui n'étaient pas finalisés et je ne sais pas où ça en est au niveau du ministère, est-ce que la version négociée entre les partenaires est déjà remontée au ministère, qu'en est-il ? Tout ce que je sais, c'est que ce temps d'instruction ministérielle est très long et que, quoi qu'il en soit, il ne peut pas y avoir de création d'EPE près le 31 décembre 2024.

Je compte faire valoir notre préparation, en tout cas si le conseil d'administration en convient ce soir et les autres conseils d'administration également, je compte sur ce point-là pour essayer de pousser le projet d'EPE devant le CNESER, indépendamment de celui de l'université de Franche-Comté parce que notre dynamisme risque d'en pâtir, voire si la composition du gouvernement futur change complètement d'optique, ça risque même de nuire à l'existence et à la naissance de l'établissement public expérimental. Le pire n'est jamais sûr, il y a des élections, il va falloir attendre dimanche prochain puis dimanche d'après avec une certaine angoisse, en tout cas me concernant, donc nous verrons.

En attendant, on a deux délibérations soumises à l'ordre du jour, la première concerne l'approbation du projet de statuts de l'EPE Université Bourgogne-Europe et la seconde l'approbation du projet de décret de création de l'EPE Université Bourgogne-Europe. Vous avez vu qu'il y a deux actes, il y a les statuts et le décret, les statuts étant annexés au décret et le décret comporte un certain nombre de dispositions transitoires. Ce que nous avons prévu de faire c'est peut-être rappeler parce que ça a déjà été présenté au conseil d'administration mais dans sa formation

antérieure aux élections de janvier dernier, donc peut-être rappeler les grands traits du projet, du projet stratégique et ensuite j'ai demandé à Emmanuelle Pucéat qui est administratrice de l'uB mais aussi ancienne vice-présidente CA et qui a mené les groupes de travail avec les établissements, avec les représentants des personnels, avec les représentants des étudiants, etc., tout au long du processus de rédaction des statuts, je lui demanderai d'en faire une présentation, une synthèse et évidemment cela peut se faire avec vos questions, au fil de l'eau, il n'y a pas de difficultés là-dessus, bien entendu.

Je vous propose rapidement de rappeler qu'il y a douze établissements qui sont concernés par ce projet, l'uB évidemment, en premier lieu, l'École supérieure de musique de Bourgogne-Franche-Comté, les Beaux-Arts Dijon, c'est l'ENSA Dijon, BSB, le CHU, le CGFL, les trois écoles d'ingénieurs, CESI, ESTP, ESEO, l'ESAAB qui est une école supérieure d'arts appliqués, de design, de Bourgogne, qui se situe à Nevers, le CROUS Bourgogne-Franche-Comté et Sciences Po. L'uB reste dans cette configuration-là bien entendu, simplement elle va se transformer en établissement public expérimental en intégrant dans son périmètre un certain nombre d'établissements. En attendant, j'ai rappelé simplement qu'il y a des écoles d'ingénieurs, des instituts, des facultés, des IUT bien entendu, on a une trentaine de laboratoires, en fait c'est 29 plus deux fédérations, on a actuellement 34 000 étudiants à peu près, 1 200 chercheurs et enseignants-chercheurs qui partagent la même signature scientifique, le budget de l'uB est de 300 millions d'euros, 307 cette année, budget 2024 et que c'est le seul établissement de Bourgogne-Franche-Comté classé dans le classement de Shanghai à la 22^e place française et à la 701-800^e place mondiale. L'établissement entretient des relations très étroites avec des cotutelles que sont le CNRS, l'INRAE, l'INSERM, le CEA, mais aussi l'Institut Agro et évidemment le CROUS Bourgogne-Franche-Comté. Donc tout cela reste bien sûr et est reconfiguré par l'intégration d'un certain nombre d'établissements. Donc l'uB devient EPE, deux établissements-composantes intègrent le périmètre, c'est l'École supérieure de musique et l'École des Beaux-Arts. Il a été longuement question l'année dernière de l'intégration de l'ESAAB qui est une autre école d'art et de culture, ce qui n'a pas été possible parce que l'École supérieure d'art appliqués de Bourgogne est une école interne à un lycée et les lycées n'entrent pas dans le périmètre de l'ordonnance de 2018 qui permet la création des EPE. Donc ça n'a pas été possible, ils étaient très déçus parce qu'ils voulaient très clairement être composante donc on leur a proposé d'être simplement établissement associé mais en poussant au maximum leur intégration comme au plus près possible du statut des établissements-composantes. Donc on a sept établissements associés, BSB, ESAAB, CGFL, CHU, CESI, ESTP, ESEO et deux établissements partenaires, le CROUS Bourgogne-Franche-Comté et le campus dijonnais de Sciences Po. Les relations avec les ONR sont bien entendu maintenues et même renforcées puisque le CNRS a d'ores et déjà signé avec nous, en janvier dernier, une convention qui concerne les différents intérêts que nous avons en commun, évidemment ce sont les UMR, les unités mixtes de recherche. INRAE et INSERM, nous sommes en train de reconventionner et le CEA, la convention est toujours en cours donc elle produira son effet jusqu'à son terme. Quant à l'Institut Agro, son positionnement, il a refusé d'intégrer l'EPE Bourgogne-Europe arguant d'une position nationale de l'Institut Agro qui refuse d'intégrer toute forme d'EPE dans les statuts mais conventionne avec ces EPE donc c'est ce qui se passera, nous allons vers une convention bien entendu, une convention dont les termes restent à définir et nous entrerons en discussion avec la nouvelle directrice. Alors j'anticipe un petit peu sur le conseil d'administration

de l'Institut Agro qui se tiendra le 3 juillet et qui doit désigner enfin, en tout cas soumettre un avis aux candidatures à la succession de François Roche-Bruyn. A ce jour, ce n'est pas un secret et de toute façon les candidatures sont à ma connaissance closes, il n'y a qu'une seule candidate qui s'est manifestée, c'est Hélène Poirier qui est l'ancienne directrice de la recherche de l'Institut Agro Dijon. Donc il y a de fortes chances que ce soit Hélène Poirier qui prenne la suite. Donc nous entrerons en discussion avec Hélène Poirier. Hélène Poirier ne sera responsable que de l'Institut Agro Dijon mais on entend bien conventionner avec l'Institut Agro national, bien entendu, parce que ce qui nous intéresse c'est évidemment de travailler avec l'Institut Agro national et donc nous le ferons une fois Hélène Poirier installée par Anne-Lucie Wack et nous le ferons directement avec Anne-Lucie Wack.

Ce que l'EPE représente, environ 40 000 étudiants, nous augmentons le potentiel de signatures scientifiques de 35% par l'intégration d'un peu plus de 400 chercheurs et enseignants-chercheurs supplémentaires. Alors d'où proviennent-ils ? Il y en a déjà 82 de BSB et 170 praticiens hospitaliers qui sont recensés dans SIGAPS et qui aujourd'hui ne signent pas université de Bourgogne et qui signeront, et ça c'est un point important de l'EPE, et au CGFL il y en a entre 110 et 115, le chiffre exact m'échappe mais c'est un ordre de grandeur, entre 110 et 115 et donc on va bénéficier, là aussi, de leur potentiel de signature. Ça fait à peu près 400 enseignants-chercheurs ou chercheurs supplémentaires. S'y ajoutent ceux du CESI, d'ESTP, d'ESEO, ils sont peu nombreux, mais chaque signature compte, comme vous le savez. Il y en a aussi quelques-uns à l'ESAAB et à l'ENSA. Il n'y a pas d'enseignant-chercheur à proprement parler à l'ESM mais ça viendra probablement dans un second temps, au fur et à mesure du développement de nos relations dans le cadre de l'EPE. Au total donc, deux établissements de santé, cinq écoles d'ingénieurs, des écoles d'art et de culture qui sont importantes, on passe à un peu plus de 32 laboratoires, mais ça, ça dépend si on compte les laboratoires des écoles d'ingénieurs qui sont présentes, représentées par les enseignants-chercheurs qui sont en poste à Dijon, on peut les intégrer mais en réalité c'est davantage ces enseignants-chercheurs que leurs laboratoires qui sont intégrés dans l'écosystème. 13 000 emplois, évidemment, ce n'est pas 13 000 emplois dédiés à l'enseignement supérieur et à la recherche, de même 1,3 milliard d'euros, ce n'est pas ça non plus, puisque sur les 13 000 emplois, un peu plus de la moitié c'est le CHU, il y a beaucoup de soignants bien entendu et de personnels de gestion administrative. Et puis sur le 1,3 milliard d'euros, on peut estimer à un peu plus de 400 millions d'euros le total dédié à l'enseignement supérieur et la recherche si on compte notre budget. Il y a 10% du budget du CHU qui est dédié directement à la recherche, le budget du CHU étant à peu près de 800 millions d'euros, ça fait à peu près 80 millions d'euros. Et puis le CGFL, c'est 130 millions de budget global et il y a 10% aussi de ce budget qui est dédié à la recherche. Donc cet EPE avec une signature commune, renforce considérablement le rayonnement scientifique, principalement dans le domaine de la santé, de l'établissement, sans abandonner le reste bien sûr et en renforçant l'axe art, culture et humanités dans la société grâce aux écoles d'art et de culture qui nous rejoignent.

La stratégie recherche et formation, ça, c'est le fruit d'un travail de longue haleine qui a été mené notamment par Emmanuelle Pucéat autour des axes disciplinaires qui sont les nôtres. Cette stratégie se prolonge par des défis sociétaux et territoriaux qu'on nous demande de relever et par, finalement, un écho dans la structuration de FORTHEM autour des Labs, des laboratoires de FORTHEM. L'idée

c'est d'être à la fois ancré dans le territoire avec ces axes disciplinaires. Les trois premiers font écho à ce que nous avons construit dans le cadre de l'ISITE avec nos partenaires et le quatrième est en revanche totalement nouveau. Le premier donc, Transition technologique et matériaux intelligents et durables rassemble le travail sur la physique, la chimie, l'intelligence artificielle, par exemple, toutes les données numériques explorées dans les différents laboratoires, CIAD, ImVIA, ICB, ICMUB, etc. Le deuxième est un axe fort du site bourguignon avec l'INRAE notamment et l'Institut Agro Dijon, Terre, environnement, climats avec un « s » qui est un clin d'œil aux climats de Bourgogne bien sûr mais ça n'empêche pas de se référer aux questions climatiques en lien avec l'environnement notamment. Le troisième est dédié à la santé, Approche systémique et intégrée de la santé et le quatrième donc laisse une place importante à la fois aux écoles d'art et de culture qui nous rejoignent, mais aussi à l'OCIM, permet à l'OCIM qui est l'office de coopération et d'information muséale de trouver là de quoi explorer sous d'autres formes et avec d'autres partenariats ces trois missions qui sont la formation, l'information et la recherche dans le domaine de la muséologie. Et puis bien sûr, tous les collègues qui en sciences humaines, en histoire, en histoire de l'art, en archéologie, en climatologie, en géographie, en droit, en économie, etc., toutes les sciences humaines peuvent se retrouver dans ce quatrième axe.

Il reste que, comme je vous l'ai dit tout à l'heure, l'État nous demande de relever des défis sociétaux pluridisciplinaires et transdisciplinaires. C'est ce que nous avons essayé de faire et nous avons identifié quatre défis sociétaux qui ont donné lieu à un consensus à la fois entre les établissements et puis tous ceux qui ont bien voulu participer au groupe de travail en interne à l'université de Bourgogne, donc beaucoup de directeurs de laboratoire, de chercheurs, d'enseignants, d'enseignants-chercheurs, parfois d'étudiants bien sûr, qu'ils soient doctorants ou en master, certains se sont impliqués et ces quatre défis sociétaux sont Transition intelligente, One Health une seule santé, Patrimoine matériel et immatériel et le quatrième Créer des connaissances du futur pour innover demain. Ce quatrième a été créé parce qu'on avait pensé aux trois premiers mais certaines équipes de laboratoire, certaines formations de master ne se retrouvaient pas nécessairement dans les autres parce que ces trois premiers sont effectivement assez orientés vers l'innovation, vers le lien avec le monde extérieur. Or, il y a quand même une place importante dans notre établissement pour la recherche fondamentale qui n'est pas immédiatement objet d'innovation, mais qui le sera dans le futur. Donc on a voulu également leur laisser une place, c'était tout à fait légitime. Ces défis sociétaux et territoriaux trouvent une prolongation dans les écoles doctorales ES, CP, DGEP, SEPT, LECLA et SPIM que nous partageons avec l'UFC et un prolongement également dans les Labs de l'Alliance européenne FORTHEM, par exemple Art et esthétique dans les sociétés contemporaines et Patrimoine culturel pour la troisième graduate school, pour la deuxième c'est Sciences de l'alimentation et Résilience, qualité de vie et changement démographique, pour le premier sur les transitions intelligentes c'est Climat et ressources, Transformation digitale, Diversité et migrations, etc. Pour ceux qui ne le savent pas, chaque Lab est piloté par une des neuf universités de l'alliance FORTHEM, nous par exemple c'est Food sciences, Diversité et migrations c'est Palerme, Climat et ressources c'est Mayence, Esthétique c'est Agder en Norvège et Patrimoine culturel c'est Sibiu en Roumanie. Vous n'êtes pas sans savoir que ce programme de graduate schools a donné lieu à un appel à manifestation d'intérêt avant même que l'EPE ne soit créé puisque on peut faire ça même sans EPE, simplement, ça permet d'améliorer les partenariats avec les autres établissements et

donc on a fait un appel à manifestation d'intérêt pour essayer de créer un premier programme gradué à partir du 1^{er} septembre prochain. Et il se trouve que ça a rencontré un beau succès parce qu'on a lancé ça en décembre, on s'est dit que vu les délais on n'aura probablement peu de réponses, finalement on a eu 21 réponses et sur les 21 réponses, 15 programmes gradués vont ouvrir au 1^{er} septembre, avec des moyens nouveaux, avec des programmes qui sont assez modestes au début, c'est 40 à 80 heures de cours, de TP, d'activité, etc. mais l'idée étant de former des bac+4, bac+5 à des thématiques nouvelles, soit pour les préparer aux métiers de demain soit pour les préparer à la poursuite d'études dans le cadre de formations doctorales, l'idée étant de rapprocher ces programmes gradués le plus possible des équipes de recherche de nos laboratoires.

Je ne vais pas être plus long sur la présentation stratégique, je reste à votre disposition pour toute question sur ce point-là, si vous voulez j'ai neuf autres slides à passer, mais je pense que c'est suffisant pour le moment. Sauf si vous avez des questions immédiatement, je vais passer la parole à Emmanuelle Pucéat pour qu'elle puisse vous présenter les grandes lignes des statuts que vous avez reçus et puis que nous puissions parler également du décret et des dispositions transitoires qui sont dans le projet de décret qui a été corédigé par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche d'une part et par le ministère de la Culture d'autre part. Je passe la parole à Emmanuelle Pucéat.

Mme Pucéat.- C'est une présentation qui rassemble les points principaux des statuts, évidemment ce n'est pas article par article mais on pourra y revenir si vous le souhaitez, si certaines formulations vous posent question.

Donc dans les statuts, bien sûr, sont définis quels sont les membres de l'EPE uB-Europe avec des statuts différents, établissements-composantes, associés et partenaires que le président a déjà décrit donc je ne vais pas revenir dessus sachant que les établissements-composantes, ce sont un établissement public d'enseignement supérieur et une association et parmi les établissements associés on trouve une école de commerce, des écoles d'ingénieurs, le CHU, le CGFL ainsi que l'ESAAB. Parmi des autres entités, nous conservons les laboratoires, les UFR, les écoles, les instituts, ça, ça ne change pas, les services communs et généraux également, les écoles doctorales et les ONR sont aussi mentionnés puisque nous avons des liens forts avec les ONR et ils contribuent à la construction de la stratégie de l'EPE. Ils sont d'ailleurs présents à la fois dans les conseils centraux et également dans le conseil des chefs d'établissement en formation élargie.

Au niveau de la gouvernance de l'EPE on va retrouver comme aujourd'hui dans l'université, un président, des VP, les services qui sont toujours placés sous l'autorité du directeur général des services, le bureau qui ne change pas non plus. La chose notable qui change c'est une vice-présidence de l'EPE a minima qui est affectée à un établissement-composante. Donc ça, c'est effectivement quelque chose qui est modifié par rapport aux statuts actuels. Juste avant, en CSA, ce qui a été demandé au niveau de l'élection du président, c'est de revenir à la formulation qui existe dans le code de l'éducation puisque celle qui apparaît ici et dans les articles que vous avez eus, change légèrement, puisqu'il est mentionné que le président de l'EPE doit être issu de l'EPE uB-Europe. Et il est vrai que ce n'est pas mentionné dans le code de l'éducation, donc le CSA nous a demandé de modifier pour être conforme à ça et d'ouvrir plus largement et ne pas restreindre à un enseignant-chercheur issu de uB-Europe. C'est l'article 26.

Deux choses sont nouvelles par rapport aux statuts que nous avons actuellement à l'uB, c'est le conseil des chefs d'établissement, donc qui n'est pas décisionnaire, ce sont les instances de l'établissement qui ont pouvoir de décision sur la trajectoire de l'EPE. Néanmoins, c'est le lieu qui va permettre de regrouper les directeurs des établissements-composantes, établissements associés, le président de l'EPE et les établissements partenaires pour définir de façon collégiale, ensemble, une trajectoire en commun dans les différents sujets qui intéressent l'EPE, recherche, formation, vie étudiante, etc. Donc, ce conseil sert à s'accorder sur une trajectoire commune et bien entendu, tous les éléments de cette trajectoire sont ensuite passés dans les différentes instances des établissements qui sont, elles, décisionnaires. Ce qui change également, c'est la présence d'un comité d'orientation stratégique qui est composé de 4 à 8 personnes dont au moins la moitié sont des personnalités internationales scientifiques et au plus la moitié des personnalités issues du monde socio-économique et culturel. De la même manière, ce comité d'orientation stratégique n'a pas pouvoir décisionnaire, ici on reste sur les instances de l'établissement. Néanmoins, c'est un comité qui est extérieur à l'établissement et qui peut être intéressant pour donner un avis sur certaines questions de la trajectoire de l'établissement. Il n'y a pas de fréquence qui est indiquée, il se réunit à la demande du président de l'EPE. Il a semblé intéressant de faire apparaître ce comité d'orientation stratégique parce que dans un certain nombre de PIA ou autres instruments de financement de l'ESR, il est souvent demandé la présence d'un comité d'orientation stratégique et plutôt que d'en créer un à chaque fois, il peut être intéressant d'en avoir un seul ici, dont il pourrait être fait référence dans chacun des projets qui le nécessitent.

Si on passe aux instances de l'établissement, donc le conseil d'administration est augmenté, aujourd'hui nous sommes à 32 membres, ici nous avons un conseil d'administration dans l'EPE qui est augmenté à 38 membres, 38 membres puisque nous avons intégré un représentant des établissements-composantes, donc un siège pour l'ensemble des établissements-composantes et un siège également pour l'ensemble des établissements associés. Et afin de conserver une représentation du personnel et des usagers similaire à celle que nous avons aujourd'hui dans notre CA à l'uB, il a été également augmenté d'une unité les représentants des étudiants, les représentants des personnels BIATSS et les représentants des maîtres de conférences et du corps des professeurs. Donc cela porte le conseil d'administration à 38 membres, c'était un souhait du président qui avait été affiché dès le départ, que l'on conserve une représentation du personnel et des usagers de l'EPE qui soit similaire à celle d'aujourd'hui. Donc aujourd'hui on est à 75%, là on est à 74%, c'est quasiment identique. En revanche, ces dispositions sont dérogoratoires au code de l'éducation puisque le code de l'éducation limite à six sièges pour les représentants des personnels BIATSS et les représentants des étudiants. Néanmoins, il nous a semblé plus important de conserver cette représentation du personnel et des usagers. Au sein du conseil d'administration on trouve également des membres ou invités avec voix consultative, donc on retrouve les membres qui étaient déjà présents dans le conseil aujourd'hui, avec en plus les chefs des établissements-composantes et associés ou leurs représentants qui sont invités permanents au CA, dans un objectif de partage d'informations et de bonnes connaissances mutuelles et avec, bien entendu, une réciprocité. Le président de uB-Europe ou son représentant siège avec voix consultative au CA de l'établissement-composante ou de l'organe et il est invité permanent au conseil d'administration ou ce qui en tient lieu, des établissements associés.

Au niveau du conseil académique, on a préservé un conseil académique avec une CFVU et une CR similaire à ce que l'on a aujourd'hui également. La composition du conseil académique ne change pas, ce qui est modifié c'est la commission de la recherche puisqu'elle est augmentée de un membre, on passe à 41 membres pour permettre d'intégrer, dans un nouveau collège à part, un représentant des personnels enseignants et non-enseignants des établissements-composantes. Je ne l'ai pas mentionné, je l'ai juste écrit au niveau du conseil d'administration. Ce qui change aussi c'est que les personnels et usagers des établissements-composantes sont électeurs et éligibles au CA. Et c'est le cas également à la commission de la recherche et également à la CFVU. Je ne l'ai pas dit au départ, mais l'écriture de ces statuts a débuté fin janvier 2023 et se sont faits à travers des groupes de travail qui ont réuni les représentants des établissements-composantes, associés, tous les établissements membres et également en alternance avec un groupe interne à l'uB qui a regroupé les membres du conseil d'administration qui le souhaitent, de façon à pouvoir travailler de concert sur l'écriture des différents articles et de pouvoir ajuster par des allers-retours entre le groupe rassemblant les chefs d'établissement et le groupe rassemblant notre CA en interne. Il y a eu d'ailleurs un certain nombre d'allers-retours sur des articles et de la reformulation a été effectuée. Et donc la répartition dans des collèges a été aussi discutée dans des groupes internes, réunissant les administrateurs du précédent CA qui ont travaillé aussi sur une partie du règlement intérieur et notamment la composition et la répartition dans les différents collèges de la commission de la recherche et de la CFVU. Donc il n'y a pas de modification à part ici, ce collège, et ce qui avait été discuté, c'est la manière d'intégrer ces représentants des personnels des établissements-composantes, le choix était soit de les intégrer à un des collèges existants, mais avec, comme ils sont peu nombreux, la possibilité qu'il n'y en ait jamais qui soient élus au sein de ces commissions. Et l'alternative qui a été retenue, c'est de créer un collège pour leur assurer, au moins un siège à des fins, là aussi, d'échanges constants et puis de partage d'informations et de connaissances mutuelles, sachant que les personnels et usagers des établissements-composantes sont aussi électeurs et éligibles de la CR. Et puis on retrouve aussi des membres ou invités permanents avec voix consultative, ce sont les membres qui existent aujourd'hui avec une modification qui est l'intégration des directeurs des établissements-composantes et associés ou leurs représentants qui sont également invités à la commission de la recherche.

S'agissant de la CFVU, là aussi elle a augmenté de deux membres. Sinon sa composition est inchangée avec un représentant, là aussi, des personnels enseignants et non enseignants des établissements-composantes dans un collège à part et on retrouve également le directeur du CROUS qui est à l'heure actuelle invité, uniquement, de la CFVU et avec la participation du CROUS et son intégration comme membre partenaire de l'EPE, il a semblé judicieux au vu de l'implication de cet établissement sur la vie universitaire, de pouvoir l'intégrer en plein dans la CFVU.

Une autre chose qui a été demandée au CSA, à la fois pour la commission de la recherche et pour la CFVU, c'est la formulation de cette dernière phrase *Parmi ces personnalités extérieures, une représente une activité économique en liaison avec l'insertion professionnelle...* L'article que vous avez reçu, pour la CR c'est l'article 40, pour la CFVU c'est l'article 42, on nous a demandé de revenir à la formulation qui est aujourd'hui en cours dans la CFVU et la CR de l'établissement. Laurence, si vous avez la formulation exacte ?

Mme Bronner.- Parmi ces personnalités extérieures désignées à titre personnel, une peut représenter les entreprises ayant des activités de recherche et une peut représenter une association ou un organisme scientifique. Il nous a été demandé de remplacer représentent par peut représenter.

Mme Pucéat.- Pour laisser davantage de liberté sur la composition de ces membres extérieurs, donc c'est la formulation aujourd'hui en cours à la CR et la CFVU. Donc si on résume finalement la représentation des établissements membres de l'EPE dans la gouvernance, il y a des dispositions communes à la fois aux établissements-composantes et associés, donc pour chacun il y a un siège avec voix délibérative au CA pour les établissements-composantes d'une part et pour les établissements associés d'autre part, sachant qu'il y a également un siège au CA pour un représentant des établissements de santé que l'on a reconduit parce qu'il existait déjà dans notre CA aujourd'hui, et du fait des liens également importants que l'on a historiquement avec ces établissements de santé. Les chefs des établissements-composantes comme associés sont invités permanents au CA, à la CFVU, à la CR, avec une réciprocité ici au niveau du CA, le président de l'EPE étant membre également du CA des établissements. Et en revanche, ce qui est propre aux établissements-composantes vers une intégration un peu plus prononcée, on va retrouver une vice-présidence de l'EPE qui est issue d'un établissement-composante et le fait que les personnels et usagers des établissements-composantes sont électeurs et éligibles dans les différents conseils centraux.

J'ai essayé de résumer les points principaux des compétences partagées avec les établissements membres, puisqu'il y a un certain nombre d'articles relatifs à cela que vous avez déjà reçus, en séparant les dispositions qui sont communes. Ça représente finalement les engagements des établissements membres. Nous avons vu précédemment la façon dont ils peuvent intervenir sur la trajectoire et la gouvernance de l'EPE. Et ici ce sont finalement, eh bien leurs engagements vis-à-vis de l'EPE. Alors bien sûr, tous ces établissements conservent leur personnalité morale, leur RH, leur budget, leur accréditation, leur dialogue propre avec leur ministère. Ils participent tous à la définition d'une trajectoire commune, donc en matière de recherche, formation, vie étudiante au sein du comité des chefs d'établissement dont ils font partie. Ils se sont tous engagés à l'adoption d'une signature scientifique commune. Donc ça, le président en a parlé. C'est un geste qui est fort et qui est important pour la visibilité de cet établissement. Et j'ajouterai que c'est assez peu commun dans les EPE où souvent, ce sont les établissements-composantes qui prennent cet engagement, ici, les établissements associés se sont joints également à cette adoption de signature scientifique commune.

De la même manière, tous se sont engagés à respecter une double inscription des étudiants à la fois dans leur propre établissement et dans l'EPE, de façon similaire à ce que l'on fait aujourd'hui avec les CPGE. C'est une inscription administrative, mais qui permet de délivrer une carte qui permet d'avoir un accès aux différents services et qui favorise le sentiment d'appartenance de l'ensemble de ces étudiants à cet EPE et qui permet également d'avoir une représentation de l'ensemble de ces étudiants sur l'intégralité de l'EPE.

Tous se sont également engagés à apposer le sceau de l'EPE sur les diplômes qui sont délivrés par les établissements. Alors s'agissant des établissements associés, il est spécifié « sauf contrainte spécifique relevant notamment des organismes d'accréditation », parce que certains des établissements associés sont des établissements nationaux et donc ont uniquement un campus qui

se trouve en BFC et certains de ces établissements ont une homogénéité on va dire nationale de leurs diplômes qui ne permet pas de s'accommoder d'une personnalisation selon les campus. En tout cas, la volonté était d'apposer le sceau chaque fois que cela sera possible. Ils se sont également engagés à communiquer à la CFVU de l'EPE toute création de nouveaux diplômes et informer au CA de tous les accords qui sont signés avec d'autres établissements en BFC. Donc ça ce sont deux dispositions qui sont importantes puisque cela permet aussi de rendre compte du suivi d'une trajectoire commune et de faire circuler l'ensemble des informations au sein de l'EPE.

Ensuite, on va trouver la définition et l'adoption d'une charte RH commune avec des grands principes généraux que, d'une manière générale, chacun des établissements respecte déjà, comme la non-discrimination, l'égalité femme homme, etc.

Et puis enfin le respect de la charte d'utilisation de la dénomination d'uB-Europe avec une mention de uB-Europe dans tous leurs documents et publications, bien sûr pour les établissements nationaux, uniquement les documents qui ont trait évidemment au campus sur le territoire de la région BFC.

Et puis au-delà de ça, les établissements-composantes ont des engagements un peu plus prononcés, avec une double signature systématique de tous les diplômes de leur établissement par le président de l'EPE, un avis de la CFVU qui est délivré pour la création de nouveaux diplômes et un avis du CAC de l'EPE sur les profils de poste des enseignants-chercheurs. Il y a également une lettre d'orientation budgétaire qui établit un dialogue entre le président de l'EPE et chacun des établissements-composantes et qui est adjointe au budget initial de l'EPE et enfin, les personnels et usagers des établissements-composantes ont accès, dans les mêmes conditions que les personnels de l'EPE, à tous les services de vie étudiante, aux formations de personnel etc., sachant que pour les établissements-composantes, cet accès est régi par une convention avec un coût qui y est associé.

Donc voilà pour balayer assez rapidement ce que vous avez reçu dans le détail dans la formulation des différents articles des statuts et nous nous tenons à votre disposition pour toute question sur ces statuts.

Le Président.- Denis Hameau.

M. Hameau.- Je voulais juste dire que c'est un travail impressionnant qui a été conduit, il faut qu'on en soit conscients tous et toutes parce que il a été conduit, je trouve, par le bon bout, c'est-à-dire qu'on a à la fois un projet commun, bâti ensemble avec des vraies ambitions partagées par 12 établissements, ce qui est quand même déjà en soi un challenge et puis ensuite, la deuxième chose, c'est que la gouvernance, elle est posée à l'endroit et je trouve ça rassurant et elle a été coécrite c'est-à-dire qu'elle est vraiment dans une logique d'intelligence collective, d'allers-retours, Emmanuelle Pucéat ne l'a pas dit mais elle a dû faire des milliers de comités de rédaction, d'allers-retours et donc c'est vraiment un travail gigantesque qui a été conduit à la fois par l'ampleur et par la finesse aussi, puisqu'on voit que *on représente ou peut représenter*, on va jusque dans la grande finesse du détail sémantique. Et donc moi je voulais saluer déjà, au nom de Dijon métropole, cet immense travail, parce que il a été conduit aussi dans un contexte pas toujours facile médiatiquement et autre, pour le président et ses équipes. La deuxième chose sur laquelle je voulais insister, c'est que quand on regarde l'ensemble des établissements, alors on ne peut pas faire apparaître Polytech mais malgré tout c'est

un élément important parce que Polytech est dans l'uB, c'est très clair. Mais si on regarde le pôle ingénierie et ce qu'il peut recouvrir comme thématiques, il est intéressant aussi de voir qu'il est en phase avec les enjeux de réindustrialisation, les enjeux numériques, les enjeux de santé, les enjeux finalement du territoire. Et pour terminer parce que je vais devoir vous laisser, en fait je suis en conseil Dijon métropole en même temps mais je tenais absolument à être là parce que c'est aussi pour moi vous témoigner l'enjeu, l'importance pour nous, le territoire de Dijon métropole, mais aussi dire que je pense que c'est bien qu'on sorte de l'épisode de l'Institut Agro, je dis les choses clairement, que on va pouvoir construire avec la nouvelle gouvernance quelque chose de positif, et ça aussi ça va contribuer à créer une dynamique. Et je partage l'idée que ce soir on a à voter, évidemment je vote pour, mais je partage l'idée que il ne faut pas qu'on soit dépendants du travail des autres, ils ont des choses à faire du côté de la Franche-Comté, c'est très bien mais si on est prêts et qu'on a la possibilité d'avancer il faut qu'on avance et après on accueillera tout le monde avec beaucoup d'ouverture et de coopération. Mais ce qu'il y a à faire pour le territoire est très important et comme il y a une belle dynamique, je pense qu'il faut la poursuivre. Je vous laisserai dans la foulée parce qu'on a 55 rapports à examiner ce soir. Mais je tenais vraiment à être là avec vous, parce que ce gigantesque travail, c'est l'aboutissement, on ne voit pas toujours ce qu'il y a derrière. Et surtout, moi je retiens que la méthode est la bonne, c'est-à-dire qu'on est dans une logique d'ouverture, on bâtit ensemble un projet, on pose la gouvernance, on se frotte sur les sujets qui vont, qui ne vont pas, on trouve le compromis et on avance ensemble. Je trouve que ça c'est vraiment intéressant donc je voulais le saluer parce que ça me paraît important de le dire et que parfois l'immense travail qui est fait, on ne s'en rend pas compte.

Le Président.- Merci Denis. Effectivement, c'est un travail de Romains, il y avait du monde, évidemment chacun a pris sa part. J'ai été un peu le sherpa de ce projet et ce qui vous est présenté est le fruit de 18 bons mois de travail. Vraiment, c'est collectif, à la fois entre les établissements qui participent et puis à l'intérieur de chaque établissement avec les chefs d'établissement concernés mais aussi entre les établissements à tous les niveaux, responsables pédagogiques, pilotes de la recherche, etc., vie étudiante, Maxence a aussi animé un grand nombre de groupes de travail autour de la vie étudiante et ça va donner lieu d'ailleurs à un schéma directeur de la vie étudiante commun aux étudiants concernés donc un vrai écosystème cohérent et ouvert et orienté vers le service de la vie étudiante.

Paul, oui ?

M. Alibert.- Bonjour à toutes et à tous. J'aurais juste deux questions. La première, c'est concernant l'autre établissement, c'est dommage que Denis Hameau s'en aille mais il est appelé à d'autres responsabilités. Alors qu'il est précisé que l'EPE sera ancré dans la région Bourgogne-Franche-Comté et on a entendu plusieurs fois au cours de différents CA que, effectivement, on va travailler en bonne intelligence, et c'est très bien, avec les projets partenaires, en tout cas les projets à l'échelle de la région, Denis Hameau a parlé de les accueillir, je pense que c'est plutôt travailler en parallèle mais c'est juste une question de termes. En fait, je m'étonne que ça ne soit pas du tout mentionné, à aucun moment des statuts, soit dans le chapitre missions, soit dans le chapitre compétences, je ne sais pas, mais de signifier que l'EPE uB-Europe va évidemment travailler à la mise en place via les outils qui ont été proposés par le ministère et l'association ou la convention

d'association, je ne sais pas comment il faut l'appeler, va travailler à la mise en place, conjointement avec l'autre EPE, je ne sais pas comment il s'appelle ou s'appellera, il me semble que ça serait une bonne chose. Et en lien avec ça, ce que tu as dit Vincent, et ce que d'ailleurs a répété Denis Hameau m'a peut-être un tout petit peu inquiété, c'est-à-dire il me semble que la demande du ministère c'est tout de même que, et puis ça nous a été rappelé là, alors peut-être pour des problèmes de calendrier mais malgré tout, c'est que les deux projets arrivent ensemble et arrivent aussi avec la convention d'association et ça c'est parfaitement compréhensible. Ce qu'ils veulent, c'est voir et c'est ce qu'ils mettent dans la lettre que tu nous avais lue, ils nous avaient expliqué, à vous de démontrer que vous êtes capables de travailler ensemble, on a confiance, vous êtes capables de le faire. Et il me semble que arriver avec des dossiers décalés déjà dans le temps, ça me paraît aller à l'encontre de l'attente du ministère, c'est-à-dire je ne sais pas si un projet d'EPE qui arrive avant l'autre ou qui n'attend pas l'autre, ou en tout cas les choses ne sont pas concertées et qui arrivent sur le bureau du ministère sans même indication ou information sur la convention d'association qui va montrer que les deux EPE vont pouvoir travailler en bonne intelligence, je ne sais pas si c'est un bon signal et si du coup ce n'est pas dangereux, ça c'est ma première remarque-question, est-ce qu'il ne serait pas possible quelque part dans les statuts de mentionner tout de même qu'il y a un autre acteur dans la région qui compte et avec lequel on va travailler ?

Et puis la deuxième, c'est une courte question, c'est à propos des ONR, Emmanuelle, tu nous a expliqué qu'on allait travailler avec l'INRAE, le CNRS, est-ce que il ne faut pas indiquer, je ne sais pas, c'est une question, si on a des conventions, si tel est le cas est-ce qu'il ne faudrait pas juste les mentionner pour montrer que ce n'est pas juste une déclaration et qu'on a véritablement quelque chose de structuré sur plusieurs années ? Ça, c'est ma deuxième question. Merci.

Le Président.- Un premier élément de réponse et Emmanuelle complètera. Alors il est indiqué quand même que l'université Bourgogne-Europe assure une coordination territoriale au sein de la région académique Bourgogne-Franche-Comté, alors ça ne le dit pas tel que tu viens de le dire, je suis bien d'accord. Ensuite, il y a un autre point, c'est que il y a une place d'invité permanent au conseil d'administration, qui est d'ailleurs réciproque.

M. Alibert.- Oui, c'est d'ailleurs la seule fois que c'est cité. C'est-à-dire la seule fois où l'autre EPE est cité, c'est *Un représentant d'un autre regroupement d'établissements d'enseignement non membre est invité permanent*, mais c'est la seule fois. Je trouve que pour un EPE qui dit qu'il va travailler en bonne intelligence avec un autre EPE, ça me semble un peu limité comme mention, alors je ne sais pas si c'est...

Le Président.- Alors peut-être qu'il faudrait le conseiller aussi à nos collègues de l'UFC parce que ça n'apparaît pas non plus dans leur projet de statuts.

M. Alibert.- Probablement, complètement.

J'ai cru que tu nous disais tout à l'heure que tu n'étais pas bien informé de l'avancée des choses, peut-être que ça serait bien qu'on leur demande et qu'on sache exactement ce qui se fait et ma remarque est évidemment valable des deux côtés. Je me mets juste à la place de quelqu'un du ministère à qui on va promettre

de travailler main dans la main et que chaque projet remonte sans faire mention de l'autre main, ça me paraît...

Le Président.- J'ai demandé à avoir accès, on m'a gentiment conseillé de m'occuper de mes affaires.

M. Alibert.- Il faut faire attention de ne pas jouer à qui le fait en premier, qui ne le fait pas, montrons l'exemple, montrons qu'on va travailler main dans la main.

Le Président.- Chat échaudé craint l'eau froide.

M. Alibert.- Donc ça veut dire volontairement, c'est juste que ça soit clair, volontairement vous ne voulez pas citer l'autre EPE.

Le Président.- C'est juste que nous sommes en train de négocier la convention de coordination territoriale avec nos collègues et je pense que ce qui importe avant tout, c'est cette convention et la manière dont elle permettra de gérer les objets existants et les objets futurs à l'échelle de la Bourgogne-Franche-Comté. À partir du moment où chaque établissement souhaite et s'affiche comme étant des établissements qui jouent un rôle au sein de la coordination territoriale, non seulement ça laisse de la place pour l'autre, et ça c'est une formulation qui est inspirée de celle qui avait été retenue et publiée par l'université de Franche-Comté à l'occasion de cette délibération du 29 avril et donc en même temps ça ne fige pas non plus le texte dans une structure d'EPE. Alors je dis ça pourquoi ? Parce que je sais le temps qu'il faut pour finaliser les statuts. De ce qui est publique et de ce qu'on a vu à l'issue de la délibération du conseil d'administration de l'université de Franche-Comté du 29 avril, que la version des statuts proposée était déjà bien avancée, mais qu'elle n'était pas finalisée. Et je sais également que le délai maximal pour publier un décret de création d'EPE, c'est le 31 décembre 2024. Au regard de la procédure qui nous a été appliquée et au regard de l'état d'avancement du projet de l'EPE de l'UFC, je m'interroge sur la capacité des établissements qui se sont manifestés comme étant intéressés par la création de cet EPE d'UFC, d'aboutir en temps utile, si bien qu'on n'est pas non plus à l'abri du maintien, pourquoi pas, de la COMUE dans son état actuel à l'issue de cette année 2024. Ce n'est pas ce que je souhaite mais...

M. Alibert.- Il y a deux choses, il y a d'une part ce qu'on écrit dans les statuts, il y a d'autre part le calendrier et ce qu'on propose au ministère, ça c'est plutôt une réponse sur le calendrier, l'inquiétude qu'il y a de l'avancement de l'autre projet.

Le Président.- Donc la nécessité de peut-être pas nommer un établissement qui risque de ne pas exister.

M. Alibert.- Là je pense qu'on n'est pas d'accord sur l'analyse mais sur le deuxième point je pense qu'on peut demander, tu dis que tu as eu une fin de non-recevoir mais je pense qu'on peut leur demander où ils en sont, ça ne me paraît pas complètement inimaginable de savoir à quel état d'avancement ils sont et puis la deuxième chose c'est juste, encore une fois, mais je me mets juste à la place d'un personnel du ministère qui nous écrit un courrier en disant ce qu'on va juger c'est votre façon d'avancer ensemble et on leur propose des projets où on ne parle pas de

l'autre. Je me dis que ça ce n'est pas forcément ce qu'attend le ministère et ça va être un peu dangereux, maintenant si vous voulez le faire, ça vous appartient, on va voter, mais je le mentionne, il me semble d'un regard extérieur, ça ne me paraît pas très logique.

Le Président.- Clairement ce qu'attend le ministère c'est vraiment la convention.

M. Alibert.- Oui, mais elle n'est même pas évoquée. Au moins, évoquez-la en disant qu'on va travailler au travers d'une convention.

Le Président.- Mais pour le moment elle n'est pas conclue et on doit adopter des statuts qui portent sur un projet qui concernent les 12 établissements. Les statuts ne sont pas opposables, enfin si, dans une certaine mesure, mais ils ne nous lient pas à nos partenaires. Ce qui va nous lier à nos partenaires c'est très clairement la convention de coordination territoriale et cette convention existera, ça c'est sûr, quoiqu'il en soit et quel que soit le devenir du projet de l'EPE d'UFC qui aboutira sans doute mais pour le moment...

Mme Pucéat.- C'est vrai qu'ensuite ce sont des statuts qui seront publiés par décret, donc difficiles à changer derrière et si, comme le dit le président, il y a une incertitude sur l'EPE, sur sa configuration, c'est toujours un peu délicat de mettre quelque chose d'hypothétique dans des statuts qui ensuite sont publiés par décret, qui ne peuvent plus être modifiés derrière, sachant que la convention, effectivement comme le dit le président, devrait répondre à toutes les interrogations du ministère.

S'agissant des ONR, au niveau de leur intégration, les ONR sont quand même membres de plusieurs instances donc elles ont des sièges au niveau de la CR et également au conseil d'administration et sont également présentes dans le conseil des chefs d'établissement en configuration élargie. Donc je ne suis pas sûre que mentionner des conventions qui existent pour certaines d'entre elles, soit réellement une plus-value. Pourquoi pas, mais je pense que ce qui est fort surtout dans l'intégration des ONR, c'est surtout cette intégration à ce conseil des chefs d'établissement en configuration élargie et leur présence dans les instances. Je pense que c'est vraiment ça qui forge les liens, beaucoup plus qu'une convention.

M. Alibert.- Ça s'entend, beaucoup plus que la réponse précédente. Donc je peux comprendre.

Le Président.- Y a-t-il d'autres questions ? Bruno Domenichini.

M. Domenichini.- J'ai beaucoup de questions et de remarques donc si je suis trop long, vous m'interrompez, je laisserai la parole à quelqu'un d'autre et je pourrai reprendre après.

Alors déjà, merci pour la présentation, c'était extrêmement synthétique parce qu'effectivement il y a 25 pages et là, c'est extrêmement bien résumé, même si il y a une ou deux bricoles où j'ai trouvé une petite différence avec le texte, mais c'est peut-être ma mauvaise interprétation du texte, je ne suis pas un juriste, je n'ai pas l'habitude de textes comme celui-ci. J'ai été aussi content d'entendre le mot Institut Agro ou Agrosup ou Agro Dijon, comme on veut parce que Agro n'est jamais marqué dans le texte. Donc là, on en a parlé. Je pense aussi qu'il y a une certaine

inquiétude, j'ai quelques collègues qui sont venus me voir quand ils ont reçu la fin du renouvellement des conventions permettant l'intégration des services entre l'université et Agro Dijon. Je ne savais pas qu'il y avait tant de personnes qui savaient que je siégeais au CA parce que les gens sont venus me voir en disant « écoute, c'est quoi ce travail, qu'est-ce qui se passe, toi qui es au CA, explique-nous ». Je n'ai pas été capable de leur expliquer, j'espère qu'ils recevront une explication un peu plus conséquente que le courrier de non-renouvellement qu'ils ont reçu. Enfin, j'ai été content d'apprendre qu'il y aurait une convention avec Agro Dijon et que, peut-être, on repartirait sur des bases un petit peu plus saines avec Agro même si la remarque de Denis Hameau, c'est dommage encore une fois qu'il soit parti, n'était pas très claire. Je n'ai pas bien compris ce qu'il voulait dire quand il voulait solder cette histoire avec Agro, j'avoue que j'ai un peu du mal.

Cette association qu'on nous propose avec deux établissements publics et avec un certain nombre d'établissements associés, je pose un peu les bases, je suis désolé, je vais être un peu long. Donc les établissements associés, il y a d'une certaine façon un lycée, quatre écoles privées et deux entités où, on l'a dit, l'enseignement et la recherche ne sont pas les missions principales. Tel que c'est indiqué, on nous met en premier lieu parmi les associés, l'École supérieure de commerce de Dijon Bourgogne, dont c'est le vrai nom, je pensais que BSB était devenu son vrai nom mais manifestement ce n'est qu'un nom commercial. Mais c'est normal, c'est une société commerciale, elle est enregistrée comme telle, vous pouvez le vérifier, c'est officiel, en 2022, pour 30,9 millions d'euros, c'est 2,72 millions d'euros de chiffre d'affaires et une marge nette de 8,8%. Donc on va s'associer à une entreprise commerciale qui fait des gros bénéfices alors que nous, on a un certain problème à boucler notre budget. Moi, ça me pose question, d'autant plus que c'est une entité qui délivre ce qu'on appelle des mastères. Pas des masters, des mastères et des bachelors, pas des licences mais des bachelors. C'est-à-dire, d'une certaine façon, des diplômes dont la réalité sur le marché du travail n'est peut-être pas la même qu'un vrai master et qu'une vraie licence. Il me faudrait des éclaircissements sur cet article qui dit que, en gros, le sceau de l'EPE sera appliqué sur tous les diplômes, est-ce qu'il le sera aussi sur les mastères et sur les bachelors ? Ça c'est une question qui me semble importante et de toute façon, pour moi, il y a une ligne rouge. Je ne concevrai pas que, d'une certaine façon, l'université de Bourgogne donne un blanc-seing à des diplômes qui n'ont pas la même réalité que ceux qu'on délivre aujourd'hui. Alors je ne sais pas si vous voulez répondre à cette question avant que j'en pose une autre ou si vous voulez que j'en pose d'autres ?

Le Président.- BSB a un statut tout à fait particulier, un statut de société commerciale mais à but non lucratif. Alors qu'est-ce que ça veut dire ? C'est comme les associations, elles sont à but non lucratif, ça ne les empêche pas de faire des bénéfices, ça les empêche de les distribuer, autrement dit les bénéfices réalisés sont impérativement réinvestis dans l'activité de l'école. Alors effectivement, c'est une forme un petit peu particulière. L'autre réflexion et après je passerai la parole à Emmanuelle Pucéat, si l'Institut Agro n'apparaît pas dans le texte des statuts, c'est parce qu'il a refusé d'y figurer. C'est tout. La proposition a été faite d'intégrer les statuts et d'être membre de l'EPE, et pour y figurer effectivement il faut être membre de l'EPE mais il a refusé.

Mme Pucéat.- Vous avez dit les écoles privées dont l'enseignement et la recherche n'est pas la mission principale ou j'ai mal compris ?

M. Domenichini.- Les écoles privées et des établissements dont l'enseignement et la recherche ne sont pas des missions premières. Parmi nous, tous ceux qui ont été au CHU n'y sont pas allés, malheureusement, ils n'y sont pas allés pour faire de la recherche ou de l'enseignement, ils y sont allés parce qu'ils avaient besoin de se faire soigner, j'imagine. Je peux me tromper, personnellement, chaque fois, je suis allé au CHU c'était pour me faire soigner.

M. Roulliat.- Alors je suis désolé, je prends la parole parce que je viens de passer cinq ans de ma vie formé au CHU et c'est des milliers d'étudiants de nos murs aussi qui sont formés au CHU. Tous les étudiants en 3^e année de médecine, les externes de pharmacie, les externes en médecine, les internes en médecine, les internes en pharmacie, les étudiants en soins infirmiers avec qui on est en convention, c'est des milliers d'étudiants qui sont formés au CHU et tous les collègues, enfin tous les enseignants-chercheurs hospitalo-universitaires ont la bi-appartenance, et font autant de l'université qu'ils font du CHU et ils font de la recherche clinique qui se fait avec des patients qui sont au CHU, ils font de la recherche fondamentale aussi, ils font de l'enseignement au CHU. Le nombre de salles de cours, d'amphis au CHU... Je réagis sur l'exemple du CHU que je connais assez particulièrement et je pense vraiment que c'est le contre-exemple d'un établissement qui justement, et par contre je vous rejoins entièrement dans sa définition, un établissement de santé mais qui est un CHU parce que il a justement ce « u » de universitaire et qu'il a une convention avec l'université de proximité, donc l'université de Bourgogne. Et c'est ce qui fait que ce n'est pas un centre hospitalier comme l'est le CH de Mâcon, comme l'est le CH de Nevers, d'Auxerre, etc. Au contraire, la recherche et l'enseignement sont des fondements, au-delà des éléments budgétaires qui peuvent être cités. Mais ne serait-ce que dans leur projet d'établissement qui a été voté très récemment, la dimension de recherche est particulièrement présente.

M. Domenichini.- Mais on est parfaitement d'accord, j'ai juste dit que ce n'était pas la mission première, mais si la mission première du CHU devient l'enseignement et la recherche, je pense qu'il va falloir communiquer dessus.

Le Président.- Je pense qu'il suffit de consulter le budget du CHU, 800 millions de budget, 10% de ce budget est affecté directement à la recherche.

M. Domenichini.- On est d'accord, je suis OK.

Le Président.- Le CGFL, 130 millions de budget, 10% aussi donc ça fait juste pour la recherche en santé, 93 millions d'euros par an consacrés sur nos 90 hectares de campus, sans compter évidemment tous les laboratoires de l'université de Bourgogne où travaillent des PU-PH et qui sont sous cotutelle avec l'INSERM, l'UMS, etc. Et je pense qu'au contraire, on a un écosystème de recherche qui est tout à fait impressionnant. Et je crois qu'il n'existe pas sous signature unique désormais, enfin grâce à l'EPE s'il est adopté bien sûr, qu'il n'existe pas et qu'il n'y aura pas, à ma connaissance, l'équivalent sur la région. Par ailleurs, dire que le CHU et le CGFL ne font pas d'enseignement, je ne suis pas tout à fait d'accord, parce que...

M. Domenichini.- Désolé, je n'ai pas dit qu'ils ne faisaient pas d'enseignement, j'ai dit que ce n'était pas leur mission première. Ne détournes pas ce que j'ai dit, s'il vous plaît.

Le Président.- Alors j'ai mal compris, manifestement, mais en tout cas ce sont deux établissements qui participent très clairement aux missions d'enseignement supérieur et de recherche et je ne sais pas quelle est la part du budget consacré à l'accueil des futures sages-femmes, des futurs kinés, des futurs internes, médecins etc., sincèrement je ne peux pas le mesurer, mais néanmoins c'est encore une bonne partie de leur budget et je pense que, à la fois ce qui sort des laboratoires, ce qui sort de la formation et de l'accueil de ces jeunes gens permet à ces deux établissements de prétendre participer largement à une mission d'enseignement supérieur et de recherche.

M. Roulliat.- J'insiste, effectivement Monsieur Domenichini, bien entendu, c'est bien l'enseignement et la recherche les missions prioritaires d'un CHU. Sinon ce n'est pas un CHU, c'est uniquement un établissement de santé avec une activité de soins et de clinique. C'est un triptyque au même titre que le statut des hospitalo-universitaires se décline en trois grandes missions que sont la clinique, la recherche et l'enseignement. Et donc, si, c'est réellement une mission prioritaire pour le CHU.

M. Domenichini.- Je n'ai pas dit le contraire, j'ai juste dit que ce n'était pas la mission prioritaire.

Le Président.- Ce n'est pas ce que dit la loi, on vient de vérifier, la loi dit précisément que la formation et la recherche c'est un des trois piliers de l'activité d'un CHU. Donc désolé d'insister là-dessus mais ce n'est pas nous qui le prétendons.

M. Domenichini.- Je veux bien admettre qu'un pilier à 10% est très important. Je le reconnais, mais tout ce qu'a dit Maxence, je suis d'accord, je n'ai pas de souci avec ça.

M. Crognier.- Alors on avance.

M. Domenichini.- Je peux avancer, mais je peux laisser la parole à quelqu'un d'autre. Je la reprendrai après, ça ne me dérange pas.

M. Crognier.- On veut bien que tu avances pour dire des choses qui sont dans la loi.

M. Domenichini.- Des choses dans la loi, alors par exemple à l'article 8, on va aller dans la loi. 1/ *uB-Europe assure le portage (...) en Bourgogne*, c'est quoi la Bourgogne ? Il me semblait que cette entité administrative n'existait plus.

Le Président.- Je crois que ça correspond aux quatre départements historiques de la Bourgogne, Côte-d'Or, Saône-et-Loire, Nièvre, Yonne.

M. Domenichini.- Pourquoi se restreindre aux quatre départements alors que dans notre région il y en a huit ?

Le Président.- Parce que nos collègues d'en face ont mis Franche-Comté de la même manière, il faudra aussi leur demander.

M. Domenichini.- Alors je rejoins Paul. Toutes les questions que je pose ici, si j'en avais le pouvoir, j'aimerais les poser au CA de l'université de Franche-Comté. Il faut que les choses soient extrêmement claires. Les établissements qui sont en Bourgogne, qui ne font pas partie de l'EPE, ont-ils droit au chapitre ? L'ENSAM de Cluny par exemple, il me semble que Cluny est en Bourgogne, ils doivent passer par l'EPE sans en être ni membre associé ni membre partenaire. Comment ils vont faire ?

Le Président.- L'ENSAM a un campus en Bourgogne de même que l'ESM a des activités, des mini-campus à Besançon, à Montbéliard et ailleurs en Franche-Comté et à Chalon et ça n'a pas ému le ministère qui a validé cette disposition sur laquelle on a discuté avec lui. Ça ne pose pas de problème. Il a bien compris que l'organisation de la politique ESR à l'échelle de la Bourgogne-Franche-Comté reposait sur deux EPE et chacun mènerait une politique de site sur leurs territoires propres qui ont été identifiés comme étant d'une part la Bourgogne, d'autre part la Franche-Comté, par le ministère. Donc on se conforme simplement à la vision et à la doctrine du ministère qui a évolué.

M. Domenichini.- Je n'ai pas eu de réponse tout à l'heure sur ma question sur les mastères et les bachelors.

Le Président.- Alors les bachelors, d'abord on en délivre quelques-uns aussi depuis la réforme des DUT mais ce n'est pas les mêmes. Fabrice, tu peux...

M. Hervé.- Le peu d'éléments juridiques que j'ai sur ce point, c'est qu'en fait sur ce type d'établissement privé, il y a la CEFDG qui est une commission en lien avec le ministère qui se charge d'évaluer la qualité des formations donc BSB a le grade de licence et le grade de master. Pas pour tous ses diplômes, il faut vérifier sur le site de la CEFDG, il y a des diplômes qui donnent le grade de licence, qui équivalent licence, et le grade de master (*suite inaudible*).

M. Domenichini.- Je suis tout à fait d'accord mais à l'école de commerce, il y a des licences et des bachelors, il y a des masters et des mastères.

M. Hervé.- Les mastères, c'est autre chose, effectivement.

M. Domenichini.- Ce qui m'inquiète c'est les mastères. Qu'est-ce qu'on fait, est-ce qu'on met le sigle de uB-Europe, est-ce qu'on le met sur ces diplômes où est-ce qu'on ne le met pas ? Pour l'instant il n'y a rien de clair dans le projet.

Le Président.- Alors deux éléments de réponse, un, on peut ajouter diplômes nationaux, comme ça la question est réglée et d'autre part, renvoyer pour le détail à la convention qui sera conclue avec BSB, parce que de toute façon les statuts seront complétés par une convention qui sera soumise, évidemment, au conseil d'administration. Donc on ajoute diplômes nationaux.

M. Domenichini.- Ca me semble plus prudent. J'ai une petite question sur la gouvernance, l'article 26, alors c'est une question qui est assez symptomatique je pense chez les personnes qui travaillent dans une UMR parce que c'est une habitude des directeurs d'UMR qui doivent faire deux mandats, comme le président de la République comme les présidents d'université et qui généralement en font trois, quatre, cinq pour certains, en changeant le numéro d'unité de leur laboratoire. C'est une habitude qui est extrêmement répandue, donc ma question c'est, est-ce qu'il va s'agir de la même chose en ce qui concerne l'article 26, c'est-à-dire est-ce que les compteurs sont remis à zéro pour un président d'université ou un des directeurs ou présidents des établissements qui sont composantes quand ils vont vouloir se présenter à la présidence de l'EPE ? Ça, ce n'est pas du tout évoqué dans le document et ça me semble important de savoir si un président d'université qui a fait deux mandats, dont l'université est intégrée dans l'EPE, peut refaire deux mandats en tant que président de l'EPE ?

Le Président.- Alors l'analyse est la suivante, l'uB n'intègre pas l'EPE, l'uB devient l'EPE, elle se transforme et à cette occasion, le compteur est remis à zéro, effectivement. Donc je pourrais faire encore au moins deux mandats, ça c'est pour détendre l'atmosphère, mais je rassurerai tout le monde, je ne ferai pas deux mandats. Mais je vais faire comme les hommes politiques, je vais mentir en disant je ne ferai pas deux mandats et peut-être que j'en ferai deux, sincèrement je ne sais même pas ce que donneront les élections de dimanche prochain ni celles du dimanche suivant. Sincèrement, je ne fais aucun pari. Et puis, je ne sais même pas si l'acte sur lequel nous statuons ce soir aboutira en fonction des résultats des élections. Donc bien malin celui qui sait ce qui se passera. En revanche, la réponse est certaine, ça remet le compteur à zéro puisque nous changeons la forme de l'établissement.

M. Domenichini. C'était bien ce que j'avais compris. Et à titre indicatif, comme le disait Jacques Chirac, les promesses n'engagent que ceux qui les croit.

J'avais une petite remarque, ça a été évoqué, sur le conseil des chefs d'établissement, il y aura donc quatre chefs d'établissement d'écoles privées qui seront face à d'autres personnes, mais qui auront quand même une voix importante et ces conseils des chefs d'établissement seront élargis, combien seront élargis, combien ne seront pas élargis ? Pour savoir quand les organismes nationaux de recherche seront intégrés à cette discussion. Parce que effectivement, la dernière ligne, dit « le conseil des chefs d'établissement se réunit en formation élargie aux ONR, sur convocation du président ». Mais si c'est une fois tous les deux ans, on imagine que les organismes de recherche n'ont pas tellement voix au chapitre, si c'est deux fois sur trois par contre, là... J'aimerais une petite précision sur le sujet.

Le Président.- Ça sera à la discrétion du président, évidemment le président n'a qu'un seul objectif, c'est de se couper des ONR et surtout pas les intégrer au fonctionnement des EPE, parce que c'est vraiment une bonne politique d'ESR. Alors je réponds de manière un peu ironique, bien sûr, mais il est évident que les ONR, non seulement seront présentes à chaque fois que ça se justifiera, et il est évident qu'en plus les ONR pourront vérifier qu'elles ont été associées puisque elles seront représentées au conseil d'administration. Et que, en outre, comme on gère ensemble des UMR, comme on est liés par des conventions, très régulièrement on va se parler.

En réalité, c'est simplement le fonctionnement normal d'un établissement d'enseignement supérieur et de recherche.

M. Domenichini.- Les conventions n'étaient pas tellement précisées avec les ONR, dans le document, c'est assez vague.

Mme Pucéat.- J'ajouterai quand même que les ONR ont lu les statuts et que ces dispositions leur conviennent tout à fait.

Le Président.- Là, c'est des statuts qui concernent les membres, les établissements membres, les ONR sont visés dans ces statuts en tant que membres des instances de l'établissement, ce n'est pas la même chose qu'une convention avec les ONR, je crois que tous les mots ont un sens et que les actes qui sont soumis aux membres du conseil d'administration ont également un sens, un objet, un périmètre et qu'on ne peut pas tout confondre.

M. Domenichini.- Mais enfin, quand on lit le préambule il y a énormément de choses un peu vagues qui sont énoncées, ou un peu plus précises, il y a plein de choses qui sont dites, mais savoir comment on va travailler avec les ONR, ça peut être quelque chose d'important parce que ils peuvent tout à fait se désengager de l'EPE, à un moment donné c'est important quand même de figer nos relations avec eux. Il y a quand même eu des moments où, on peut dire ce qu'on veut du président du CNRS, il est peut-être un peu impulsif, je le suis aussi, je comprends parfois qu'il parle plus que ce qu'il agit mais en tout cas il a quand même émis un certain nombre de menaces sur certains sites s'il n'y avait pas une volonté de travailler à une échelle qui, alors je ne m'étends pas sur le fond, juste sur la forme, si vous n'avez pas une échelle suffisante, le CNRS saura se désengager de tel ou tel site. Je sais qu'un certain nombre de collègues craignent ce désengagement, peut-être qu'ils ont tort mais en tout cas, avoir quelque chose de, je dirais d'un peu plus formalisé dans le document, ça aurait permis de faire disparaître une partie, peut-être pas de leur angoisse mais en tout cas de leur interrogation.

Le Président.- Mais leur angoisse elle est partie depuis le 1^{er} janvier 2024, puisque on a été le premier établissement de France à renouveler la convention avec le CNRS. Ça vous a peut-être échappé, mais pas aux autres membres du conseil d'administration, il me semble

M. Domenichini.- Si pour vous c'est une direction qui nous engage sur 20, 30 ou 40 ans, très bien.

Le Président.- Une autre question ?

Mme Cognard.- J'ai remarqué que les mandats d'élus étaient de quatre ans. Je pense que pour les étudiants ça fait beaucoup, les étudiants sont rarement étudiants quatre ans dans la même université.

Le Président.- Jusqu'à présent, les mandats des étudiants sont renouvelés tous les deux ans et normalement on a repris, je dis bien normalement.

Mme Cognard.- En tout cas, ce n'est pas écrit.

Le Président.- Alors si ce n'est pas marqué, c'est un oubli, il faut le rajouter donc on le rajoutera.

Maxence.

M. Roulliat.- Je voulais remercier particulièrement Emmanuelle pour tout le travail. Mais j'ai eu l'occasion de te le dire et surtout la manière dont ça a été fait, pour avoir participé à tous les groupes de travail qui étaient ouverts aux administrateurs. Je voulais pointer quand même deux articles qui, je pense, sont particulièrement, pas intéressants, parce que tous sont intéressants mais je pense des points différenciés, c'est les 48 et 49 sur la charte et les engagements sociétaux environnementaux, qui je pense sont très honorables de pouvoir les inscrire clairement dans les statuts et l'article 49 sur la vie associative aussi particulièrement. J'avais malgré tout quand même une question alors je ne sais pas si je peux la poser, ça concerne le décret de mise en place et c'était concernant les mesures transitoires, concernant l'article 8.

Le Président.- C'est la deuxième délibération, il y a deux points, il y a d'abord les statuts, ensuite on reviendra sur la question des dispositions transitoires, bien sûr.

Lors du CSA tout à l'heure, les membres du CSA ont attiré notre attention sur une formulation qui, effectivement, n'est pas très heureuse. C'est dans l'article 8, un article assez long qui égrène une vingtaine de points sur les compétences d'uB-Europe et le dernier point, *uB-Europe garantit à ses membres, individuellement et collectivement, l'exercice de la liberté académique, les libertés d'information et d'expression à l'égard des problèmes politiques, économiques, culturels et sociaux, dans le respect des droits et opinions de chacun et de la laïcité, dans les conditions qui ne portent pas atteinte aux activités d'enseignement et de recherche et ne troublent pas l'ordre public.* C'est un texte qui a été modifié à plusieurs reprises et puis vous savez, on modifie, on revient, on change, etc., ça en rend la lecture indigeste et sans doute un peu fautive, enfin pas la lecture, le texte lui-même. Pourquoi ? Parce que la liberté académique ne bénéficie pas aux étudiants, pas plus d'ailleurs qu'au personnel administratif. Désolé, mais ça ne veut pas dire que vous n'avez pas une forme de liberté d'expression bien sûr mais la liberté académique, c'est ce qui caractérise la possibilité pour un enseignant-chercheur d'exprimer sur tout sujet une analyse critique en lien évidemment avec ses compétences disciplinaires. Donc, ça signifie par exemple que, en principe, la laïcité nous interdit de parler de religion. C'est un exemple. Mais quand on est historien des religions, ou juriste de droit canon, eh bien évidemment, évidemment, on va parler de religion. Et évidemment qu'on peut critiquer, dans une approche historique, dans une approche juridique, etc. Et donc, là où normalement la laïcité nous interdit, on va dire de parler, enfin ne nous interdit pas d'en parler, ça nous interdit de faire une forme de prosélytisme ou je ne sais pas quoi, la liberté académique donne davantage de liberté. Alors cette liberté académique est garantie par la Constitution mais elle ne concerne que les enseignants-chercheurs, elle ne concerne même pas les chercheurs. Les chercheurs bénéficient de la liberté de la recherche et figurez-vous que c'est un travail que nous menons à France Universités, les chercheurs ont une liberté de la recherche, elle est dans la loi mais elle n'est pas de niveau constitutionnel. L'une des propositions qui sont faites généralement à tous les hommes politiques ou femmes politiques qui se présentent aux élections présidentielles, législatives, etc., de France Universités, c'est de dire, il faut faire de

la liberté de la recherche une liberté de niveau constitutionnel. Donc la formulation là, elle ne va pas, si bien qu'on l'a légèrement modifiée et là elle va, telle qu'on l'a modifiée, il s'agit d'inscrire *uB-Europe garantit la liberté académique des enseignants-chercheurs, les libertés d'information et d'expression à l'égard des problèmes politiques, économiques, culturels et sociaux dans le respect des droits et opinions de chacun et de la laïcité*. Il n'y a pas besoin de rajouter l'ordre public puisque de toute façon l'ordre public s'applique toujours. Une liberté se heurte toujours à l'ordre public, un droit se heurte toujours à l'ordre public, évidemment. Par exemple, ce n'est pas ma liberté d'expression qui me permet de diffamer quelqu'un, l'ordre public limite ma liberté d'expression, je ne peux pas dire n'importe quoi. Eh bien c'est exactement dans ce sens-là que l'on a proposé cette modification du point 20, de telle sorte qu'il soit tout à fait à la fois conforme au périmètre de la liberté académique et conforme aussi aux missions démocratiques d'un établissement d'enseignement supérieur et de recherche, à l'heure où il y a des doutes, la réalité politique peut en tout cas nous faire redouter des risques sur cette liberté d'expression tant politique, économique, culturelle et sociale et dans le respect de la laïcité. Donc, je vous propose de modifier le texte qui vous a été proposé dans ce sens-là, si vous n'y voyez pas d'inconvénient. Pour le reste, le CSA a voté par 4 voix pour et 5 voix contre, pour des raisons peut-être qui vont être présentées par Peggy.

Mme Cénac.- Je ne pensais pas présenter les raisons mais renvoyer à ce que tous mes camarades ont dit en CSA. Donc j'ai travaillé en concertation avec les élus FSU du CSA, c'est pour ça que je ne suis pas beaucoup intervenue aujourd'hui, puisque l'essentiel de ce qu'on a discuté a déjà été discuté en CSA donc je ne vais pas refaire les discussions. Entre autres, un des points qui nous posait problème, c'est effectivement ce mélange des genres public-privé dans la délivrance des diplômes qui a été souligné. Donc j'ai déjà eu l'occasion souvent de dire que, à la FSU ce qui nous fait le plus peur dans l'EPE, plus que les statuts qui nous sont proposés aujourd'hui, c'est la brèche qu'elle ouvre sur l'avenir, de ce que pourrait donner cette dérogation au code de l'éducation. Donc là, vous avez fait le choix de peu déroger au code de l'éducation, mais à partir du moment où la structure existe, c'est très facile de modifier les choses pour changer les droits d'inscription, le pourcentage de représentants des élus, etc. Et aussi le détricotage national parce que finalement, par la création de tous ces EPE, c'est faire des structures différentes au sein de l'établissement qui a des visions différentes de la gestion ressources humaines. Et on craint aussi un détricotage des statuts donc par rapport à toutes les positions qui sont celles de la FSU, de défendre un service public, un maillage national, tout ce qui détricote et qui va dans le sens de faire des spécificités locales sur des fonctionnements locaux, on a tendance à s'y opposer, c'est pour cette raison que je voterai contre, mais tout en remerciant quand même l'équipe de la présidence qui nous a associés à la discussion de la construction de ces statuts et ils n'étaient obligés de le faire. Donc je tiens à vous remercier, même si on vous remercie mal en votant contre au niveau de la FSU aussi bien au niveau du CSA qu'aujourd'hui.

Le Président.- D'autant qu'on a affecté de répondre à chacun des points, vraiment on est dans un établissement dont les statuts sont quasi homothétiques de notre établissement actuel, on n'a quasiment pas dérogé au code de l'éducation et quand on l'a fait, c'était plutôt en faveur de la représentation, par exemple des étudiants, des personnels, etc., parce qu'on a plutôt augmenté le nombre de sièges de représentants.

Mme Cénac.- J'en suis bien consciente, mais comme je le dis, à partir du moment où la structure expérimentale du grand établissement existe, une majorité, même courte au prochain conseil d'administration peut décider de modifier ces statuts et de faire des dérogations au code de l'éducation, donc ça facilite les choses pour déroger au code de l'éducation ensuite.

Le Président.- Je ne sais pas ce que donneront les élections plus tard, mais si je suis encore deux fois mandaté, je peux vous garantir que non, c'est juste une blague, vraiment. En tout cas merci pour cette position.

Cédric Clerc.

M. Clerc.- Il y a un point qu'on n'a pas bien saisi ou, s'il existe ou pas, c'est sur la composition des listes des différents collèges dans les conseils. Sur UBFC on avait un modèle où il fallait un représentant de l'uB, un de l'UFC, un d'un autre établissement, ici on n'a rien qui est imposé de ce style et comme les personnels des établissements-composantes sont électeurs et éligibles à l'ensemble des conseils, ça veut dire qu'on pourra se retrouver avec des listes uniquement avec une des écoles, il n'y a pas de restriction à ce niveau-là ?

Le Président.- On était plutôt parti de l'hypothèse inverse, c'est-à-dire l'hypothèse où les historiques, on va dire, et ultra majoritaires, décident de monter des listes sans représentants des établissements-composantes qui nous rejoignent. Ce qui en soi serait quand même un peu dommage. Alors il y a deux niveaux de réponse. Un, il y a un niveau de réponse dans les statuts, on n'a rien prévu sur ce point-là sauf pour la CFVU et la CR.

Mme Pucéat.- En fait c'est pour le CA peut-être que cette question se pose parce que justement pour la CR et la CFVU, quand on a fait ces groupes de travail internes pour réfléchir à la façon d'intégrer un minimum de personnels et d'étudiants des établissements-composantes en particulier, la question s'est posée justement de les intégrer à un collège existant et auquel cas il fallait prévoir soit une alternance, soit une intégration sur les listes, soit quelque chose comme ça ce qui paraissait compliqué, ne serait-ce qu'au vu du nombre de personnes impliquées et le choix a plutôt été fait en interne de constituer un collège avec un siège de façon à assurer cette représentation. Donc il ne sera pas nécessaire de faire une alternance ou quoi que ce soit avec ces établissements-là puisqu'ils auront déjà leurs personnels qui vont voter dans un des collèges spécifiques. S'agissant du CA, rien n'a été spécifié alors ça pourra peut-être être précisé dans le règlement intérieur, mais il n'y avait pas non plus de volonté des établissements-composantes et associés d'avoir une alternance en tout cas sur les listes du CA.

Le Président.- En tout cas, politiquement, ça représente un très petit nombre de votants. Ça ne veut pas dire que ça ne peut pas être important, on sait bien que 20 voix ou 30 voix ça compte mais c'est des effectifs quand même réduits. On a peut-être une trentaine d'enseignants aux Beaux-arts, peut-être 30, 40, des personnels administratifs il y en a peut-être une dizaine ou une douzaine. Et puis à l'ESM, je pense que les effectifs sont encore plus minces. Donc, à mon avis, il n'y a pas d'enjeu politique, en revanche, effectivement, compléter cette question-là par une disposition spéciale du règlement intérieur serait le bienvenu ne serait-ce que pour essayer d'avoir un représentant dans un collège de ces collègues-là, des

établissements-composantes, ça pourrait être une chose politiquement intéressante, par souci de représentation, quelle que soit la liste sur laquelle les intéressés peuvent être élus. Je propose de renvoyer ça à la question du règlement intérieur sur laquelle, de toute façon, on consultera par ailleurs. Dès que l'EPE sera créé, il faudra réunir le conseil d'administration provisoire, mais ça on en parlera dans un instant et il faudra que le conseil d'administration provisoire arrête le règlement intérieur. Et donc ce qui serait bien, c'est qu'on commence à travailler sur le règlement intérieur un peu en amont dès lors qu'on a la certitude que les EPE ne seront pas supprimés par le prochain gouvernement. Il y a déjà eu des groupes de travail sur la composition des collèges internes de la CFVU et de la CR mais pas sur le CA.

Mme Pucéat.- Non, parce que par défaut il n'y a rien d'imposé, rien n'a été prévu, en tout cas comme disposition spécifique pour une alternance, et c'est d'ailleurs de ce fait aussi que ce siège, alors pas de représentant du personnel mais en tout cas de chef d'établissement-composante et puis associé d'autre part, est également présent au CA pour être sûr que il y ait une présence de ces établissements.

Le Président.- Est-ce qu'il y a d'autres questions. Oui.

Mme Baudoux.- Ce n'est pas vraiment une question, mais c'était aussi pour revenir sur ce qu'a dit Peggy et ajouter l'avis de l'UNEF à ce propos. On tenait quand même à remercier l'énorme travail que vous avez fait et on voit que les statuts respectent en grande partie les droits étudiants et le code de l'éducation. Merci beaucoup, à ce niveau-là je ne peux pas dire le contraire, c'est un travail qui a été fait dans le respect des droits étudiants et on ne peut être que pour. Cependant, comme l'a dit Peggy, les EPE sont des établissements expérimentaux ou les cadrages nationaux des droits étudiants ne s'appliquent pas. Et il y a eu beaucoup d'exemples comme Paris Saclay où on voit que la représentation étudiante baisse énormément et sur le principe même de rejoindre un EPE, l'UNEF votera contre.

Le Président.- Bien, donc je pense qu'on peut passer à la délibération.

M. Tizio.- Compte tenu de tout ce qu'on a pu débattre, je vous propose d'adopter la délibération qui stipule que le conseil d'administration, après en avoir délibéré, approuve les statuts de l'EPE Université Bourgogne-Europe.

Qui refuse de prendre part au vote ? S'abstient ? Vote contre ? 5.

23 voix pour, 5 voix contre.

M. Tizio.- Je vous remercie.

Le Président.- Merci, j'espère sincèrement que cet acte-là qui est important, ne nous empêchera pas de travailler avec nos collègues historiques, il n'y a pas de raison, franchement. Enfin, très récemment, on a proposé de participer à l'AMI SHS (*mot inaudible*), au début c'était oui et deux jours avant le dépôt ça a été non. Donc voilà, très clairement, on n'est pas du tout dans une position d'hostilité. J'espère qu'on va trouver aussi avec ces partenaires qui, effectivement, sont différents, une vraie dynamique et qui nous portera collectivement dans nos missions de vie

étudiante, d'enseignement, de recherche et en vraie intelligence collective. Merci beaucoup en tout cas, c'est un acte important pour l'avenir de l'établissement.

M. Domenichini.- Juste un petit mot pour dire que nous avons voté contre mais on fera tout pour qu'il réussisse cet EPE.

Le Président.- Merci. Alors le décompte des voix, il y avait 4 absents qui n'ont pas donné de pouvoir, 23 pour et 5 contre.

II - Approbation du projet de décret de création de l'EPE "université Bourgogne Europe"

Le Président.- Nous pouvons passer à la deuxième délibération qui est la proposition d'approbation du projet de décret de création de l'EPE université Bourgogne-Europe. C'est sur les dispositions un peu transitoires, il y a des interrogations, c'est une chose un peu technique qui donnera lieu sûrement à des explications de Laurence Bronner parce que je ne l'ai pas dit encore jusqu'à présent, mais le travail qui a été réalisé ces derniers temps par Laurence Bronner pour finaliser tous ces statuts, préparer le décret, etc., en lien avec le ministère de la Culture, le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, ça a été un travail de fourmi, de Romaine, de fourmi romaine, ça a été un travail considérable y compris en lien avec tous les autres établissements de l'EPE, parce qu'il a fallu synchroniser l'ensemble des CA, etc. Je voulais quand même la remercier publiquement parce que le travail a été absolument remarquable, en toute discrétion mais avec une réelle efficacité. Bravo Laurence, merci beaucoup. Ce projet de décret vous l'avez eu en lecture. On a remarqué une petite erreur dans l'article 8 qui m'a été signalée en amont de cette réunion de manière informelle. Dans le grand I, *les administrateurs en exercice du conseil d'université de l'université de Dijon*, c'est conseil d'administration, c'est une erreur et évidemment sous réserve de cette erreur, pour le reste, je vous laisse la parole si vous avez des questions.

Maxence.

M. Roulliat.- Merci beaucoup, effectivement c'était l'une de nos questions. Ensuite, il y avait également sur la procédure pour l'adoption, je dis des règlements intérieurs, parce qu'il est cité le fait qu'il y a un règlement intérieur provisoire et dans le cadre des statuts, il y a le fait d'avoir un règlement intérieur final, si je peux faire une différence. Et la seule chose, c'est les délais pour l'adoption de ces différents règlements intérieurs parce que dans le cadre de nos statuts, le règlement intérieur final doit être voté dans les six mois après la mise en place de l'EPE donc après le 1^{er} janvier 2025. Sauf que dans le cadre de ce qui est noté, les élections peuvent avoir lieu jusqu'à neuf mois après. Donc sachant que ce règlement intérieur doit être voté par les nouvelles instances, il y a un décalage, alors après ça dépend quand seront organisés les votes mais en soi il pourrait y avoir des élections qui se feront après le moment où est adopté ce règlement intérieur, donc il y avait cet élément entre ces six mois et ces neuf mois.

Mme Bronner.- Non le règlement intérieur provisoire sera adopté par le conseil d'administration provisoire et permettra d'organiser les élections.

M. Roulliat.- Après, c'était pour le final que je voulais dire, Laurence.

Mme Bronner.- Il viendra ensuite, une fois que les conseils définitifs seront installés.

M. Roulliat.- Sur les délais qui sont donnés, entre les statuts et le projet de décret, il peut y avoir des élections qui se font après la date limite théoriquement des statuts d'adoption du règlement intérieur final qui doit être fait dans les six premiers mois alors que les élections peuvent avoir lieu dans les neuf premiers mois.

Mme Bronner.- Non, c'est le règlement intérieur provisoire à ce moment-là. C'est quel article ?

M. Roulliat.- Dans l'article 8, la dernière phase du grand II, il est marqué celles-ci doivent intervenir, en parlant des élections, dans un délai de neuf mois à compter de la date de publication de ce présent décret et le dernier article du projet de statuts, il est noté que le règlement intérieur, donc final, doit être adopté dans les six premiers mois. C'est la première phrase de l'article 55 du projet de statuts.

Le Président.- En séance, je propose « dans les six mois de l'installation des conseils », si quelqu'un a une meilleure idée...

M. Roulliat.- Ça veut dire que à partir du moment où l'EPE existera, dans la mesure où il existe donc le 1^{er} janvier 2025, toutes les petites commissions annexes des conseils de l'université ne pourront pas être réunies jusqu'à l'adoption...

Le Président.- Exactement, alors c'est même pire que ça, c'est que l'EPE est créé le lendemain du jour de la publication du décret. Donc si il est publié le 14 novembre, le 15 novembre l'EPE est créé. C'est pour ça que les instances de l'université de Bourgogne continuent de gérer les affaires de l'université de Bourgogne jusqu'au 1^{er} janvier 2025. Après, l'université de Bourgogne normalement disparaît au 1^{er} janvier 2025 et en attendant, c'est le CA provisoire dans sa formation provisoire qui, non seulement statue sur les affaires à venir de l'EPE, mais prend le relais ensuite jusqu'aux élections, et là c'est les élections des conseils centraux qui vont être renouvelés comme une élection normale.

M. Roulliat.- Donc toutes les commissions, autres que le conseil d'administration provisoire ne pourront pas se réunir et ne se réuniront qu'après. C'est juste pour anticiper en fonctionnement.

Le Président.- En tout cas, l'intérêt ici c'est de provoquer les élections le plus tôt possible. En fait, il y a déjà un travail de préparation du calendrier électoral qui a été entamé par le PAJI mais il y a trop d'incertitudes sur la date du décret, on ne peut lancer un calendrier électoral qu'à partir du lendemain de la publication du décret donc ça signifie qu'il faut établir les listes électorales enfin y a tout un travail, les neuf mois à mon avis seront tenus mais il y aura un travail, là encore de Romains à faire avec la commission consultative électoral, etc.

M. Roulliat.- On rejoint totalement ce que vous évoquiez tout à l'heure sur le fait éventuellement de commencer à avancer un peu plus précisément sur le règlement intérieur.

Le Président.- C'est l'idée d'avancer le plus rapidement possible pour être prêts le plus tôt possible, pour en finir avec cet aspect institutionnel qui prend un temps et une énergie considérables, temps et énergie qui ne sont pas consacrés à nos missions premières. Peggy ?

Mme Cénac.- Je voulais juste avoir des précisions sur la prochaine campagne d'emploi puisque de façon transitoire, ce qui doit passer au CAC va passer en CA donc j'imagine, avec toutes les incertitudes sur le calendrier, les dates etc., qu'on risque de ne pas pouvoir faire tenir le CAC pour la campagne d'emploi.

Le Président.- C'est possible. Je ne peux pas répondre avec certitude. La question a été posée au CSA de savoir qui statuerait sur la composition pour les COS, les comités de sélection, comme c'est au mois de décembre normalement, si ça se fait, ce sera encore les instances de l'uB et pas les instances de l'EPE. Donc ça on pourra le faire passer classiquement devant le CAC.

Mme Cénac.- Il n'y a pas de risque de sortir de la campagne synchronisée ?

Le Président.- Non, enfin je réponds de manière intuitive mais je ne vois pas ce qui pourrait poser problème.

M. Tizio.- En réalité, pour ce qui concerne les actes de gestion importants des personnels, que ce soit la campagne d'emploi ou la constitution des COS, si tout va bien, ce sera bouclé en décembre donc normalement sur ces deux aspects-là on ne devrait pas avoir de problème sauf cas particulier, éventuellement un ou deux postes qui pourraient ne pas être validés à ce moment-là et qui seraient validés plus tard mais ça serait vraiment anecdotique. Normalement, la campagne d'emploi, on la vote en septembre, novembre, il y a deux étapes et entre-temps il y a le CAC. Normalement, pour ce qui est de la campagne d'emploi, il ne devrait pas y avoir de souci. Et puis pour la constitution des comités de sélection, ça devrait être bon aussi.

Le Président.- C'est très technique. L'objectif, c'est de faire les élections le plus rapidement possible, qu'on en finisse et qu'on se lance, mais avec des contraintes techniques qui ont commencé à être identifiées par le PAJI.

Y a-t-il d'autres questions, d'autres remarques ?

M. Alibert.- C'est juste une micro remarque que je fais parce que celle-là elle a des chances d'être retenue, dans le décret c'est sur la valse des traits d'union. Alors uB-Europe, des fois il y a des traits d'union, des fois il n'y en a pas, Bourgogne-Franche-Comté, des fois entre Bourgogne et Franche-Comté. Je pense qu'il faut checker tout ça pour que ce soit propre alors, notamment sur uB-Europe.

Le Président.- Eh bien j'avais fait le travail, mais la version finale, je ne l'ai pas relue parce que je pensais que c'était conforme à ce que j'avais renvoyé mais il est possible que ça n'a pas été.... Effectivement ça n'a pas été harmonisé, donc on va toiletter ça.

M. Alibert.- Ce sera ma contribution aux statuts.

Le Président.- Bravo. Je ne l'espérais pas.

M. Alibert.- J'avais dit qu'on serait constructifs.

Le Président.- Et quelle construction ! Bravo.

Donc on va harmoniser ça, tout simplement. Pas d'autres interventions ? Je vous propose de passer à la délibération.

M. Tizio.- Donc passons à l'adoption de la délibération stipulée de la manière suivante, le conseil d'administration, après en avoir délibéré, approuve le projet de décret de création de l'EPE, université Bourgogne-Europe.

Qui refuse de prendre part au vote ? S'abstient ? Vote contre ?

Le Président.- 2 abstentions et 3 votes contre.

23 voix pour, 2 abstentions, 3 voix contre

Le Président.- Merci beaucoup. Nous avons épuisé l'ordre du jour. C'était un CA important. Merci beaucoup pour votre confiance, tout cela suppose d'avoir confiance, à chaque fois qu'une décision stratégique est prise, il y a une part de risque sinon ce n'est pas une décision stratégique. C'est un risque mesuré, je ne pense pas qu'il soit très risqué, justement, mais n'empêche que...

On se retrouvera le 9 juillet. Pour votre information, je l'ai dit au CSA tout à l'heure, je ne crois pas l'avoir dit ici, nous avons décidé à France Universités d'être extrêmement attentifs bien sûr à ce qui va se passer dans les urnes. Donc il y a déjà trois réunions plénières en visio qui sont prévues, le 4 juillet au matin, le 11 juillet au matin et le 18 juillet. Nous avons beaucoup discuté en plénière la semaine dernière et l'objectif est d'avoir une réaction collective. Mais on ne sait pas encore à quoi nous réagirons. On pourra en reparler bien sûr au titre des informations lors du CA du 9 juillet. On a vu qu'il y avait déjà des initiatives individuelles des établissements, je suis sûr que d'ici là il y aura des manifestations de votre part et elles seront bien naturelles et bien compréhensives. En tout cas, sachez que de mon côté et du côté de France Universités, on est très conscients des enjeux.

Merci beaucoup, je vous souhaite une bonne soirée et à bientôt. Au revoir.

- : - : - : - : - : - : - : -

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h15.

Le Président



Vincent THOMAS

Verbatim du conseil d'administration du 9 juillet 2024

Collège A - Professeurs et personnels assimilés

Membres présents ou représentés

Madame Marie-Claude BRINDISI (procuration à Monsieur Stéphane TIZIO),
Monsieur Bruno DOMENICHINI,
Monsieur Luc IMHOFF,
Madame Emmanuelle PUCÉAT (présente jusqu'à 15h45 puis procuration à Madame Elsa LANG-RIPERT),
Monsieur Vincent THOMAS,
Monsieur Stéphane TIZIO.

Collège B - Autres enseignants-chercheurs, enseignants et personnels assimilés

Membres présents ou représentés

Monsieur Paul ALIBERT,
Monsieur Laurent BRACHAIS,
Monsieur Lionel CROGNIER,
Madame Elsa LANG-RIPERT (présente jusqu'à 16h30),
Madame Christelle SERÉE-CHAUSSINAND.

Membre excusé

Madame Peggy CÉNAC.

Collège des personnels BIATSS

Membres présents ou représentés

Monsieur Cédric CLERC (procuration à Monsieur Arnaud DEROUSSIAUX),
Monsieur Éric DAUBIGNEY,
Madame Michaële HERBST,
Monsieur Guy-Daniel LIGAN,

Membres absents

Madame Virginie KILANI,
Monsieur Oumar SOW.

Collège des usagers

Membres présents ou représentés

Madame Tahani BAUDOUX
Madame Maxence COGNARD,
Madame Lia GODINHO (procuration à Madame Emmanuelle PUCÉAT),
Madame Thaïs MASSON (procuration à Monsieur Maxence ROULLIAT),
Monsieur Maxence ROULLIAT.

Membre absent

Monsieur Enzo FARGEOT.

Personnalités extérieures

Membres présents ou représentés

Madame Xavière CASTANO (présente jusqu'à 16h40),
Monsieur Arnaud DEROUSSIAUX,
Monsieur Denis HAMEAU (procuration à Monsieur Guy-Daniel LIGAN),
Madame Laurence KLEIN (procuration à Monsieur Laurent BRACHAIS),
Monsieur Brice LÉTHIER,
Madame Laëtizia MARTINEZ (présente jusqu'à 15h30),
Monsieur Freddy SERVEAUX (procuration à Monsieur Vincent THOMAS).

Membre excusé

Madame Marilyn VANTARD.

Personnes présentes à titre consultatif

Madame Valérie BORDE, Directrice du pôle finances,
Madame Laurence BRONNER, Directrice générale des services adjointe,
Monsieur Gracian DIDIER, Représentant de Madame la Rectrice de la région académique Bourgogne-Franche-Comté, Chancelière de l'université de Bourgogne,
Monsieur Alain HELLEU, Directeur général des services,
Madame Murielle PIERRE, Directrice générale des services adjointe,
Monsieur Emmanuel RANC, Directeur général des services adjoint.

Invités

Madame Emmanuelle ASHTA, Directrice du pôle documentation,
Madame Sandrine BOCQUET-ROUSTAN, Responsable référente contrôle interne comptable et budgétaire,
Monsieur Dominique DELMAS, Conseiller spécial du Président de l'université,
Monsieur Cyril GOMET, Directeur de cabinet du Président de l'université,
Monsieur Fabrice HERVÉ, Vice-président délégué au budget, aux finances et au pilotage,
Madame Valérie LORENTZ, Directrice du pôle des ressources humaines,
Madame Carine MICHEL, Vice-présidente de la commission de la formation et de la vie universitaire,
Monsieur Philippe PERROT, Vice-président délégué au patrimoine et la stratégie des sites territoriaux,
Monsieur Tadeusz SLIWA, Vice-président délégué aux politiques culturelles,
Monsieur Grégory WEGMANN, Vice-président délégué à la politique européenne et internationale.

Ordre du jour :

I - Informations du Président.....	1
<u>Point A</u> : Points soumis à discussion.....	5
II - Verbatim du conseil d'administration du 14 mai 2024.....	5
III - Questions statutaires	5
1. Modification des statuts de l'UFR des Sciences de Santé.....	6
2. Modification des statuts de l'INSPÉ.....	6
3. Élections de représentants au sein de la commission CVEC.....	6
IV - Questions financières.....	8
1. Budget rectificatif n°1 - exercice 2024.....	8
2. Demandes d'admission en non-valeur.....	17
3. Modification du tableau d'harmonisation des bonnes pratiques relatives aux achats divers voté au conseil d'administration du 23 novembre 2023.....	18
V - Questions relatives aux ressources humaines (CSA du 11 juin 2024).....	19
Modification de la liste des fonctions d'intérêt général ouvrant droit à une prime pour l'année universitaire 2023-2024	
VI) Travaux de la commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU) du 18 juin 2024.....	21
1. Travaux des commissions :.....	21
- Subventions culturelles du 6 mai 2024	
- Vie étudiante du 13 mai 2024	
- FSDIE des 21 et 29 mai 2024	
2. Contribution de vie étudiante et de campus (CVEC) : Bilan financement CVEC 2023.....	24
3. Travaux de la pédagogie du 12 juin 2024 :.....	25
- Création d'une nouvelle unité d'enseignement transversale : UET pratiques sportives	
- Demande d'accréditation du certificat de capacité d'orthoptiste en co-accréditation avec l'université de Franche-Comté à compter de la rentrée 2025-2026	
- Réforme du 1er cycle de santé : modification de l'option santé pour les licences avec un "accès santé" L.AS	
- Offre de formation :	
. Architecture de l'offre de formation des diplômes nationaux 2024-2028	
. Validation des fiches formation	
- Masters en anglais : mise en place de droits spécifiques à compter de la rentrée 2024-2025 pour :	
. Master Culture et communication-Projects in international and european cultural engineering	
. Master Management – parcours International management and sustainability	
- Règlement des études – Polytech Dijon	
- Règlement intérieur des IUT : modalités d'application de l'obligation d'assiduité qui ont une incidence sur l'évaluation	
4. Calendrier universitaire 2024-2025 : calendriers des composantes.....	31
VII) Travaux de la Commission de la Recherche (CR) du 20 juin 2024.....	32
Demande de subventions	
VIII) Exonération partielle des droits d'inscription des étudiants internationaux.....	33
<u>Point B</u> : Points adoptés sans débat.....	34
IX) Tarifs, subventions et dons – Catalogue général des EUD – Sorties d'inventaire - Conventions et contrats emportant versement de subvention ou engageant l'université de Bourgogne.....	34
X) Compte rendu des contrats et conventions hors subvention.....	35
<u>Point C</u> : Questions diverses.....	35

VERBATIM
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'UNIVERSITE DE BOURGOGNE
(SEANCE DU 9 JUILLET 2024)

*(La séance est ouverte à 14 h 00 sous la présidence de Monsieur Vincent Thomas,
Président de l'université de Bourgogne)*

-:-:-:-:-

Le Président.- Mesdames et Messieurs les administratrices et administrateurs, bonjour et bienvenue dans ce dernier conseil d'administration de l'année 2023-2024 avec un ordre du jour relativement copieux mais j'espère que nous irons relativement vite, quelques points d'informations, ensuite des questions statutaires, financières, relatives aux RH et les travaux de la CFVU, les travaux de la commission de la recherche et la question de l'exonération partielle des droits d'inscription des étudiants internationaux, quelques points adoptés sans débat et une question diverse.

I - Informations du Président

Le Président.- Le dernier CA remonte au 14 mai, ça ne fait pas loin de deux mois, je ne vais pas vous refaire toute l'actualité, évidemment, de ces deux derniers mois, mais certains points saillants. D'abord, l'actualité nationale qui s'est soldée par le renouvellement de l'Assemblée nationale dimanche dernier. Des craintes avaient été exprimées, ces craintes sont, pour le moment, effacées. Il reste à trouver pour l'Assemblée nationale une majorité susceptible de soutenir un gouvernement et nous sommes en attente du renouvellement du Gouvernement, vous connaissez l'actualité, en tout cas, l'hypothèse on va dire assez pessimiste que le premier tour avait laissé présagé, ne s'est finalement pas réalisée et je crois que, au regard, non pas au plan politique parce que je n'ai pas à me prononcer au plan politique, mais au regard des libertés universitaires qui sont les nôtres, c'est plutôt heureux, je ne vous le cache pas.

D'autres éléments plus en lien avec notre actualité d'établissement d'enseignement supérieur et de recherche.

D'abord d'un point de vue de la politique de l'établissement, j'ai pu signer l'accord de Grenoble lors d'une conférence scientifique qui a été organisée par François Weckerle, vice-président en charge du développement durable et de la responsabilité sociétale et environnementale de l'établissement. Cette journée avait été organisée en trois temps, un temps politique avec la signature de l'accord de Grenoble, c'est un accord issu de la COP2 étudiante rédigée en 2021, qui est un engagement symbolique fort, c'est un texte assez court, il fait quatre pages, quelques articles et des annexes dans lesquelles sont listées un certain nombre d'actions que les établissements signataires s'engagent à mettre en œuvre en leur

sein. Ça m'a permis de lire ce texte, j'avais lu des recensions, mais je n'avais pas lu le texte intégralement et puis surtout, ça m'a permis de comparer l'annexe avec tous ces items qui doivent être mis en œuvre et ce que nous avons déjà mis en œuvre chez nous. Eh bien, nous n'avons pas à rougir de ce qui est déjà mis en œuvre. On a encore du travail, c'est très clair, mais sachez que nous sommes sur la bonne voie, donc c'est plutôt rassurant. Maintenant, on sait bien que le travail n'est pas achevé et que ces accords de Grenoble doivent trouver encore des traductions concrètes dans le fonctionnement quotidien de notre établissement, nous allons y travailler. Il y a d'ailleurs, à ce titre, la constitution d'un réseau des référents développement durable et responsabilité sociétale et environnementale, qui touche les services, les composantes et laboratoires et qui doit entraîner aussi les étudiants bien sûr et on a déjà une soixantaine de personnes qui constituent ce réseau qui est en train d'être mis en place. D'un point de vue scientifique, cette journée a été animée par trois conférenciers qui sont Benjamin Pohl de Biogéosciences, qui est climatologue, directeur de recherche au CNRS, Valentin Bellassen qui est économiste climatique et qui est chercheur senior à l'INRAE au CESAER, Marie-Charlotte Anstett qui est écologue, chargée de recherche à Biogéosciences. Je sais qu'ils ont très bien animé cette journée et ont vraiment satisfait l'auditoire. Et puis, l'autre point de cette journée, c'est un point technique puisque a été présenté le bilan de l'impact des gaz à effet de serre, qui permet de mesurer nos avancées, on a encore du travail mais le plan d'action va pouvoir se mettre en place et on va, là aussi, progresser.

Au tout début juin dernier, nous avons pu accueillir, quand je dis « nous », c'était une délégation de la gouvernance mais aussi des collègues de l'IUT du Creusot et du site du Creusot, Anne-Sophie Barthez, directrice générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle, enfin à cette époque puisqu'elle a changé de poste au 1^{er} juillet dernier, c'était une de ses dernières visites en dehors du ministère et donc elle a été accueillie au Creusot pour prendre, on va dire, la mesure de ce qui a été fait dans le cadre du Campus des métiers et des qualifications, industrie technologique, innovante et performante, ITIP, qui avait été mis en œuvre par Olivier Lalignat en son temps et qui a été repris depuis par Pierre Lecefel qui est un collègue rattaché à l'INSPE. Ce Campus des métiers et des qualifications a montré un dynamisme et une inventivité tout à fait remarquables pour faire le lien entre les établissements d'enseignement secondaire, donc les lycées bien sûr mais aussi des collèges, plus rarement mais quand même et également les chercheurs, l'IUT mais pas seulement, Polytech Dijon, l'ESIREM, aussi est impliqué, les entreprises locales. Tout ce qui a été montré a été absolument éclairant sur l'intérêt qu'un CMQ peut présenter sur un territoire. Ce n'est pas seulement réservé au territoire du Creusot ni même de la Bourgogne, c'est un CMQ pour la Bourgogne-Franche-Comté et des actions sont d'ores et déjà en développement à travers la région. En tout cas, la DGESIP était impressionnée par tout ce qui avait été déjà réalisé et c'est tout à fait prometteur pour l'avenir.

Autre information institutionnelle et en relation avec le monde extérieur, le 17 juin a été signée une convention avec la Caisse d'Épargne de Bourgogne-Franche-Comté pour pouvoir accompagner notre politique en faveur des étudiants en situation de handicap. La Caisse d'Épargne de Bourgogne-Franche-Comté nous fait don de matériel informatique, régulièrement, et verse également une subvention notamment à la commission solidarité étudiante, au pôle handicap, pour acheter du matériel spécifique permettant à des étudiants en situation de handicap de suivre des études dans des conditions les moins contraintes possibles.

Autre point d'information, le 24 juin dernier, l'ESIREM est entrée dans le réseau Polytech, achevant son intégration dans le réseau Polytech, c'est maintenant Polytech Dijon, ça a été l'occasion pour moi de rencontrer, au cours d'un déjeuner puisque après, je devais partir à Paris en déplacement, de rencontrer l'ensemble des acteurs du réseau Polytech, d'échanger avec eux pour pouvoir, on va dire, rendre hommage à leur accueil de Polytech Dijon, l'ESIREM, dans le réseau Polytech.

Le 2 juillet dernier, c'est notre collègue Elsa Lang Ripert qui a accueilli l'université d'été du réseau des INSPE de France. Ça a été, là aussi, l'occasion de rencontrer le recteur, évidemment, qui est venu accueillir, mais également Monsieur Serfaty, qui est inspecteur général et donc le travail thématique tournait autour des JO, des Jeux paralympiques et de l'importance de l'éducation au sport et aux activités physiques parce que les deux sont concernés, ne se confondent pas et donc une réflexion autour de la lutte contre la sédentarisation de la population parce que les jeunes et les vieux, je me classe dans les vieux, n'est-ce pas, sont de plus en plus sédentaires, ce qui pose des problèmes de santé publique qu'on connaît si on lit un peu la presse. J'ai résumé à peu près.

Autre élément, l'établissement a reçu une mission de l'inspection générale de l'enseignement du sport et de la recherche, l'IGESR, sur les systèmes d'information. Je crois qu'on est cinq établissements auditionnés en France et ça a permis de mettre en valeur ce qu'on est capable de faire et de ce que mène la DNUM de manière remarquable. Les inspecteurs m'ont dit lors d'un entretien d'1h30-2h que ce qui est fait à l'université de Bourgogne est tout à fait remarquable. Je le dis avec une totale modestie, vu que c'est le fruit du travail de plusieurs années, le travail de plusieurs décennies, c'est-à-dire que très tôt, la politique de l'établissement a été sensible à la question numérique. On sait qu'aujourd'hui le numérique est aussi important que l'électricité, on ne peut pas travailler sans le numérique comme on ne peut pas travailler sans électricité, je crois qu'il faut le concevoir comme ça. Des points d'amélioration ont été soulignés, on verra ça lorsque les inspecteurs généraux auront rendu et publié leur rapport et je crois qu'on y trouvera des éléments tout à fait intéressants concernant la cybersécurité, notamment, qui est un point fort de l'établissement très clairement. La DNUM est parfois considérée comme un peu paranoïaque en termes de sécurité numérique, mais n'empêche qu'elle a parfaitement raison parce que si l'établissement n'a jamais été paralysé malgré les attaques qui se renouvellent en permanence, le COVID était une occasion d'attaquer tout le monde pour les hackers et les pirates, les JO, c'est la même chose, et la France particulièrement, et en France, une fois de plus, les hôpitaux, les universités, les administrations centrales etc., les régions, les collectivités territoriales, tout le monde, tout ce qui est un peu publique et qui a des responsabilités est visé. Pour l'instant nous résistons, alors je dis ça aujourd'hui, vous savez qu'il n'y a pas de forteresse imprenable, un jour peut-être qu'il nous arrivera de rencontrer un vrai problème, il n'empêche que, en l'état, nous avons un système qui est tout à fait solide.

Autre information qui concerne le fonctionnement un peu récurrent de l'établissement. En ce moment, je rencontre les organisations syndicales en bilatéral, organisation syndicale par organisation syndicale, sans ordre du jour, de manière confidentielle, ce qui nous permet, dans un cadre autre que les instances habituelles de l'établissement, d'échanger sur des problématiques. Le dialogue est toujours très intéressant. Il est d'autant plus intéressant que chaque organisation syndicale a généralement des sujets très différents par rapport aux autres et je trouve que c'est très important parce que ça me permet d'avoir justement une vision globale des

difficultés qui existent dans l'établissement et qui me sont remontées au moment où on se voit. Parfois, il y a des difficultés anciennes qui perdurent malgré nos efforts, parfois des nouvelles apparaissent, elles n'apparaissent pas aux mêmes endroits et dans les mêmes services, les mêmes laboratoires, les mêmes composantes ou les mêmes sites donc ça permet d'avoir une petite cartographie, on va dire intuitive, des difficultés qui se posent dans l'établissement. Ce n'est pas un travail exhaustif, il y a d'autres canaux mais c'est un moment privilégié. On se rencontre généralement deux à trois fois par an, une fois la rentrée passée, en janvier-février et puis à la sortie pour voir un peu ce qui s'est passé durant l'année.

Autre processus habituel, c'est les DOM, les dialogues d'objectifs et de moyens. Ces DOM sont terminés. Le séminaire final a eu lieu vendredi dernier, donc les arbitrages sont en cours de transmission par les services auprès de l'ensemble des composantes et des laboratoires. Sachez que il y a un petit peu de temps de latence, mais les services travaillent d'arrache-pied parce que l'information est gigantesque, on s'enferme dans une salle, on statue sur des milliers de postes, des millions d'euros de budget, que ce soit en investissement, en fonctionnement, etc. Et donc le travail de retraitement derrière les décisions qui sont prises, décisions politiques parfois purement techniques d'ailleurs, lors des séminaires, nécessite un peu de temps mais les uns et les autres vont recevoir ces notifications très bientôt.

Autre préparation qui nous tient aussi en haleine puisque nous avons jusqu'à demain pour rendre notre copie, ça concerne le COMP, le contrat d'objectifs, de moyens et de performance, c'est ce qui remplace le DSG, le dialogue stratégique et de gestion et qui permet d'essayer de mettre en avant la stratégie de l'établissement et d'obtenir, sur les trois années à venir, environ 0,8% supplémentaires de notre subvention pour charges de service public, pour mettre en œuvre les points stratégiques saillants que l'établissement souhaite mettre en œuvre au cours des trois prochaines années. Donc c'est une première pour nous, nous sommes dans la troisième vague, il y a déjà eu deux vagues précédemment mais à chaque fois les règles ont changé, peu ou prou, pas toujours complètement mais quand même, je parle en même temps à Gracian Didier, vous allez recevoir normalement notre copie en temps et en heure, en tout cas on y travaille, pour que nous puissions rencontrer ensuite madame la rectrice, le secrétaire général et les services du rectorat, le 16 juillet matin. L'enjeu, 0,8% d'environ 215 millions d'euros, ça représente grosso modo 1,6 million sur trois ans. Alors évidemment, comparé aux 300 millions d'euros environ du budget, c'est une petite partie de ce budget, néanmoins, c'est déjà une somme d'argent importante qui nous permet de mettre en avant un certain nombre de dispositifs. On verra ce qui ressortira de ce dialogue qui doit se poursuivre par la remise d'un document définitif, le 12 septembre au ministère, et ensuite un nouvel échange avec la DGESIP pour finaliser ce contrat qui entrera en vigueur le 1^{er} janvier prochain.

Autre élément d'actualité, demain, déplacement à Nevers toute la journée pour présenter l'audit qui a été fait sur l'ISAT, par un cabinet extérieur, pour essayer de sortir l'ISAT des difficultés qui sont les siennes, difficultés d'organisation, stratégiques également, et donc c'est aussi un moyen pour nous de manifester d'abord notre attachement à l'ISAT, c'est très important, et en même temps notre volonté de faire en sorte que l'ISAT se sorte de ses difficultés, parce que on peut craindre que, petit à petit, les conditions posées par la CTI, la Commission des titres d'ingénieurs pour l'accréditation des formations, finissent par ne plus être réunies. Et ça, c'est ma plus grande crainte et je crois qu'aujourd'hui il y a vraiment urgence, je pense, à prendre des décisions courageuses mais qui vont dans le sens de l'intérêt

de tous, les agents de l'ISAT mais les étudiants aussi et l'université de Bourgogne parce que l'ISAT comme Polytech Dijon sont deux écoles d'ingénieurs qu'il faut faire briller, qui ont des thématiques, l'ISAT en plus, je rappelle, est quand même la seule école d'ingénieurs dans le domaine de l'automobile et des transports, publique. Toutes les autres écoles d'ingénieurs dans ce domaine-là sont privées. Donc vraiment, si on a un modèle à faire vivre c'est quand même celui-ci et ce sera, à mon avis, l'honneur du service public que d'être capable de surmonter collectivement, ensemble, les difficultés de cette école pour la hisser au niveau qui doit être le sien et qui doit être un excellent niveau. En tout cas, c'est une longue journée qui va nous attendre puisqu'il y aura une rencontre avec la communauté, visite du circuit de Magny-Cours et des installations de Magny-Cours et ensuite discussions avec les principaux intéressés.

Voilà donc les différentes informations que je voulais livrer à votre connaissance. Si certaines vous viennent à l'esprit et que je n'en ai pas parlé, n'hésitez pas à vous manifester, il n'y a pas de difficulté, on pourra les aborder. S'il n'y a pas de réaction, d'observation, je vous propose de progresser dans les points soumis à discussion et je vais passer la parole à Stéphane Tizio en tant que vice-président en charge du CA.

Point A : Points soumis à discussion

II – Verbatim du conseil d'administration du 14 mai 2024

M. Tizio.- Merci Vincent. Donc le premier point de cet ordre du jour soumis à discussion est un point traditionnel puisqu'il s'agit de l'approbation du verbatim du conseil d'administration du 14 mai dernier. Vous avez reçu ce verbatim, assez copieux, je l'ai relu assez rapidement mais il me semble corroborer tout ce qui a été dit, est-ce qu'il y a des remarques particulières à faire à propos de ce verbatim ? S'il n'y en a pas, je vous propose de l'adopter.

Qui refuse de prendre part au vote ? S'abstient ? 1 abstention. Vote contre ?

26 voix pour, 1 abstention

M. Tizio.- Merci.

Le Président.- On peut passer aux questions statutaires avec un premier point, l'adoption des statuts de l'UFR des Sciences de santé.

III – Questions statutaires

M. Tizio.- Donc le deuxième point concerne les questions statutaires, elles sont au nombre de trois. On a, premièrement, modifications des statuts de l'UFR des Sciences de santé, deuxième point, modifications des statuts de l'NSPE et enfin un troisième point, élection des représentants au sein de la commission de la CVEC.

1. Modifications des statuts de l'UFR des Sciences de santé

M. Tizio.- Vous avez reçu les documents concernant les modifications des statuts de l'UFR Santé, ces modifications concernent en particulier la mise en place d'un département nouveau au sein de l'UFR des Sciences de santé qui est celui des métiers de la rééducation et donc évidemment, comme il y a création d'un nouveau département au sein de cette UFR, eh bien ça nécessite une modification et un toilettage des statuts antérieurs. Vous avez le détail de ces modifications qui ont été vues par les différentes instances de l'UFR et par la commission des statuts. Donc est-ce qu'il y a des observations ou des remarques à faire sur ces nouveaux statuts ? S'il n'y en a pas, je vous propose d'adopter ces nouveaux statuts.

Qui refuse de prendre part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ?

27 voix pour (unanimité)

2. Modification des statuts de l'INSPE

M. Tizio.- Je vous remercie. Deuxième composante à avoir toiletté ses statuts, c'est l'INSPE, alors c'est une modification qui semble mineure, je parle sous le contrôle d'Elsa, au cas où. C'est une modification mineure dans la composition du conseil d'institut, à savoir que parmi les personnalités extérieures siégeant dans le conseil d'institut, il s'agit désormais, outre les neuf autres, d'un représentant ou d'une représentante d'une collectivité territoriale et ce qui est supprimé des anciens statuts, c'était en l'occurrence la Région-Bourgogne-Franche-Comté. Donc s'il n'y a pas d'observation, je vous propose d'adopter ces nouveaux statuts.

Qui refuse de prendre part au vote ? S'abstient ? Vote contre ?

27 voix pour (unanimité)

M. Tizio.- Je vous remercie.

3. Élections de représentants au sein de la commission CVEC

M. Tizio.- Enfin, le dernier point de ces questions statutaires et institutionnelles concerne les élections des représentants au sein de la CVEC. La commission CVEC comprend 26 membres qui ont voix délibérative et le CA doit se prononcer sur la désignation de quatre étudiants issus de notre conseil d'administration, un enseignant-chercheur et un personnel BIATSS issus du CA ou de la CFVU et un représentant des instituts paramédicaux désigné par le CA. Donc, pour ce qui concerne tout d'abord les quatre étudiants issus du conseil d'administration. Maxence, tu as des noms à nous communiquer ?

M. Roulliat.- Bonjour à toutes et à tous, donc en concertation avec les différentes listes étudiantes, les noms que nous avons à proposer pour les quatre sièges sont, Jean Fèvre, Maxime Vigneron, Antoine Sabatier et Lia Godinho.

M. Tizio.- Très bien. On peut demander s'il y a d'autres candidats que ceux qui sont proposés par le vice-président étudiant ?

Il y a aussi un enseignant-chercheur et un personnel BIATSS issus du CA ou de la CFVU. Après appel à candidature en CFVU, c'est Vanessa Vaizant au titre des

personnels BIATSS qui s'est proposée et y a-t-il des candidats enseignants-chercheurs au sein de notre conseil d'administration pour siéger à la commission CVEC. Lionel Crognier ?

M. Crognier.- Mais je ne suis pas en concurrence avec Vanessa ?

Le Président.- Non, il y a un siège BIATSS et un siège pour les enseignants-chercheurs. Y a-t-il d'autres candidats ? Non, il n'y a pas d'autres candidats, je pense qu'on peut mettre au vote la liste complète, vous ne voulez pas un vote individuel ? Si vous voulez un vote individuel, on le fait.

M. Tizio.- Il y a encore une personne, c'est un représentant des instituts paramédicaux qui doit être désigné par le CA. Après appel à candidature, c'est Madame Yamina Krouk qui est directrice du campus paramédical du CHU de Dijon qui se propose de siéger dans cette commission CVEC au titre des instituts paramédicaux. Et enfin, nous avons avec voix consultative et non plus délibérative, trois personnalités extérieures qui doivent être désignées par le CA sur proposition du président. À savoir donc, un représentant de Dijon métropole, un représentant de Nevers Agglomération et un représentant de la Communauté urbaine Le Creusot-Montceau qui correspondent au maillage territorial de nos diverses composantes et écoles qui peuvent relever des différents projets financés par la CVEC.

Donc, je vous propose un vote bloqué, à moins que quelqu'un souhaite un vote individuel, c'est à vous de me le dire. Si personne ne souhaite un vote individuel, on va procéder à un vote bloqué de ces différentes personnalités. Je vous rappelle, pour information, que huit représentants des étudiants à la commission de la formation et de la vie universitaire ont été proposés. Je vous donne leurs noms, c'est la CFVU qui a statué, il s'agit de Lyssandre Baron, Robinson Daoust, Thomas Moraux, Chloé Porterat, Lucile Chupin, Léonard De Almeida Girod, Audrey Pluvinet, Marine Sennegon-Lasgonnière. Donc on va voter sur l'ensemble de ces différents noms. Donc les quatre étudiants du conseil d'administration dont Maxence nous a donné les noms et qu'il va nous répéter.

M. Roulliat.- Jean Fèvre, Maxime Vigneron, Lia Godinho et Antoine Sabatier.

M. Tizio.- Donc ces quatre personnalités étudiantes, Vanessa Vaizant pour les personnes BIATSS, Lionel Crognier pour les personnels enseignants-chercheurs, Yamina Krouk, directrice du campus paramédical du CHU de Dijon et avec voix consultative, les représentants de Dijon métropole, Nevers Agglomération et de la Communauté urbaine Le Creusot-Monceau. Donc s'il n'y a pas de remarque particulière, je vous propose d'adopter cette désignation des représentants du personnel et des étudiants à la commission CVEC.

Qui refuse de prendre part au vote ? S'abstient ? Vote contre ?

27 voix pour (unanimité)

M. Tizio.- Je vous remercie.

IV – Questions financières

Le Président.- Très bien, merci. Nous pouvons passer au point IV relatif aux questions financières. Elles sont au nombre de trois. Il y a d'abord le budget rectificatif n°1 exercice 2024, l'exercice actuel. Ensuite, des demandes d'admission en non-valeur et un troisième point qui concerne la modification du tableau d'harmonisation des bonnes pratiques relatives aux achats divers voté en conseil d'administration, ça concerne les frais de réception, de restauration, les pots de thèses, etc., autant de dépenses qui peuvent, à certaines conditions être prises en charge par l'établissement.

1. Budget rectificatif n°1 – exercice 2024

Le Président.- Le premier point concerne le budget rectificatif n°1 pour l'exercice en cours, l'exercice budgétaire comptable 2024. Peut-être un petit point d'introduction avant de passer la parole à Fabrice Hervé, vice-président délégué aux finances, au budget et aux investissements. Ce budget rectificatif a été préparé par nos services mais en collaboration avec les services du rectorat afin d'améliorer la qualité de sa prévision. Je remercie tout d'abord les services de l'uB en charge des finances et du budget qui ont réalisé un travail important, c'est toujours un gros travail, donc merci à la représentante de ces services. Et puis, je voudrais également remercier Madame la Rectrice de nous autoriser à présenter ce BR au conseil d'administration de ce jour, parce qu'il y a eu un dialogue qui s'est instauré entre nous et le rectorat, un dialogue qui permet de progresser et d'améliorer, on n'est pas encore à un niveau de prévision budgétaire qui, probablement, devrait être le nôtre, mais ça fait quelques années qu'on travaille là-dessus et on progresse, Madame la Rectrice a bien vu qu'on progressait, donc merci à elle de nous autoriser à présenter ce budget rectificatif. Merci aussi à ses services puisque c'est aussi dans le dialogue avec ses services que nous avons pu vous présenter le projet de budget rectificatif n°1. Et c'est important parce que si nous ne votons pas aujourd'hui ce budget rectificatif, ça signifie que, en l'absence de budget rectificatif, certaines dépenses qui sont prévues par nos laboratoires, par nos services, par nos composantes, ne pourraient pas se faire dès septembre prochain. Donc les décisions que nous allons prendre aujourd'hui vont nous permettre d'ajuster notre budget à l'évolution de notre situation et c'est ce à quoi sert un budget rectificatif dont les grandes lignes vont vous être présentées maintenant par Fabrice Hervé à qui je laisse la parole.

M. Hervé.- Bonjour à toutes et tous, donc ce budget rectificatif n° 1 de 2024, avant de vous le présenter brièvement, quelques éléments de contexte. La méthode n'a pas changé puisqu'on est sur un budget en variation, donc d'ajustement. Et il y a un travail qui est fait, essentiellement en central, comme c'est indiqué, sur les budgets les plus importants de l'établissement, la DNUM, le pôle patrimoine, le SEFCA, la masse salariale en central et les éléments de budget à disposition en central. On a eu, vous allez le voir, une hausse des dépenses significative sur les charges de fonctionnement, de + 6,5 millions. Mais les coûts des fluides et en particulier l'électricité ont particulièrement augmenté et on prévoit 6,1 millions, alors la prévision est très compliquée parce que il y a eu différentes méthodes pour déterminer le prix de l'électricité quand on est opérateur de l'État, je vous avoue ne pas en connaître toutes les arcanes, c'est bien compliqué, tout ce qu'on sait, c'est que il faut payer les factures, mais que on ne sait pas exactement le prix. Ce qu'on

sait, c'est que ça augmente. On aura peut-être une bonne surprise au compte financier et ça sera moins de 6,1 millions d'augmentation, mais mieux vaut être prudent parce qu'il faudra les payer ces factures donc autant qu'on ait les crédits disponibles que d'être limitatifs. Donc ça c'est un point important. Et puis on a un ajustement de notre prévision de subvention pour charges de service public à partir de la notification initiale qui nous a été adressée mi-mars. Il y en a une nouvelle qui vient d'arriver, évidemment elle n'a pas été prise en compte puisqu'elle vient d'arriver et que le budget est construit depuis déjà un peu de temps. Et on a des opérations qui sont prévues, de prélèvement sur fonds de roulement qui sont aussi dédiées aux fluides et à la maintenance pour les opérations structurantes. On aura un budget de régulation en fin d'année. Sur la nature du BR 1, on raisonne en delta systématiquement, on va avoir des niveaux, mais on travaille sur les variations avec un certain nombre de tableaux qui sont produits, que vous avez eu à disposition et des votes corolaires.

Le tableau 1, il n'y a pas eu de modification par rapport au budget initial, donc on a exactement les mêmes données, en plafond 1, 2 480 ETPT, plafond 2 sur ressources propres, 420 ETPT. Pour mémoire, l'État nous notifie 2 570 emplois en novembre 2023, la notification qui vient d'arriver change les choses puisqu'on a moins d'emplois qui sont notifiés, on doit en avoir 46 en moins mais de toute façon ce n'est pas le nombre d'emplois qui nous limite, c'est l'argent et c'est le montant financier de masse salariale. Ces quantités d'emplois ont été ajustés il y a un an, ça fait un an qu'on travaille comme ça pour coller plus au réel qu'au théorique de 2 570 que l'on n'atteindra pas.

On va discuter du tableau 2 et ensuite aller sur le tableau 6, budget d'un côté et comptabilité générale de l'autre. Sur ce tableau 2, donc, le tableau des autorisations budgétaires, du côté des dépenses on a des enveloppes limitatives et des plafonds utilisables et en face, on a des prévisions de recettes qui sont menées, cette différence entre les prévisions de recettes encaissées probablement sur l'exercice et les crédits de paiement vont nous amener au solde budgétaire. Alors côté dépenses, on a donc en personnel dans ce tableau, 229,2 millions d'euros, je vous ai mis les chiffres d'un certain nombre de BR en arrière, quatre avant celui-ci. On voit une augmentation, tout ça est cohérent avec la LPR notamment, et on voit un autre point c'est qu'on a une légère diminution par rapport à ce qu'on avait prévu au budget initial à hauteur de 700 000 €. Cela fait écho à ce qui a été évoqué tout à l'heure par le président sur la volonté d'avancer sur l'amélioration de notre prévision budgétaire, donc on n'a pas de dérapage alors qu'on observait les autres années une évolution systématique à la hausse. Concernant le fonctionnement, il est toujours très élevé à 60 millions d'euros. Si vous le regardez en compte financier 2023, il est bien moindre, il doit être de l'ordre de 41 millions. Donc on a un écart sensible, on est presque à 20 millions, donc là on sait qu'on a une qualité de prévision qui n'est pas bonne, 50% de plus quand même. Pour autant, ce qu'on voit ici, c'est que on a un fonctionnement qui est inférieur à celui qui était prévu l'an passé au même moment budgétaire, l'an dernier on était à presque 70 millions, là on est à 60. Donc les opérations entreprises pour commencer de limiter, on va dire ça, les gonflements des demandes issues de tous les acteurs qu'ils soient composantes, labos, services, commencent à porter leurs fruits, quand bien même on est loin d'une estimation proche de la réalité, on verra que dans le tableau 6 qui est un tableau comptable, l'estimation est plus proche de la réalité. Ne vous y trompez pas si vous le consultez, vous verrez qu'il y a une partie en fonctionnement qui est à 65 millions, de mémoire, pour le BR 1 mais il faut enlever à cette partie comptable des dotations

aux amortissements qui nous portent vers les 44 millions, quelque chose comme ça en fonctionnement ce qui correspond plus à ce à quoi on peut s'attendre, on était à 41, si on passe à 44, en considérant l'inflation, notamment les surcoûts de fluides, on devrait être à peu près dans les clous. Donc on a une augmentation entre le budget initial et le budget rectificatif qui est de l'ordre de 6,7 millions, c'est ce que je vous disais tout à l'heure, avec 6,1 millions dédiés aux seuls fluides. Sur ce côté-là, on a été prudentiel, certes ça concourt à l'augmentation du niveau du fonctionnement, pour autant ça nous permettra de payer l'électricité et d'éviter d'être poursuivis par nos fournisseurs d'électricité. Et c'est surtout à mettre en lien avec nos structures budgétaires, ces lignes budgétaires ont été passées en central, ce qui nous permet de gérer en central et donc d'honorer les factures de surcoût pour les sites délocalisés qui sont à hauteur de 2,1 millions d'euros, donc un tiers de la facture. C'est tout à fait notable, eu égard au nombre de mètres carrés qu'on peut avoir si on compare sites versus campus dijonnais. Ça c'est pour la partie fonctionnement et pour la partie investissement, on a donc un léger décalage comme souvent entre les autorisations d'engagement et les crédits de paiement, puisque il y a des dimensions de trésorerie qui interviennent. C'est bien moindre que l'an passé, on est sur des autorisations d'engagement qui sont bien moindres, environ la moitié de ce que l'on avait l'an passé avec quelques opérations significatives, vous avez le détail dans la note d'ordonnateur. Et puis il y a eu le jeu des reports qui a permis d'aboutir à ce niveau d'investissement de l'ordre d'une trentaine de millions d'euros. Si on confronte aux recettes, on a des dépenses au total qui font 318,7 millions d'euros. Ça c'est donc les trois masses que je viens de vous présenter, masse salariale, fonctionnement, investissement, 318,7 millions. On a des recettes de 299,1, on soupçonne immédiatement que cet écart ne nous est pas favorable, les dépenses supérieures aux recettes, et qu'il va nous falloir prélever sur le fonds de roulement et sur la trésorerie. C'est le solde budgétaire qui fait la différence entre les deux, sur lequel je reviendrai ensuite. Il est nettement moindre que l'an passé, on avait un gros effet de l'investissement l'an passé. Vous avez les différents rappels de montants de recettes pour les années passées avec l'évolution sur plusieurs budgets rectificatifs avec une évolution à la hausse de ces recettes en face de nos dépenses, à la hausse elles aussi. Sur les recettes, vous avez les évolutions qui vous sont données avec la subvention pour charges de service public jusqu'aux ressources propres. On a donc une légère baisse de 3,6 millions d'euros par rapport au budget initial, c'est le jeu des reprogrammations, particulièrement, qui fait bouger tout ça. Le reste bouge mais sans élément particulièrement significatif, on a en ressources propres 1,6 million en plus avec l'apprentissage et on peut penser que les ressources propres vont augmenter parce qu'on a lancé des projets d'envergure, notamment le projet ASDESR STRADA. Pour autant, à un moment donné, on ne fera pas de miracle, on ne va pas faire une université d'apprentis. On aura peut-être des grands contrats de recherche, mais sur les grands contrats de recherche, s'il y a 3 millions d'euros de versés, l'uB n'en récupérera pas 2,9 donc on ne va pas avoir des ressources propres qui vont aller en augmentant, ce d'autant plus que la majorité de nos ressources propres sont issues de l'apprentissage. On attend mi-juillet, si ma mémoire est bonne, des informations sur les niveaux de prise en charge pour les diplômés en apprentissage qui doivent être révisés plutôt à la baisse puisque France compétences est en situation budgétaire fort délicate. Donc on ne va pas avoir des progressions où on va doubler nos ressources propres puisqu'on commence à avoir une bonne diffusion, elle n'est pas totale et on ne peut jamais être complètement devin, je ne me permettrait pas sur ce point, c'est tellement compliqué de prévoir

mais on ne va pas faire de l'apprentissage partout. On en fait déjà beaucoup, il y a peut-être des établissements qui ont plus de marges de manœuvre parce qu'ils étaient peu familiers avec ce mode de fonctionnement des diplômés mais on ne va pas les augmenter de 20 millions d'euros nos ressources propres dans l'avenir, je ne crois pas. Vous avez les niveaux qui apparaissent, je les ai repris parce qu'on voit les sources majoritaires de financement, on voit que la source majoritaire, nous sommes opérateur de l'État, c'est la subvention pour charges de service public qui fait 217 millions sur les 300, si j'arrondis, de recettes. Après, part belle aux autres financements publics et aux recettes propres.

Cela nous amène à un solde budgétaire déficitaire, donc le décalage entre ces recettes de 299,1 et ces dépenses de 318,7, un solde budgétaire déficitaire à hauteur de 19,6 millions d'euros. L'an passé il était de 52,7 millions d'euros en BR 1 donc ça venait vraiment fortement dégrader notre fonds de roulement et notre trésorerie. Donc on va prélever sur le fonds de roulement. On va prélever aussi sur la trésorerie une fois qu'on aura considéré les opérations non budgétaires, les opérations pour compte de tiers et on va donc opérer un prélèvement de 18,8 millions sur notre trésorerie, ce qui est une hausse par rapport à ce qui avait été prévu en budget initial où on était à 4,5 millions de prélèvement sur la trésorerie de l'établissement.

Le tableau 6, c'est un tableau comptable, qui est bien différent et difficilement comparable à ce qu'on a fait les années passées. L'idée a été de s'appuyer sur l'atterrissage de l'établissement, le compte financier, quand la comptabilité a parlé, une fois que toutes les opérations comptables ont été bouclées, on a réalisé la clôture des opérations comptables, on détermine notre résultat comptable et cela donne des bonnes idées sur les tendances dans l'établissement. Si vous regardez sur plusieurs années l'évolution du résultat net, on voit qu'il ne cesse de diminuer. J'y reviendrai un peu plus loin. On s'est appuyé sur ces éléments-là avec des hypothèses raisonnables de travail qui relèvent d'hypothèses macro sur le budget du type fonctionnement, il est à 41, on émet une hypothèse d'inflation, on s'appuie sur les données de la Banque centrale européenne, c'est son métier, ou de la Banque de France, on applique un taux d'inflation et on obtient une prévision puisqu'on est dans un exercice de prévision et pas un exercice de décompte exact puisqu'on n'est pas en situation de clôture. Et donc ici, on a un bénéfice comptable prévisionnel qui est certainement plus en phase avec ce vers quoi on devrait tendre sauf ajustement sur les fluides mais qui est déficitaire, il était déficitaire les années passées mais on n'utilisait pas la même méthode. Pour notre capacité d'autofinancement, elle est légèrement excédentaire, elle commence à se tendre. C'est un point important la CAF puisqu'elle nous permet d'alimenter le fonds de roulement et de réaliser des investissements. C'est un signe que l'avenir sera probablement moins faste que le passé. Ce qui peut vous rassurer, c'est la situation des établissements, on peut se dire qu'on n'est pas tout seuls dans l'adversité, il y a des établissements, pour avoir participé à des réunions mensuelles de l'association des VP CA Finances, on a des établissements qui sont en avance de phase et en plus grande difficulté, qui n'ont plus de CAF, qui ont donc commencé à manger leur fonds de roulement, leur trésorerie et qui vont se retrouver en difficulté. Donc on n'est pas en avance de phase sur ce point-là mais la situation va commencer à se tendre, pour autant on a un niveau final de fonds de roulement qui est à 44,6 millions, il est exprimé en jours, on est au-delà du seuil prudentiel, idem pour la trésorerie, qui est à 42,6 millions, elle est elle aussi au-dessus du seuil prudentiel, on doit être à 30 et 15 jours ou 15 et 30, donc on est encore au-dessus des seuils prudentiels. Donc sur ces données-là, on

n'est pas sur quelque chose d'alarmant. On a encore de la marge de manœuvre pendant quelques années, on peut encore investir et aider la communauté universitaire dans son travail quotidien. On a donc, suite aux discussions qui ont été menées pour le passage de ce budget, une évolution budgétaire qui est en cours, qui avait déjà été lancée, qui suppose, pour commencer à coller au plus proche, alors on ne sera jamais à l'euro près, on en est bien d'accord, mais éviter qu'on ait 60 millions de fonctionnement quand dans les faits on peut se dire qu'on en aura 45, qui suppose une évolution puissante et profonde de la structure budgétaire, donc ça, c'est quelque chose qu'on va faire avec l'accompagnement de notre tutelle. Pour le moment, on a réussi à avancer sur certaines choses avec un certain nombre de points, notamment par exemple toutes les reprogrammations qui ne sont pas notées, l'ajustement des crédits en fonction des exécutions, ce genre de choses. Mais on va aller plus loin pour coller à la prévision budgétaire. Alors on pourrait se dire, on va commencer à améliorer notre prévision pour savoir quels vont être nos difficultés, mais on sait qu'on va en avoir des difficultés puisque c'est le cas de la plupart des universités françaises. Et donc, pour poursuivre l'amélioration de la qualité de la prévision budgétaire, on va avoir un travail qui va se faire en phase avec la tutelle, là, les évolutions, les changements de méthode avaient été en phase avec la tutelle, quand bien même on n'a pas forcément exactement les mêmes perceptions de méthodes, mais c'est des choses qui vont se stabiliser et juste un point, toujours le même mais c'est lassant, ça concerne l'ensemble des services de l'établissement de l'université, c'est que pour qu'on ait cette évolution, il faut qu'on ait des bras, du capital humain et que c'est compliqué de recruter pour la fonction financière, non pas parce que la fonction financière serait méchante à l'université de Bourgogne et que ça se passerait mal au sein des différents pôles en lien avec la finance, que ce soit pôle finances, pilotage, agence comptable, c'est que manifestement ça n'attire pas les foules. On a exactement le même phénomène sur le numérique, sur le patrimoine donc c'est lassant mais c'est un constat national qui dépasse largement celui de l'uB qui revient sur des questions RH et sur des questions d'attractivité à la fois des métiers et puis au-delà du métier, des salaires. Donc, ça va être quelque chose qui doit se faire dans la délicatesse et qui se fera lentement.

Pour terminer, vous avez les comparaisons de nos BR 22, 23, 24. Si on regarde en 24, on n'est pas plus mauvais sauf sur un point qui apparaît presque en bas à droite, c'est un point d'interrogation donc je ne peux rien vous dire, c'est le résultat du compte financier 2024, on verra en mars quelle est sa valeur. En revanche, on a des métriques qui sont presque toutes similaires voire meilleures sur ce budget rectificatif, il y en a une qui est très différente. On peut se dire c'est curieux, mais ça tient non pas à des manipulations quelconques, ça tient à un changement de méthode, donc le tableau 6 qui permet de calculer ce taux de rigidité qui est donc le rapport masse salariale sur les produits encaissables qui relève de la comptabilité. On a une belle présentation du nouveau décret financier sur laquelle je reviendrai très brièvement, qui a été faite par le ministère il n'y a pas longtemps qui nous donne le mode de calcul exact, donc en appliquant ce mode de calcul exact, on arrive à cette valeur de 83,1 % qui est en rouge parce qu'elle dépasse un seuil prudentiel de 0,1 point, qui est très différent de ce qu'on avait précédemment puisque précédemment on avait une phase complète entre le tableau 2 qui était budgétaire et le tableau 6 qui était comptable et là il y a eu un déphasage qui a été mené. Le tableau 2 a été fait avec une construction budgétaire, tout un travail de dialogue avec les acteurs de notre communauté et le tableau 6 est fait sur la base de l'atterrissage en compte financier en posant des hypothèses raisonnables eu égard

aux différents postes sur la masse salariale fonctionnement. Donc on a un taux de rigidité qui a monté sensiblement, ce n'est pas soudain, ce n'est pas une campagne d'emploi qui a fait ça, vu le montant ce n'est pas possible qu'on ait augmenté autant de ça, c'est lié à un changement de méthode. Alors si je reprends, on peut noter qu'il y a une université qui semble très différente des autres, qui est Sorbonne université, puisqu'en en compte financier 2023, elle avait un résultat excédentaire de 39,4 millions d'euros, quand la deuxième qui est Poitiers qui est une université assez confortable avec une dotation importante par étudiant, ce n'est pas une découverte, est à 10 millions d'euros. Quand on reprend toutes les universités, compte financier 2023, on part de 39,4 millions à -2,1 millions pour l'EPE Université Paris-Saclay, d'atterrissage en compte financier 2023, ça été classé de manière décroissante en fonction des atterrissages 2023 des résultats nets. Et puis vous avez les budgets 2024, quand c'est rouge, c'est négatif et ce qu'on constate c'est que manifestement c'est très très rouge sur les budgets 2024, nous n'en faisons pas partie mais on a changé de méthode dans l'élaboration du tableau 6, mais là on en fait partie, en BR on a un résultat comptable légèrement déficitaire et on voit que ça se gâte pour beaucoup et ça s'est déjà gâté pour beaucoup, Cergy Paris université et à - 100 000 de déficit, Perpignan, etc. et on voit qu'on a beaucoup d'établissements qui sont en déficit en 23 et voire double déficit. Alors ils ne sont pas forcément pour retourner à l'équilibre financier puisque l'État avait édicté une règle visant à éviter probablement, mais ça n'engage que moi, d'avoir trop de PREF en même temps, en disant si c'est conjoncturel, si c'est le coût du chauffage, si c'est le coût de l'électricité, vous êtes en négatif mais on va dire que vous n'y êtes pas. Pour autant la conclusion c'est que on a des questionnements possibles quand même sur le modèle économique, alors on utilise beaucoup ce mot-là, mais ça pose un problème sur le modèle de fonctionnement des universités puisque globalement, on a des fondamentaux assez corrects eu égard au contexte économique et à notre mode de financement, notamment la SCSP par étudiant, pour autant, si on regarde les indicateurs, on voit qu'on a une situation où on va avoir potentiellement des difficultés. C'est sur des indicateurs qui sont repris désormais dans le projet de décret financier, fonds de roulement et trésorerie, on est à 15 jours, 30 jours et charges de personnel qui doivent être inférieures à 83% des produits encaissables, on est à 83,13. Ces critères sont les trois critères qui sont proposés dans le projet de décret, alors c'est un projet, ce décret passera-t-il ? Je ne suis pas devin, mais on commence à bien avancer puisque pendant des années, il y avait un projet de décret, personne ne l'avait vu, là il a été présenté à de nombreux acteurs et diffusé donc on peut penser qu'il aboutira peut-être. Je dis bien peut-être, ça dépend des équilibres politiques et ça, on est bien incapable de le savoir. Mais quand on regarde le tableau, on se dit que probablement, il y aurait un intérêt à le passer du point de vue de l'État, puisque si vous regardez une comparaison qui, à mon avis, n'est pas raison, mais c'est si on conserve l'ancien décret financier, celui qu'on a actuellement en vigueur, au bout de deux pertes comptables, on passe en plan de retour à l'équilibre financier, on aurait 23 établissements sur 132 EPSCP qui seraient en plan de retour à l'équilibre financier et puis si, soudainement, on change, on prend trois critères et dès qu'on en a un qui n'est pas respecté, on passe en plan de retour à l'équilibre financier très rapidement, il n'y en a plus que 11. Ça c'est en statique, en dynamique je ne suis pas sûr que ça reste à 11 puisque les critères de fonds de roulement et de trésorerie sont habituels. Il y a un critère de charges de personnel qui est à 83% qui est modifié pour les universités Sciences humaines, si ma mémoire est bonne, hors santé qui est à 85%. On peut penser que les difficultés vont se présager, pour l'instant c'est du

prévisionnel, on n'y est pas mais on verra et si ce décret financier existe, on aura des discussions avec notre tutelle sur les pistes d'amélioration et une construction budgétaire adaptée pour pouvoir passer cette fourche caudine des trois indicateurs. Mais l'élément central, c'est ici des difficultés qui tiennent au modèle de financement des universités, sachant qu'on n'est quand même pas une université qui serait rétive et particulièrement réticente à s'être tournée vers l'extraction de ressources propres, notamment vers la partie alternance/apprentissage.

Merci beaucoup pour votre écoute.

Le Président.- Merci Fabrice pour cette présentation. Peut-être quelques observations générales.

La première, je voudrais attirer l'attention des administrateurs et administratrices sur le fait que ce budget préserve une capacité d'autofinancement prévisionnelle positive. Elle n'est pas très élevée, 283 000 €, ça peut paraître peu mais à la même époque l'année dernière, pour le BR 2023 et puis avant pour le BR 2022, elles étaient négatives ces capacités d'autofinancement, c'est donc une légère amélioration et c'est important parce que la capacité d'autofinancement, c'est ce qui permet à l'établissement de recharger son fonds de roulement et le fonds de roulement sert à l'investissement. Quand on écoute Bercy, il nous explique que c'est de l'argent qui dort, ce n'est pas vrai, tous les investissements que nous réalisons dans le domaine de la rénovation énergétique, dans le domaine des installations, dans beaucoup de domaines aussi bien dans la recherche que dans la pédagogie, ça vient de ça, de cette capacité à dégager de l'argent pour pouvoir investir et c'est cette capacité d'autofinancement qui nous le permet.

La deuxième observation générale, c'est qu'on constate dans la présentation qui vient de nous être faite, une nette amélioration du solde budgétaire prévisionnel, alors une nette amélioration, on reste à -19,5 millions d'euros cette année, mais l'année dernière c'était -52,7 millions d'euros donc c'est un écart quand même considérable. Cette tendance permet de retrouver un fonds de roulement et une trésorerie qui sont voisins de ceux qu'on avait en 2022. C'est respectivement 44,5 millions d'euros et 42,6 millions d'euros au cours de ces années précédentes. Cela laisse supposer, je suis prudent, que encore pour l'année 2024, nous devrions sortir positivement pour le compte de résultats. Y a-t-il un déficit ou un excédent à la fin de l'année ? On le saura en mars 2025 puisqu'il faut faire les comptes, puis ils doivent être vérifiés, établis, ensuite soumis au conseil d'administration comme tous les ans. Et c'est là qu'on sait si on a fait un excédent ou un déficit. Si on en croit ces éléments-là, on devrait encore sortir positivement sauf, et ça, ça a été souligné tout à l'heure si la facture des fluides continue de monter, parce que ça, c'est totalement imprévisible et l'augmentation dont on accuse l'existence dans le BR 1, c'est 6,1 millions d'euros, ce n'est pas rien, c'est ce qu'on peut craindre et puis on peut craindre un peu de dérapage parce que l'actualité internationale, si une nouvelle crise apparaît ou une nouvelle crise politique, ça peut évidemment précipiter les choses. Mais le mouvement est celui-là. Alors ça ne veut pas dire que ça va bien, ça veut dire on continue dans cette pente qui est descendante. Il reste, au demeurant, que nous avons fait évoluer la méthode budgétaire. Pas encore totalement, on est dans un processus d'amélioration, mais on n'y est pas encore. Cette méthode budgétaire, on cherche à la réajuster pour avoir une meilleure prévision, mais quelle que soit la méthode retenue, la descente que je décrivais à l'instant, elle se poursuit inexorablement en raison des moyens alloués par notre tutelle, qui demeurent insuffisants.

D'ailleurs c'est ce que nous a montré Fabrice Hervé dans le tableau publié par l'État lui-même, à chaque fois qu'il y a du rouge ça signifie déficit, je crois qu'on est à 80% d'établissements français en construction budgétaire déficitaire pour 2024. Donc, on n'échappe pas à ça, on est dedans. Alors on prélève sur le fonds de roulement pour équilibrer le budget initial, on prend dans le bas de laine mais ce qu'on prend dans le bas de laine, ce n'est pas consacré au dynamisme de l'établissement.

Pour autant, qu'est-ce que nous apprennent tous ces chiffres et cette présentation si on prend un petit peu de hauteur ? C'est assez simple, c'est que la situation globale des universités pose la question du modèle économique des universités et donc la question de leur financement. Et cette remarque est à mettre en parallèle avec le taux de rigidité qui, là aussi, a augmenté de manière spectaculaire mais en fait ce n'est pas une augmentation, c'est juste une manière de constater différemment, à un moment différent. Mais ça augmente tout de même, parce que l'année dernière on devait être à 82,2 ou 82,5 et là on est à 83,1, donc là, on atteint le seuil prudentiel des 83% de masse salariale. Ce taux de rigidité qui augmente depuis plusieurs années... En fait, à l'issue du plan de retour à l'équilibre financier qu'a connu notre établissement sur les exercices 2017, 2018, 2019, donc depuis 2020 en réalité, nous menons une politique salariale dynamique et ambitieuse au service de nos missions. Ça veut dire que systématiquement, lorsqu'un emploi s'est libéré, nous avons proposé aux composantes, aux laboratoires, aux services, de le pourvoir à nouveau. Nous n'avons pas voulu geler par anticipation ces postes, ce qui aurait été finalement la seule solution pour pouvoir rester sous le seuil des 83%. Mon voisin et vice-président du conseil d'administration qui est économiste, me dit que l'université c'est une industrie de l'intelligence et du cerveau. Eh bien, si nous n'avons pas de cerveaux, nous ne pouvons pas remplir nos missions. Donc l'État nous confie des missions, eh bien, nous utilisons notre autonomie à cette fin pour remplir les missions qu'il nous donne, au besoin en flirtant avec les seuils prudentiels mais en assumant de le faire. La question donc est de savoir si nous poursuivons une politique salariale dynamique et ambitieuse au service de nos missions ? La réponse est oui parce que, en réalité, ce n'est pas à nous de rogner dessus, c'est à l'État, à mon sens, de se positionner et de savoir s'il va décider d'accompagner ses universités dans cette dynamique qu'elles souhaitent, qu'elles portent et je peux vous assurer que nous ne sommes pas la seule université qui souhaite porter cette dynamique, ou bien est-ce que l'État entend-il brider cette dynamique avec, comme corolaire, une baisse inéluctable du rayonnement de la recherche et de la formation française dans le monde parce que c'est l'enjeu. Et donc cet enjeu de la politique universitaire de la France en 2024, et des années à venir, c'est un enjeu que nous relevons, nous, de notre côté, de manière microscopique on va dire, mais que nous souhaitons également que l'État relève pour accompagner cette dynamique des établissements. Voilà ce que je voulais dire. Nous avons une pente descendante, elle est le fruit, non pas d'une utilisation du budget totalement inconsidérée, loin s'en faut, nous tenons les cordons de la bourse mais néanmoins les moyens qui nous sont alloués ne suffisent pas à assumer la dynamique de notre établissement comme ils ne suffisent pas à assumer la dynamique de 80% des établissements français recensés dans ce document qui provient des données publiées par l'État lui-même.

Voilà ce que je voulais dire avant de vous donner la parole et de répondre à vos questions à l'issue de cette présentation du budget rectificatif n°1.

M. Deroussiaux.- Bonjour à tous, je voulais savoir si vous avez calculé le taux de rigidité avec l'ancienne formule, pour comparaison ?

M. Hervé.- La formule qui a été utilisée est celle qui a été donnée dans la présentation du décret financier. C'est l'application de cette formule, sinon il y a un point d'écart, effectivement, qui est en notre faveur.

Le Président.- Avec l'ancienne formule, on se retrouverait en dessous du seuil, ça on en est sûr mais on ne peut pas vous le dire avec précision.

Mme Pucéat.- Juste peut-être une remarque, tu parlais de pente descendante en tout cas du taux de rigidité dû aussi à l'évolution de la masse salariale. Mais d'un autre côté c'est peut-être aussi une occasion de tenir jusqu'à ce que... J'imagine que une grande partie de ce taux de rigidité est aussi due au GVT sur lequel on n'a pas vraiment de maîtrise et quelque part, au bout d'un moment il va quand même finir par s'inverser. Donc si on arrive à tenir jusque-là avec cette politique, on sera peut-être aussi plus à l'aise dans quelques années.

Le Président.- Ce que tu décris, on peut l'analyser comme un effet d'aubaine qu'on pourrait attendre et, effectivement, dans le cadre de la préparation du COMP, je rends public un chiffre qui nous a été demandé par les services du rectorat, qui est le nombre de départs en retraite prévisionnel dans les trois années à venir. Nous attendons à peu près 330 départs. Alors c'est un ordre de grandeur, ce n'est pas un chiffre exact, attention, ça ne veut pas dire que les gens qui ont acquis le droit de partir en retraite le feront, ils peuvent proroger leur activité mais on en a 330, à peu près 220 enseignants-chercheurs et puis le reste, c'est des BIATSS. Ça signifie que si on a des « vieux » enseignants-chercheurs, des anciens qui sont donc à des niveaux de rémunération au sommet de la grille indiciaire qui partent en retraite et que nous les remplaçons par des jeunes maîtres de conférences ou des jeunes professeurs, les écarts de rémunération seront importants. Sur ces chiffres là, vous prenez une centaine de postes, vous multipliez 100 postes par un écart de 30 000 ou 40 000€ bruts, chargés, ce n'est pas de la rémunération nette, vous voyez que ça fait des sommes importantes donc ça peut avoir un effet, effectivement, et si nous résistons suffisamment, je pense que sur les trois prochaines années ça peut être quelque chose qui sauve le déclenchement peut-être d'un nouveau plan de retour à l'équilibre financier. Maintenant si le décret financier nouveau est publié, il ne fonctionnera pas du tout de la même manière que ce qu'on a connu et qui a été très traumatisant. Il sera peut-être à la fois plus violent parce que il demande, dès qu'on constate, par exemple au mois de mars 2025, si on constate qu'on a un taux de rigidité supérieur à 83%, il faut construire le budget initial pour l'année suivante, c'est-à-dire 2026 en tenant compte de ce critère-là et en ajustant nos dépenses en fonction. C'est moins violent que la méthode précédemment retenue. La méthode précédemment retenue, grosso modo, la tutelle étatique prenait tout et nous disait « ça il ne faut pas le faire, soit vous vous coupez la jambe vous-mêmes soit c'est nous qui vous la coupons et ça ne sera peut-être pas la même jambe », le choix était là. Là on sera dans un processus différent, est-ce que ça veut dire qu'il n'y aura pas de coupe budgétaire si ça doit arriver ? Non, je ne peux pas faire d'autre réponse, ça ne serait pas raisonnable mais on est là dans une maîtrise du budget, ça c'est très clair, nous maîtrisons le budget, mais nous employons le maximum de marge possible pour alimenter notre activité qui répond à des missions de service public

que le législateur nous a confiées. C'est ce que nous faisons. Nous sommes aux limites d'un des critères, les deux autres critères sont encore au vert, sur les trois critères du nouveau décret financier qui sera peut-être publié. Donc sur un des trois critères, on a un point d'attention, ça ne veut pas dire que la situation est mauvaise, elle est plutôt moins mauvaise que l'année dernière à la même époque, sur un certain nombre d'indicateurs. D'autres remarques ? Alors si il n'y a pas d'autres observations ou questions...

M. Tizio.- Très bien, pardonnez-moi par avance pour la délibération un petit peu fastidieuse que je suis donc censé lire in extenso. Le conseil d'administration, après avoir délibéré, approuve :

Article 1 :

Le conseil d'administration vote les autorisations budgétaires suivantes :

- 2 480 ETPT sous plafond et 420 ETPT hors plafond
- 315 271 321 € d'autorisations d'engagement après BR1 dont :
 - 229 200 883,00 € personnel
 - 59 653 581,00 € fonctionnement
 - 26 416 857,00 € investissement
- 318 686 565 € de crédits de paiement après BR1 dont :
 - 229 200 883,00 € personnel
 - 59 943 279,00 € fonctionnement
 - 29 542 403,00 € investissement
- 299 118 124 € de prévisions de recettes
- 19 568 441 € de solde budgétaire déficitaire

Article 2 :

Le conseil d'administration vote les prévisions comptables suivantes :

- 18 832 769,00 € de variation négative de trésorerie
- 5 189 535,00 € de résultat patrimonial déficitaire
- 283 944,00 € de capacité d'autofinancement
- 20 099 948,00 € de variation négative de fonds de roulement

Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier, de la situation patrimoniale et des opérations pluriannuelles sont annexés à la présente délibération.

Y a-t-il des refus de prendre part au vote ? Des abstentions ? Des votes contre ?

26 voix pour (unanimité)

M. Tizio.- Je vous remercie.

2. Demandes d'admission en non-valeur

Le Président.- Bien merci. Nous avons maintenant un point sur les demandes d'admissions en non-valeur. L'agent comptable n'est pas présente mais Alain Helleu peut en parler.

M. Helleu.- C'est sur proposition de l'agent comptable, quand c'est admission en non-valeur ça impute le budget de l'établissement, c'est des créances

irrecouvrables, on a envoyé plusieurs fois l'huissier. Dans certains cas c'est de la formation, c'est souvent de la formation continue donc c'est lié au SEFCA, c'est souvent des gens qui sont aussi partis à l'étranger donc complètement irrecouvrables. Alors ça paraît important mais c'est des créances sur plusieurs années, donc on apure les comptes et en général, quand c'est proposé par l'agent comptable, c'est qu'il n'y a pas grand-chose à faire. Ça n'efface pas la dette pour autant, on continue à les poursuivre mais on les sort de la comptabilité de l'établissement parce que très vraisemblablement, on ne pourra jamais recouvrer ces sommes en question. On a aussi des établissements fermés ou qui font faillite, des établissements qui ont passé des conventions avec nous pour former quelqu'un mais qui n'existent plus donc on ne peut pas recouvrer les sommes en question. Parfois il y a aussi la déchéance quadriennale dans certains cas.

Le Président.- Donc, il s'agit simplement de constater dans la comptabilité, le fait qu'on ne pourra pas recouvrer ces créances, tout simplement, c'est un principe de réalité. Vous voyez qu'il y a des créances très modestes, 56€, 18,30€, 43€ et il y a des montants qui sont quand même plus importants, par exemple des frais de mise à disposition de locaux 6 750€, c'est un loyer qu'on n'a pas perçu pour l'occupation de locaux, c'est une perte comptable mais ça ne nous a pas fait sortir d'argent. En fait, on a plein de causes différentes, soit faillite, soit des gens qui ont disparu, qui sont à l'étranger, qui n'ont pas d'argent. La somme totale est de 24 723,86€ qui, au regard de l'activité, n'est pas un montant important.

Y a-t-il des questions ?

M. Tizio.- S'il n'y a pas de question, je vous propose d'adopter les admissions en non-valeur pour un montant de 20 588,21€ et les créances éteintes pour un montant de 4 135,65 donc un total de 24 723,86€.

Qui refuse de prendre part au vote ? S'abstient ? Vote contre ?

26 voix pour (unanimité)

3. Modification du tableau d'harmonisation des bonnes pratiques relatives aux missions, voté au CA du 23 novembre 2023

Le Président.- Je vous remercie. Alors un autre point traité au titre des questions financières, c'est la modification du tableau d'harmonisation des bonnes pratiques relatives aux achats divers, voté au conseil d'administration du 23 novembre 2023, donc il s'agit de mettre à jour les remboursements de frais. Vous avez reçu les documents, ça apparaît en rouge dans les instructions relatives à l'harmonisation des achats, l'article 4.2 concernant les restaurants est aménagé de la manière suivante *le remboursement du repas par personne est pris en charge dans la limite maximale de deux fois le montant forfaitaire en vigueur, fixé par arrêté interministériel dans le cadre d'un déjeuner et de trois fois ce montant lorsqu'il s'agit d'un dîner. Pour information, le forfait est de 20€ dans l'arrêté du 20 septembre 2023.* Donc on est sur des choses raisonnables et dans le tableau qui récapitule les propositions d'achats divers, etc., il est indiqué, là aussi en rouge, c'est mis à jour, restaurant, *paiement maximal deux fois le montant forfaitaire en vigueur par personne pour le déjeuner et trois fois pour le dîner.* C'est pour ajuster à l'évolution

du marché. Est-ce qu'il y a des questions sur ce point-là ? On n'est pas sur des dépenses somptuaires, vous remarquerez.

M. Tizio.- S'il n'y a pas de commentaires particuliers, je vous propose d'adopter cette délibération, le conseil d'administration, après en avoir délibéré, approuve la modification apportée au tableau d'harmonisation des bonnes pratiques relatives aux achats divers qui modifie le vote du conseil d'administration du 23 novembre 2023.

Qui refuse de prendre part au vote ? S'abstient ? Vote contre ?

26 voix pour (unanimité)

M. Tizio.- Je vous remercie.

V - Questions relatives aux ressources humaines (CSA du 11 juin 2024)

Modification de la liste des fonctions d'intérêt général ouvrant droit à une prime pour l'année universitaire 2023-2024

Le Président.- Merci. On va pouvoir passer aux questions relatives aux ressources humaines qui concernent la liste des fonctions d'intérêt général ouvrant droit à une prime pour l'année universitaire 2023-2024. Vous avez reçu un tableau qui ajoute à la liste des fonctions de charge administrative d'intérêt général de l'université de Bourgogne, deux cas. Le premier concerne des cas de vice-présidences déléguées qui se cumulent à une vice-présidence statutaire et j'ai demandé à Stéphane Tizio de sortir à cette occasion, puisqu'il est directement concerné, il est vice-président CA et il assure également la vice-présidence RH. En tant que vice-président CA il a le droit à une décharge d'enseignement totale puisqu'il est vice-président statutaire. Donc cette décharge est de droit, il l'a sollicitée et il l'a. Sauf que il ne peut pas cumuler cette décharge, cette équivalence horaire, avec une autre équivalence horaire, c'est-à-dire avec une autre décharge, parce que de toute façon il est déchargé de la totalité de son service. Donc ce qui est proposé au conseil d'administration, c'est de permettre, lorsqu'on est en présence de ce cumul de vice-présidences de transformer l'équivalence horaire qui normalement est prévue par notre référentiel, la transformer en prime, en euros. Ça c'est le premier cas, vice-présidence déléguée cumulée avec vice-présidence statutaire et le deuxième point concerne une situation particulière qui est la vice-présidence déléguée au patrimoine et à la stratégie des sites territoriaux. Alors ici, on a affaire à une hypothèse où cette vice-présidence est occupée par un collègue qui est professeur agrégé et qui, à ce titre, doit 384 h de cours en présentiel. Or, il fait l'objet déjà d'une reconnaissance sous la forme d'équivalence horaire de 128 h TD, autrement dit il a une décharge de service de 128 h TD ce qui lui laisse encore un service assez copieux, en tout cas supérieur à celui d'un enseignant-chercheur qui lui est soumis à 192 h. Il y a deux motifs qui justifient la proposition qui vous est faite. Le premier motif c'est que la délégation au patrimoine, aux sites territoriaux, nécessite toutes les semaines de se déplacer sur les sites territoriaux, Auxerre, Nevers, Le Creusot, Chalon, Mâcon et Dijon bien entendu puisque la délégation couvre évidemment le campus de Dijon. Le deuxième élément particulier, je l'ai déjà évoqué, c'est que cette fonction est assurée actuellement par un enseignant du second degré, et donc l'équivalence horaire de 128 h n'est pas suffisante pour lui

permettre de réaliser sa délégation de manière pleinement satisfaisante. Donc, ce qui est proposé ici, c'est de pouvoir attribuer une prime qui correspond à la part de service qui pourrait être allégée pour lui permettre d'être davantage disponible dans la réalisation de sa délégation au patrimoine et à la stratégie des sites territoriaux. C'est ce qui explique l'ajout de ces deux hypothèses, la deuxième étant intimement liée au statut de PRAG du collègue, la première étant liée au fait qu'il y a des vice-présidents statutaires qui cumulent leur vice-présidence statutaire avec une délégation différente. Nous sommes à votre disposition parce qu'il y a une dimension technique à ces situations.

M. Roulliat.- C'est purement de forme et pas sur le fond de ce qui est présenté. A la page 2 sur le paragraphe vice-président délégué au patrimoine à la stratégie des sites territoriaux, est évoqué le CA du 27 septembre 2024 qui est difficilement passé dans la mesure où nous n'y sommes pas encore. C'est juste cet élément-là.

M. Alibert.- Bonjour à toutes et à tous. Je n'ai pas forcément de remarque sur le fond, quoique j'aurais peut-être une question sur le deuxième cas, mais est-ce que ça n'amène pas aussi une réflexion sur le fait de pouvoir cumuler, quand on a une décharge, par exemple, on ne peut pas toucher d'heures complémentaires, donc si on est investi dans une mission au titre d'un programme, par exemple sur la pédagogie, c'est des heures que la personne qui a une décharge ne peut pas cumuler. Finalement c'est une question qui est assez similaire à celle-ci, qui serait le cumul de deux primes en comparaison du cumul d'une décharge et d'heures complémentaires qui sont une forme de prime finalement, parce que si on ouvre là, ça va peut-être amener des questions de cet ordre-là.

Le Président.- Alors il me semble que ce n'est pas de la même nature, parce que là ça ne remet pas en cause le fait de ne pas faire cours. La prime vient en compensation d'une autre fonction que celle d'enseignant. Donc je pense que quelqu'un qui a une décharge partielle, par exemple qui garde 64 h TD ou CM et qui, à côté de ça, exerce par exemple une fonction de doyen, peut cumuler à la fois sa décharge et la prime de doyen. Donc ça, ça fonctionne, mais c'est parce que la prime correspond à une fonction qui est différente de celle des fonctions habituellement exercées par l'enseignant-chercheur. Donc je pense qu'on ne déroge pas. Ça ne remet pas en cause la personne qui bénéficie d'une décharge de service. Alors oui, elle ne peut pas faire d'heures supplémentaires de même que quelqu'un ne pourrait pas faire des heures en étant dans cette situation-là.

M. Alibert.- En l'occurrence, les heures complémentaires, là c'est parce qu'il fait de l'enseignement en plus. Par exemple, si il est investi dans une commission de réflexion sur la transformation et l'intégration des compétences par exemple, c'est un cas que je connais, ce n'est pas des heures de cours, simplement il se forme pour appliquer ces nouvelles politiques sur les compétences. Donc il le fait mais il ne le compte pas, c'est à ses heures perdues.

Le Président.- C'est parce que ça ne rentre pas dans le référentiel des primes. Après, ça c'est un autre problème, est-ce que telle activité rentre ou pas dans le référentiel des primes ? Qui peut évoluer aussi, ce n'est pas figé, dès lors

qu'il y a une activité, le RIPEC permet une souplesse, c'est au CA de faire varier la grille.

M. Alibert.- Pour le collègue PRAG, c'est pour prendre une décharge supplémentaire sur les heures parce qu'il n'est pas suffisamment déchargé, c'est ça ?

Le Président.- C'est exactement ça. Ça ne donnera pas lieu à espèces sonnantes et trébuchantes, ça donnera juste le droit de faire moins de cours. Si ça avait été un maître de conférences ou un professeur, on ne l'appliquerait pas parce que on serait à 192-128, donc il n'y a plus de raison.

M. Tizio.- S'il n'y a pas d'autres questions, je vous propose d'adopter la délibération suivante, le conseil d'administration, après en avoir délibéré, approuve la modification de la liste des fonctions d'intérêt général ouvrant droit à une prime pour l'année universitaire 2023-2024.

Y a-t-il des refus de prendre part au vote ? Des votes contre ? Des abstentions ?

26 voix pour (unanimité)

Le Président.- Très bien, je vous remercie parce que ce sont des collègues qui s'investissent fortement pour la communauté, c'est important.

Nous pouvons aborder les questions relatives aux travaux de la commission de la CFVU qui a eu lieu le 18 juin 2024 et je vais passer la parole à Carine Michel, vice-président CFVU.

VI - Travaux de la commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU) du 18 juin 2024

1. Travaux des commissions :

- **Subventions culturelles du 6 mai 2024**
- **Vie étudiante du 13 mai 2024**
- **FSDIE des 21 et 29 mai 2024**

Mme Michel.- Merci Vincent, bonjour à toutes, bonjour à tous, nous poursuivons avec les travaux de la CFVU du mardi 18 juin. La première partie de ces travaux va vous être présentée par Maxence Roulliat, nous commençons avec la commission subventions culturelles du 6 mai.

M. Roulliat.- Je vais essayer d'être assez rapide parce que il y a une masse d'informations assez importante..

Le premier point concerne la commission subventions culturelles présidée par mon collègue Tadeuz Sliwa qui pourra répondre à vos questions s'il y en a. Elle s'est réunie le 6 mai et a eu l'occasion d'analyser quatre demandes de financement. La première était portée par l'Association ISAT sans frontières qui était un projet de 4L Trophy qui n'a pas été retenu du fait que ce n'était pas un projet qui relevait de la culture aux yeux de la commission. Le deuxième dossier déposé par le BDE ESIREM pour une soirée concert qui a reçu un avis favorable d'un montant de 415,09€. Ensuite le TUD, le théâtre universitaire de Dijon pour son festival Ecllosion qui a fait une demande de 1 500€ et qui a reçu un avis favorable et ensuite l'association Stock qui est l'orchestre universitaire concernant un projet sur un

concert organisé fin mai avec une demande de 1 300€ qui a reçu également un avis favorable et donc un total à 3 215,09€.

Mme Michel.- Cette liste de subventions a obtenu un avis favorable de la CFVU.

M . Roulliat.- Ensuite la commission de la vie étudiante qui, pour rappel, a pour fonction de rendre un avis concernant les processus de labellisation, délabellisation d'associations reconnues associations de campus avec le label de l'université de Bourgogne, ce qui confère un certain nombre d'accompagnement, de soutien financier, de soutien aux projets, d'accès à des locaux à titre gracieux qu'on accorde donc à des associations étudiantes. Donc là aussi on a eu un certain nombre d'associations qui se sont présentées, donc je vais vous les citer avec l'avis de la commission.

La première était Aéromo-Isat, une association rattachée à l'ISAT de Nevers qui a pour objectif de travailler sur des aéromodèles, sur plusieurs années donc avec quelque chose qui se construira avec plusieurs promotions au fil du temps, il y a eu un avis favorable de la part de la commission vie étudiante. Ensuite nous avons eu l'association AG Dijon 2024 qui est une association à but limité pour l'organisation d'un congrès des internes de biologie médicale et de pharmacie hospitalière qui a reçu également un avis favorable. Ensuite, on a eu l'association AEISA qui est l'association des étudiants en sciences infirmières de Semur-en-Auxois qui a une activité assez classique d'association de filière et qui a reçu un avis favorable de la commission. Ensuite, on a eu l'association Codex, qui est donc une association rattachée au master des métiers du livre et qui a pour objectif de structurer la dimension d'orientation et de découverte de ce milieu auprès des étudiants du master et également de pouvoir rendre un certain nombre de services auprès de leurs étudiants, qui a également reçu un avis favorable. Ensuite, on a l'association Consult Isat donc, qui est également une association de l'ISAT et qui se projette en termes d'activités de junior entreprise donc qui a un cadre un petit peu particulier des associations étudiantes et qui a pour objectif de faire le lien entre les compétences et connaissances qui ont été acquises par les étudiants de l'ISAT et le tissu socio-économique local, qui a reçu un avis favorable. Ensuite, l'association Lex Sportiva qui a reçu un avis défavorable de la commission pour la simple et bonne raison, ce n'est pas une association étudiante dans le sens pur et dur dans la mesure où c'est des jeunes professionnels qui sont passés par le master des professions juridiques du sport et qui sont dans la vie active, ils n'ont plus le statut étudiant et ne pouvaient pas relever de ce cadre de labellisation. Mais ce qui leur a été proposé, c'est que nous puissions malgré tout continuer à travailler ensemble, d'autant plus qu'ils ont une forte attache avec les étudiants qui sont actuellement dans ce master et avec plus largement l'UFR DSEP et donc en discussion et en accord avec le président, on a fait le choix de s'orienter vers la fondation qui a été créée il y a quelques temps pour essayer de structurer ce lien avec des acteurs extérieurs. Ensuite, l'association E-Lab, qui est donc une association montée par des étudiants de l'UFR Sciences et techniques autour de la construction de projets sur les questions robotiques, qui a donc reçu un avis favorable de la commission. Ensuite, l'association Tudem qui se dédie au tutorat, mais pour les étudiants qui sont en années supérieures de la circonscription médecine, qui ont passé la PASS ou la L.AS et qui sont en deuxième, troisième année où à l'externat, pour travailler sur l'entraide entre pairs, qui a reçu un avis favorable. Ensuite l'association ABESCI qui est l'association bourguignonne des

étudiants stagiaires et chercheurs intervenants de Côte d'Ivoire qui est une association qui avait déjà eu la labellisation de l'université il y a quelques années, qu'on avait dû retirer par défaut d'activité il y a 2-3 ans et qui a repris une activité notamment après le COVID et qui donc représente son dossier de labellisation et donc qui ont une forte activité auprès des étudiants qui viennent dans notre université, originaires de cette zone géographique et qui a également reçu un avis favorable. On a eu ensuite l'association AJCT qui est l'association du master 2 des juristes des collectivités territoriales et qui a également reçu un avis favorable. Ensuite on a eu l'association QG connecté qui est une association rattachée au campus connecté situé à Nevers mais dont l'université de Bourgogne est l'université de rattachement et qui porte un certain nombre de projets, notamment avec l'antenne du SUAPS du campus et qui se destine notamment à nos étudiants de l'INSPE, de l'IUT ou de l'ISAT, entre autres, qui a reçu également un avis favorable. Et enfin, la Corporation des étudiants en soins infirmiers de Beaune, la CESIB, qui également a une activité assez large, particulièrement autour des questions de solidarité et qui a également reçu un avis favorable. Donc vous voyez qu'il y a une commission qui a eu une certaine activité et un certain nombre de demandes, ce qui fait que le nombre d'associations étudiantes ne fait qu'augmenter d'année en année.

Je ne l'ai pas précisé mais si vous avez des questions surtout n'hésitez pas.

Je propose d'être assez concis sur la présentation du prochain dossier du fait qu'il y a beaucoup de dossiers qui ont été analysés. Donc cette fois-ci, c'était la commission FSDIE qui est la commission qui rend un avis sur les financements des associations étudiantes qui s'est réunie le mardi 21 mai avec un léger rattrapage avec une demi-journée supplémentaire parce qu'on n'a pas eu le temps d'analyser tous les dossiers. Un certain nombre de dossiers ont été présentés ce qui peut montrer la dynamique en termes de projets des associations étudiantes de l'uB et un cadre un petit peu particulier qui a fait suite à la réforme du FSDIE, notamment des subventions spécifiques qui a pris la suite de ce qui existait auparavant avec le système de convention. Donc, le premier dossier c'était un dossier porté par l'ASUB 71 pour un projet surf avec une demande de 2 361,76€ qui a reçu un avis favorable pour l'ensemble du montant. Ensuite, un dossier présenté par l'association FEBIA pour un séminaire de candidats avec une demande de 167,91€ qui a reçu un avis favorable. Je ne les lis pas tous, je vais surtout spécifier la partie spécifique qui est assez particulière et si vous avez des questions sur certains dossiers, certains ont été en mis en report et deux ont reçu un avis défavorable. Donc concernant la partie spécifique il y a un dossier qui a été présenté par la FEBIA concernant l'achat d'un camion et le soutien à la dotation de protections hygiéniques au niveau de l'épicerie sociale et solidaire l'AGORAE qu'ils ont sur le campus et ont eu un avis favorable pour un montant de 54 072€. Un deuxième dossier qui concernait la dotation d'une malle à destination des associations étudiantes qui a reçu un avis défavorable, ils ont déjà un projet du service de vie étudiante. Ensuite l'association Stock pour la participation à un festival, le FIMU, pour un montant de 3 000€. Ensuite, ADEXPRA, radio campus pour les projets de leur année, d'un montant de 30 000€. Nautil uB pour pouvoir développer la mise en place de formations de plongée scientifique d'un montant de 19 334€. L'ASUB qui est l'association sportive de l'université de Bourgogne qui organise la Color campus à la rentrée prochaine et l'activité de la fédération des sports universitaires pour un montant de 45 000€. La cafétéria médecine pharmacie pour des formations annuelles, un montant de 490€. L'association des étudiants de Nevers pour un certain nombre d'activités pour un montant de 15 500€. La corporation des étudiants de médecine de Dijon pour un

programme en termes d'échanges pour un montant de 6 532,25€. Le tutorat des étudiants dijonnais pour leur activité à la fois de bien-être et de communication auprès des étudiants pour un montant de 4 442€. Cheerleedings, l'association des Sciences de santé pour s'équiper en tapis pour leur activité qui a lieu dans des locaux du SUAPS pour un montant de 852€. Je ne vous détaille pas plus pour gagner du temps, mais la somme attribuée aux associations étudiantes sur cette commission s'élève à 222 680€.

Mme Michel.- Ces travaux ont fait l'objet d'un avis favorable. Maintenant le bilan du financement de la CVEC.

2. Contribution de vie étudiante et de campus (CVEC) : Bilan financement CVEC 2023

M. Roulliat.- Comme vous le savez, la CVEC a été mise en place en 2018, qui est donc la contribution de vie étudiante et de campus qui nous permet de financer un certain nombre de services dédiés à la vie étudiante et un certain nombre de projets, à la fois en accord avec les textes qui régissent ce financement et la charte sur laquelle vous avez rendu un avis favorable il y a quelques CA. Je vous présente le bilan concernant la CVEC 2023 qui a permis le financement d'un certain nombre de services et de projets. Parmi ceux-ci, on peut citer la rénovation du gymnase pour un petit peu plus d'un demi-million d'euros. Mais également des actions comme le renforcement de nos professionnels de santé au sein du service de santé universitaire et maintenant étudiant, à hauteur d'un peu plus de 333 000€, la commission solidarité étudiante pour renforcer et toujours aller plus loin en termes d'actions concernant le soutien auprès des étudiants qui auraient besoin de solidarité au niveau de l'université. Je vais citer la petite fac, qui apporte un service très particulier et très recherché pour nos étudiants et également pour les personnels et un certain nombre d'autres projets que vous pouvez également voir. Certains sont des projets qui sont renouvelés chaque année et puis d'autres ont été l'occasion de financement ponctuel, je pense notamment aux 40 ans de l'Atheneum, on ne le refêtera pas, plutôt rendez-vous aux 50 ans, ou encore certains stages ou la salle d'air fit. Donc au total vous avez sur la dernière page, les grandes masses que la CVEC a pu financer avec tout ce qui est accueil et vie étudiante qui est majoritaire. Ensuite on voit le sport, la santé, puis ensuite les actions culturelles. Alors derrière tout ça il y a un certain nombre d'items bien entendu, mais c'est pour vous présenter les très grandes lignes de ce à quoi la CVEC de l'université participe. Et donc enfin, en termes de masse budgétaire, la majorité concerne donc du fonctionnement, ensuite on a l'investissement et en dernier du personnel, donc de la masse salariale. Donc ça concerne la CVEC de l'année dernière et je reviendrai vers vous à la rentrée pour la CVEC de l'année prochaine. Merci à vous.

Mme Michel.- Merci Maxence. Alors ce bilan a fait l'objet d'un avis favorable de la CFVU.

3. Travaux de la pédagogie du 12 juin 2024 :

Création d'une nouvelle unité d'enseignement transversale : UET pratiques sportives

Mme Michel.- Le point suivant avec les travaux de la commission de la pédagogie. Et le premier thème concerne une UE transversale pratique sportive. Pour vous présenter le contexte, afin d'accélérer le développement de la pratique sportive des étudiants, France Universités, la conférence des grandes écoles et la conférence des directeurs des écoles françaises d'ingénieurs, au côté des ministères de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, des Sports et des Jeux olympiques et paralympiques ont proposé une feuille de route avec différents axes. Le deuxième axe, notamment, valoriser la pratique et aménager le temps universitaire, propose de promouvoir la possibilité d'octroyer des crédits ECTS ou une bonification dans les notations et également de renforcer les propositions d'unité d'enseignement sport optionnel dans les cursus. France Universités propose également un rapport intitulé « le sport, une ambition pour tous » ou la valorisation du sport dans les cursus est également présentée. Notamment, le sport de haut niveau doit donner lieu automatiquement à l'attribution de crédits ECTS. Et le principe doit être posé d'une valorisation de la pratique du sport. Donc, on peut également mentionner un rapport émis par l'inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche, qui fait état du développement et de la nécessité de la pratique sportive étudiante. Dans ce contexte, mais aussi dans un contexte plus général que vous connaissez, le ministère de la Santé a initié de nombreuses politiques de santé, dont la plus emblématique est le PNNS, le programme national nutrition santé, par nutrition, on entend alimentation et activité physique. L'objectif est de lutter contre la sédentarité dont on parlait en début de CA tout à l'heure. Nous connaissons les effets de l'activité physique en termes bénéfiques sur la santé physique et mentale, sur le fait de pouvoir tisser un lien social, de porter des valeurs qui sont propres au sport comme l'effort, la persévérance, la solidarité, mais également contribuer à renforcer le sentiment d'appartenance à l'université. Le SUAPS propose cette nouvelle unité transversale pour développer et valoriser l'enseignement de la pratique sportive et artistique à destination des étudiants de l'université afin de les accompagner dans la gestion de leur vie physique actuelle et future. Les modalités de cette UE ont été portées à votre connaissance dans le document dont vous disposez. Juste, en préambule, apporter une indication supplémentaire. Vous savez qu'il existe déjà une unité transversale qui est intitulée « Sport ». Et elle offre aux étudiants à hauteur de 12 h CM, la possibilité de s'enrichir en termes de connaissances relatives aux sciences humaines ou en sciences vie, ce sont des cours magistraux, il y a également un volume d'heures d'une vingtaine d'heures de pratiques sportives. Alors cette UE qui est proposée, c'est une UE qui va naître et qui va vivre à côté de cette UE existante et qui ne vient pas en compétition mais qui vient en complémentarité, puisque vous avez compris le contexte, vraiment c'est pour mettre le pied à l'étrier des étudiants qui ne seraient pas engagés dans la pratique sportive. Le responsable est Monsieur Liemans, directeur adjoint du SUAPS et les modalités pédagogiques sont les suivantes. Il y a 16 h de formation et un contrôle continu de pratique pour chacune des activités, il y a deux activités, une proposée au premier semestre et une proposée au second semestre, s'inscrivant dans deux champs d'activités différents que je vais vous présenter dans quelques secondes. Cette UE transversale est créditée de 5 ECTS, elle entre en conformité avec le référentiel commun des études

et ce qui est proposé, c'est que les étudiants sportifs de haut niveau c'est-à-dire entrant dans le cadre du PEPS aient une note maximale de 20 sur 20. C'est une UE ouverte à tous les étudiants de l'université, à l'exception des étudiants de STAPS qui ont déjà inclus dans leur cursus la pratique sportive au quotidien. Alors voici les différents champs d'activités, Energétique et performance, Acrobatique ou artistique, Activité d'opposition duelle, Activité d'opposition collective, Activité physique de pleine nature. L'évaluation concerne à la fois l'investissement, les connaissances et les progrès mais également le niveau de pratique. Au niveau administratif, c'est le secrétariat du SUAPS qui va gérer les différentes missions, notamment d'inscription, de suivi des heures, de retour des notes et de relation avec la scolarité centrale. Cette nouvelle UE transversale intitulée « Pratique sportive » a reçu un avis favorable de la CFVU. Vous avez des remarques et des questions ?

Demande d'accréditation du certificat de capacité d'orthoptiste en co-accréditation avec l'université de Franche-Comté à compter de la rentrée 2025-2026

Mme Michel.- Je vous propose de passer au point suivant qui est la demande d'accréditation du certificat de capacité d'orthoptiste en co-accréditation avec l'université de Franche-Comté à compter de la rentrée 2025. C'est une présentation qui a été faite par Davy Laroche, qui est directeur du département Métiers de la rééducation et ce projet est initié par la région en collaboration avec l'UFC. Deux mots sur le contexte, l'orthoptiste est un professionnel de santé, spécialisé dans le diagnostic, la rééducation et le traitement des troubles de la vision et de la motricité oculaire. La formation est de trois ans et actuellement les étudiants se forment à Lyon et à Strasbourg. Et il y a un besoin identifié en termes d'orthoptistes dans la région. Conformément à l'arrêté du 20 octobre 2014, ce cursus comprend 333 h de cours magistraux, 1 035 h de travaux dirigés et 1 400 heures de stage. Donc la première année est essentiellement dédiée aux cours magistraux et au fur et à mesure du cursus, ce sont les pratiques et le stage qui vont prendre le relais. Ce projet a le soutien de la région. A Dijon, c'est le professeur Catherine Creuzot-Garcher qui porte le projet, en collaboration avec le professeur Davy Laroche qui est directeur du département Métiers de la rééducation, et également avec l'intervention de Madame Aurélie Charles qui est orthoptiste. Les cours essentiellement théoriques auront le support de l'université de Strasbourg et les travaux dirigés et les travaux pratiques ainsi que les stages auront lieu sur site. En 2025, on attend huit étudiants à l'université de Bourgogne et la région qui soutient ce projet propose de financer deux maîtres de conférences associés à mi-temps et un temps plein de secrétariat. Actuellement, il y a des négociations pour les supports pour les années à venir. Cette demande d'accréditation a reçu un avis favorable à l'unanimité de la CFVU.

M. Tizio.- Nous avons une délibération spécifique concernant cette demande d'accréditation du certificat d'orthoptiste en co-accréditation avec l'université de Franche-Comté à partir de l'année 2025-2026.

Est-ce qu'il y a des refus de prendre part au vote ? Des abstentions ? Des votes contre ?

25 voix pour (unanimité)

M. Tizio.- Je vous remercie.

Réforme du 1^{er} cycle de santé : modification de l'option santé pour les licences avec un "accès santé" L.AS

Mme Michel.- Nous poursuivons avec la modification de l'option santé pour les L.AS, les licences avec un accès santé. La présentation a été faite par le professeur Agnès Jacquin-Piques, coresponsable de la première année des études de santé PASS-L.AS et présidente du jury de sélection. Cette proposition rentre dans un contexte que je vous présente brièvement, les étudiants inscrits à UFR SVTE suivent un module SHS et un module Santé. Les étudiants inscrits dans les autres UFR suivent un module Sciences vie et un module Santé. Chacun de ces modules est d'une soixantaine d'heures et l'observation faite est une hétérogénéité dans l'évaluation, les cours, les matières étant différentes et une disparité dans les résultats. En Sciences vie, les étudiants sont plus en difficulté qu'en SHS, alors que dans l'UE Santé, on a des résultats qui sont relativement homogènes quel que soit l'UFR de rattachement. Donc ce qui est proposé c'est une refonte de cette mineure Santé pour permettre une évolution vers un même programme de 50 h et 5 ECTS par semestre, standardiser les modules, alléger la charge de travail et avoir une évaluation plus cohérente et équitable. Voici la nouvelle offre qui est proposée avec pour le premier semestre des modules pour un ensemble de 5 ECTS. Cette modification en faveur de la réussite des étudiants a obtenu également un avis favorable à la l'unanimité de la CFVU. Est-ce que vous avez des remarques, des questions ?

Offre de formation :

- . Architecture de l'offre de formation des diplômes nationaux 2024-2028**
- . Validation des fiches formation**

Mme Michel.- Je vous propose de passer au point suivant, offre de formation, architecture de l'offre de formation des diplômes nationaux, validation des fiches formation. Ce diaporama a été communiqué, je vais vous le présenter de façon très brève. Cette architecture a fait l'objet de plusieurs délibérations dont la dernière au CA du 23 janvier et cette architecture est issue d'Ametys. Cette architecture de formation est paramétrée en central conformément aux DA04 qui ont été remontés par les composantes dans le cadre de la nouvelle accréditation. Les mentions sont accréditées au niveau du ministère, les parcours sont déterminés par l'université. Dans le premier cycle, nous comptons 86 mentions, dans le deuxième cycle, 73 mentions. Nous avons des diplômes hors accréditation et ce qui vous est proposé, c'est ce que vous pouvez trouver sur le site de l'université. L'offre de formation qui a fait l'objet d'un vote à la CFVU concerne les formations qui ont été validées par les composantes sur Ametys et qui sont conformes au RCE donc il s'agit des formations de l'IAE, de l'INSPE, de l'IUVV, de l'IUT de Dijon-Auxerre-Nevers, de l'IUT de Chalon, de l'UFR Langues et communication, de l'UFR Lettres et philosophie, UFR Sciences humaines. En revanche, il reste encore des éléments à clarifier concernant d'autres formations. Par exemple, les composantes qui n'ont pas encore validé leur offre de formation ou pour lesquelles il y a encore des ajustements à faire avec le PFVU donc il y a actuellement un dialogue pour pouvoir achever ce travail et pour pouvoir vous présenter cette offre de formation complète lors du CA de septembre. Alors ceci concerne l'ISAT, l'IUT Le Creusot, Polytech Dijon, l'UFR Sciences de santé, l'UFR STAPS, l'UFR SVTE, l'UFR DSEP et l'UFR Sciences et techniques.

Cette architecture et la validation des fiches formation de la première partie, a fait l'objet d'un avis favorable de la CFVU.

M. Tizio.- Très bien, nous avons une délibération spécifique sur l'architecture de l'offre de formation, en tout cas pour ce qui concerne les formations qui ont été validées par la CFVU, à savoir les formations de l'IAE, de l'INSPE, de l'IUVV, de l'IUT Dijon-Nevers-Auxerre, de l'IUT Chalon, de l'UFR Langues et communication, l'UFR Lettres et philo et l'UFR Sciences humaines ainsi que la validation des fiches formation.

Qui refuse de prendre part au vote sur cette architecture de l'offre de formation ? Qui s'abstient ? Qui s'oppose ?

25 voix pour (unanimité)

Masters en anglais : mise en place de droits spécifiques à compter de la rentrée 2024-2025 pour :

- . **Master Culture et communication - Projects in international and european cultural engineering**
- . **Master Management – parcours International management and sustainability**

Mme Michel.- Nous poursuivons avec les masters en anglais et la mise en place de droits spécifiques à compter de la rentrée 2024. Le premier master, le master culture et communication, c'est le master PIECE. La présentation a été faite par Madame Parisot, directrice de l'Institut Denis Diderot. Ce projet a pour but de préparer les étudiants à la conception et à la réalisation des projets culturels d'envergure européenne et internationale. Lancée en 2018 suite à un appel à projets de l'UBFC, cette formation innovante a été sélectionnée pour recevoir un financement ISITE de 75 000€ par an, financement qui s'achève. Deux mots sur le contenu de ce master, la formation est structurée autour d'une pédagogie inversée et la démarche pédagogique permet d'apporter aux étudiants une connaissance fine du territoire, une connaissance pratique de l'interculturalité et une expertise technique en montage de projets. Le budget qui nous est présenté est conforme à la circulaire de 2015 et s'appuie sur une demande de soutien et de coordination des étudiants étrangers, insertion professionnelle, innovation pédagogique en anglais avec consultant, organisation DELF, etc., semaine d'immersion, des visites culturelles au niveau du territoire Bourgogne-Franche-Comté, des journées culture scientifique, des week-ends d'immersion, la restitution de projets européens à Bruxelles, notamment, l'immersion de fin d'études dans des capitales européennes et l'accueil d'enseignants invités étrangers et également des frais relatifs à la communication et à la promotion du diplôme ainsi qu'au matériel et au logiciel. Et dans ces frais, on peut également compter le fait d'avoir un support pour proposer les bourses aux étudiants, notamment pour pouvoir réaliser le semestre à l'étranger. Ce master et les frais spécifiques associés ont reçu un avis favorable de la CFVU.

Je vous propose d'enchaîner avec le master suivant, un master de management avec le parcours IMS. La présentation a été faite par Monsieur Welte, qui est enseignant-chercheur en sciences de gestion, c'est un master qui est en anglais et qui propose une thématique à la fois moderne et essentielle, la soutenabilité dans une approche au développement durable conçue pour répondre aux besoins des générations présentes, sans compromettre les capacités des

générations futures. Sans entrer dans le détail de l'offre de formation, simplement vous dire que comme le master précédent, le budget est conforme à la circulaire de 2015 et propose notamment de financer l'organisation de conférences avec des intervenants invités, des voyages, des excursions d'étudiants, l'organisation de séminaires de recherche, je ne lis pas tout puisque vous avez ces informations, également proposer du matériel, des logiciels, un soutien à l'association locale qui permet de porter le fonctionnement, la dynamique de ce diplôme, un soutien également pour la coordination des étudiants étrangers, insertion professionnelle, innovation pédagogique, organisation DELF et également des frais relatifs à la communication et à la promotion du diplôme. De la même façon, ce master et les frais spécifiques associés ont fait l'objet d'un avis favorable de la CFVU.

M. Tizio.- Y a-t-il des remarques et des observations sur ce point qui fait l'objet d'une délibération spécifique. S'il n'y en a pas, je vous propose d'adopter la délibération suivante, le conseil d'administration approuve la mise en place de droits spécifiques à compter de la rentrée 2024-2025 pour les masters en anglais, master culture et communication Projects in international and european cultural engineering et ensuite le master management parcours international management and sustainability.

Qui refuse de prendre part au vote ? S'abstient ? Vote contre ?

25 voix pour (unanimité)

M. Tizio.- Je vous remercie.

Règlement des études – Polytech Dijon

Mme Michel .- Nous enchaînons avec le règlement des études concernant Polytech Dijon. Alors l'intégration récente comme on l'a dit en début de CA de l'ESIREM au réseau Polytech et qui devient maintenant Polytech Dijon, nécessite l'harmonisation du règlement des études avec les autres établissements du réseau. Vous avez pu prendre connaissance des documents qui vous ont été transmis. Concernant le cycle ingénieur, deux points principaux, le jury d'école se réunira à la fin de chaque semestre au lieu d'une fois par an et les étudiants ont la possibilité de réaliser un transfert réseau Polytech en fin de troisième année et en fin de quatrième année. Concernant le cycle préparatoire, deux points ont été présentés en CFVU, un stage d'un mois pendant l'été entre la première et la deuxième année et le redoublement n'est pas autorisé sauf cas exceptionnel apprécié par le jury. Le règlement des études Polytech Dijon a obtenu un avis favorable de la CFVU.

Règlement intérieur des IUT : modalités d'application de l'obligation d'assiduité qui ont une incidence sur l'évaluation

Mme Michel.- Je poursuis avec le règlement intérieur des IUT, modalités d'application de l'obligation d'assiduité qui ont une incidence sur l'évaluation. Deux articles spécifiques ont fait l'objet de présentations particulières à la CFVU, l'article 15 et l'article 14 alinéa 7. Ces éléments sont relatifs à l'influence du défaut d'assiduité des étudiants sur les évaluations et il est donc nécessaire de clarifier les procédures pour traiter les cas d'étudiants ayant de multiples absences injustifiées lors des évaluations. Donc je peux vous lire l'article 15 dont vous avez pris connaissance, en

tout cas la partie principale, conformément à l'obligation d'assiduité, les unités d'enseignement seront affectées d'un coefficient minorant la note globale de chaque UE selon la règle suivante, 2% à partir de 10 heures d'absences injustifiées par semestre, 5% à partir de 20 heures d'absences injustifiées par semestre, par ailleurs au-delà de ce total de 20 heures semestriel d'absences injustifiées, le jury pourra prononcer à l'issue de l'année soit une réorientation, soit toute autre décision après en avoir informé l'étudiant. Le paragraphe 15.1, alinéa 1, défaut d'évaluation, la présence à l'ensemble des enseignements et des évaluations est obligatoire. Si le jury constate une multiplication des absences justifiées et/ou injustifiées de l'étudiant à l'ensemble des activités pédagogiques, absences qui entraînent une scolarité pédagogiquement incomplète, une impossibilité de rattrapage et un défaut d'évaluation, le jury ne sera pas en mesure d'attester de la bonne acquisition des compétences attendues et donc de la validation des UE. Le jury pourra donc prononcer, à l'issue de l'année, une défaillance de l'étudiant entraînant son redoublement ou sa réorientation. Et concernant les rattrapages, si l'absence est reconnue justifiée et lorsque cela est matériellement possible, une procédure de rattrapage doit être initiée par l'étudiant qui devra en faire la demande dans les 48 heures suivant le retour en cours. Si l'étudiant n'effectue pas cette demande dans les délais impartis, la note de zéro sera appliquée et le rattrapage ne sera pas organisé. Ce règlement intérieur des IUT a reçu un avis favorable de la CFVU.

M. Crognier.- Il y avait des problèmes d'absence ?

Mme Michel.- Au niveau du Creusot, l'IUT était déjà rentré dans ce fonctionnement. C'était pour rentrer en conformité avec le règlement qui était déjà applicable au niveau du Creusot.

M. Roulliat.- Concernant la procédure de la demande de rattrapage, je n'ai pas très bien compris ce qui était entendu dans ce qui est proposé.

Mme Michel.- C'est à l'étudiant de se manifester à son retour. Ce qui a été discuté, c'est est-ce que c'est à l'enseignant de proposer ce rattrapage quand l'étudiant revient ou si c'est à l'étudiant ? Ce qui est proposé c'est que l'étudiant, lorsqu'il revient, se manifeste et fait la demande de rattrapage et ensuite ce rattrapage est organisé par l'enseignant. Si l'étudiant ne se présente pas au rattrapage, il aura la note de zéro.

M. Roulliat.- Mais selon le RCE, on n'est pas obligé de faire deux sessions ?

Mme Michel.- Au niveau de l'IUT, il y a un régime dérogatoire par rapport à ce fonctionnement, il n'entre pas strictement dans le cadre du RCE.

M. Roulliat.- Parce que, peu importe les conditions, si l'étudiant était malade ou je ne sais quoi, au-delà d'une absence injustifiée, si l'étudiant ne sollicite pas de rattrapage, il a forcément zéro ?

Mme Michel.- Alors absence injustifiée, dans le règlement, c'est zéro et une absence justifiée, si l'étudiant en fait la demande, il a un rattrapage.

M. Roulliat.- D'accord, donc si absence justifiée sans demande de rattrapage, il a zéro.

Mme Michel.- C'est ça, c'est ce qui est proposé.

Mme Baudoux.- Par rapport à ça, je voulais savoir, est-ce que c'est dans les 48 heures de l'absence ou au moment où la personne revient en cours.

Mme Michel.- C'est au retour.

Mme Baudoux.- Au retour, peu importe combien de temps la personne a été absente ?

Mme Michel.- C'est ça. Ce règlement a fait l'objet d'un avis favorable de la CFVU.

4. Calendrier universitaire 2024-2025 : calendriers des composantes

Mme Michel.- Pour terminer nous allons présenter le calendrier universitaire. Vous l'avez sous les yeux. Le premier document vous présente le premier jour de présence des étudiants, la fin des cours du premier semestre, le début et la fin des examens du premier semestre, le début et la fin des cours du second semestre, le début et la fin des examens du second semestre, le début et la fin des examens de seconde session et la fin de la présence obligatoire. Le deuxième calendrier, suspension de cours vous présente les périodes de congés de la Toussaint, de Noël, de l'hiver et de printemps. Ce calendrier a fait l'objet d'un avis favorable de la CFVU.

Est-ce que vous avez des remarques, des questions. Bien, je vous remercie pour votre attention à votre écoute.

M. Tizio .- Merci Carine. On va procéder à l'adoption de la délibération qui regroupe l'ensemble des travaux de la commission de la formation et de la vie universitaire, à l'exception des deux votes que nous avons déjà émis sur des points spécifiques.

M. Roulliat.- Est-ce qu'on peut avoir un vote séparé pour le règlement intérieur des IUT, s'il vous plait ?

M. Tizio.- Donc je vous propose un vote spécifique sur le règlement intérieur des IUT, à savoir la modification des modalités d'application de l'obligation d'assiduité qui ont une incidence sur l'évaluation.

Qui refuse de prendre part au vote ? S'abstient ? 3. Vote contre ?

22 voix pour, 3 abstentions

M. Tizio.- Je vous remercie. Alors, comme je le disais, une délibération qui va prendre en compte l'ensemble des points qui n'ont pas encore fait l'objet d'un vote, je vais les lister. Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, approuve les travaux de la commission de la formation et de la vie universitaire du 18 juin dernier.

- Travaux de la commission subventions culturelles du 6 mai 2024 et ventilation

- budgétaire des crédits accordés aux associations
- Travaux de la commission vie étudiante du 13 mai 2024 : dossiers de labellisation des associations
 - Travaux de la commission FSDIE des 21 mai et 29 mai 2024 et ventilation budgétaire des crédits accordés aux associations
 - Contribution de vie étudiante et de campus (CVEC) : bilan financement CVEC 2023
 - Travaux de la pédagogie du 12 juin 2024 :
 - . Création d'une nouvelle unité d'enseignement transversale : UET pratiques sportives
 - . Réforme du 1^{er} cycle de santé : modification de l'option santé pour les licences avec un « accès santé » L.AS
 - . Règlement des études – Polytech Dijon
 - Calendrier universitaire 2024-2025 : calendriers des composantes

Donc sur l'ensemble de ces points, qui refuse de prendre part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ?

25 voix pour (unanimité)

M. Tizio.- Je vous remercie et je remercie Carine. Je vous propose de passer au point suivant de notre ordre du jour qui concerne les travaux de la commission de la recherche du 20 juin 2024. Ma collègue Nadine Millot n'étant pas disponible aujourd'hui, je vais passer la parole à Emmanuel Ranc qui va vous présenter ces demandes de subventions à la commission de la recherche.

VII – Travaux de la commission de la recherche (CR) du 20 juin 2024

Demandes de subventions

M. Ranc.- Bonjour Mesdames et Messieurs. Comme le disait le vice-président, Madame Millot ne pouvait pas être présente aujourd'hui, elle m'a chargé de vous présenter ses excuses ainsi que de vous présenter les demandes de subventions qui sont formulées par des services ou des laboratoires de l'établissement. C'est quelque chose d'assez classique puisqu'il y a besoin d'une validation par le conseil d'administration de toutes les demandes de financement qui sont adressés à des financeurs variés, ici conseil départemental et conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté. Je ne vais pas revenir sur le tableau qui vous a été adressé puisqu'il contient une rubrique qui résume le plus synthétiquement possible l'objet de la demande ainsi que le plan de financement de ce projet. Simplement, nous tenions à apporter une petite précision sur une des demandes de subvention, compte tenu du montant qui y figure, c'est la demande qui porte sur la surélévation de l'IRCAMAT pour le bâtiment Pharmaco imagerie, au titre de laquelle une subvention au FEDER de 4,2 millions est sollicitée. Donc on voulait simplement vous préciser ce point-là, il s'agit de la surélévation du bâtiment IRCAMAT, une action qui est inscrite au CPER 2021-2027 et dans les échanges qui s'étaient tenus entre, notamment, les services de l'État et les services de la région, l'université a été invitée compte tenu de l'activité très fortement recherche liée à cette extension, de solliciter aussi le FEDER pour soutenir ce projet. C'est pour ça que ça fait l'objet d'une demande FEDER étant entendu que il y a aussi une part prévue au CPER, CPER

région, de 960 000€. Ce projet a un coût total de 6 millions, quand on demande au FEDER, on peut demander 70% maximum du coût du projet, donc c'est 4,2 millions. Un projet à 6 millions qui est décomposé dans les estimations que l'on peut en faire pour le moment en deux sous-projets, l'extension du bâtiment pour accueillir des activités de recherche et à l'interface de plusieurs labos, notamment l'ICMUB, l'ICB mais aussi à l'interface avec ce qui se conduit au CGFL et au CHU autour de tout ce qui touche, ne m'en demandez pas plus, je ne pourrais pas être trop disert, mais de la médecine personnalisée, de la radiothérapie interne vectorisée et de l'utilisation des nanotechnologies dans ce champ, je ne peux pas en juger, mais qui semble assez prometteur pour le soin, à terme, aux patients. Donc cette enveloppe de 6 millions prévoit l'extension en elle-même du bâtiment IRCAMAT ainsi que la rénovation énergétique du bâtiment existant. Rénovation énergétique pour laquelle une demande est en train d'être préparée en parallèle au titre du programme P 348 qui est un programme dédié à la rénovation énergétique des bâtiments de l'État. Ce qui fait que si cette demande arrive à son terme, ça fera un soutien financier supplémentaire pour boucler l'enveloppe. Je précise enfin que ces demandes ont été soumises à l'avis de la commission de la recherche du 20 juin dernier, qu'elles ont reçu un avis favorable à l'unanimité mais que, néanmoins, sur la dernière demande, l'honnêteté nous oblige à vous le dire, la demande qui est pour soutenir un colloque, un premier d'une série de cinq colloques portés par la MSH, est arrivée le jour même de la commission de la recherche, donc elle n'avait pas été présentée à la commission de la recherche. Néanmoins on suggère de la passer tout de suite en conseil d'administration pour ne peut pas bloquer la demande étant entendu qu'une information sera faite dès la prochaine CR, en septembre.

M. Tizio.- Merci Emmanuel, y a-t-il des demandes de complément d'information au sujet de ces demandes de subventions. S'il n'y en a pas, je vous propose d'adopter la délibération suivante, le conseil d'administration après en avoir délibéré, approuve les demandes de subventions déposées auprès de la région Bourgogne-Franche-Comté, le conseil national de la culture scientifique, technique et industrielle, le conseil départemental de la Côte-d'Or et approuve aussi le plan de financement de la demande de subvention FEDER déposée par l'ICMUB.

Y a-t-il des refus de prendre part au vote ? Des abstentions ? Des votes contre ?

23 voix pour (unanimité)

M. Tizio.- Je vous remercie. Le point suivant concerne l'exonération partielle des droits d'inscription des étudiants internationaux, et je laisse la parole à Grégory Wegmann qui va vous présenter ce point.

VIII - Exonération partielle des droits d'inscription des étudiants internationaux

M. Wegmann.- Bonjour, alors c'est une délibération qui a lieu tous les ans depuis quelques années. Alors, peut-être pour ceux qui ne sont pas familiers de la procédure, vous savez que depuis quelques années, l'État propose d'appliquer des frais différenciés pour les étudiants extra-communautaires qui viennent étudier en France, pas au titre d'un échange mais au titre d'étudiant individuel et par ailleurs, les établissements ont la possibilité d'exonérer partiellement ces étudiants dans la

limite de 10% des effectifs avec un savant calcul. S'agissant de l'université de Bourgogne, nous sommes nettement en dessous de ce seuil. Donc la proposition qui vous est faite, c'est, comme les trois années passées, je crois, nous exonérons ces étudiants, alors une exonération partielle, ça veut dire que les étudiants acquitteraient les droits nationaux comme les autres étudiants français et européens qui étudient dans notre université. L'intérêt aussi de proposer cette délibération maintenant, ça nous permet de communiquer avec les ambassades, avec les différents organismes qui promeuvent la mobilité de leurs étudiants. Et ça débute dès la rentrée prochaine, donc c'est pour ça qu'il est utile de proposer cette délibération bien en amont pour des étudiants qui viendront en 2025-2026, il n'y a pas d'erreur dans le document, ça peut sembler curieux mais c'est parce qu'on prépare la prochaine rentrée pour les étudiants internationaux.

Vous pouvez poser des questions si vous souhaitez des éclaircissements sur cette procédure. Les droits différenciés c'est 2 770€ en licence et 3 770€ pour un master.

Le Président.- Donc l'idée c'est d'éviter d'appliquer des droits supérieurs aux étudiants étrangers au prétexte qu'ils viennent d'en dehors de l'Europe. Ils paient des droits d'inscription normaux comme les étudiants français. Tant qu'on peut le faire, on le portera, si le conseil d'administration en est d'accord, on le fera. C'est plafonné à 10%, on n'est pas encore à 10%, on augmente notre nombre d'étudiants étrangers, certains avec des droits spécifiques comme les masters en anglais mais pour ceux qui peuvent financer donc ça, ça ne pose pas de problème, on a une offre de masters comme ça. Et pour les masters en français comme les masters normaux, c'est là que les droits différenciés s'appliquent et c'est là où on décide, si vous en êtes d'accord, d'appliquer les mêmes droits que pour les étudiants français ou européens.

M. Tizio. S'il n'y a pas de questions à ce sujet, je vous propose d'adopter la délibération suivante, le conseil d'administration approuve, au titre de l'année universitaire 2025-2026, l'exonération partielle des droits d'inscription des étudiants étrangers soumis aux dispositions de l'article 8 de l'arrêté du 19 avril 2019 relatif aux droits d'inscription dans les établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'Enseignement supérieur. Ces étudiants s'acquittent du montant des droits d'inscription tels que prévus pour les étudiants français et ressortissants de l'Union européenne au sens des dispositions des articles 3 à 6 de l'arrêté susmentionné.

Qui refuse de prendre part au vote ? S'abstient ? Vote contre ?

22 voix pour (unanimité)

Point B – Points adoptés sans débat

IX - Tarifs, subventions et dons – Catalogue général des EUD - Sorties d'inventaire - Conventions et contrats emportant versement de subvention ou engageant l'université de Bourgogne

M. Tizio.- Je vous remercie. On passe désormais à la partie B de notre ordre du jour, c'est-à-dire des points adoptés sans débat. Ce sont des points adoptés sans

débat par commodité, mais si une demande vise les différents points qui sont listés, bien entendu et sous réserve que nous puissions les instruire, nous le ferons.

Donc il s'agit d'un premier point qui consiste à approuver les tarifs, subventions et dons, le catalogue général des éditions universitaires de Dijon, les sorties d'inventaire et les contrats et conventions emportant versement de subventions ou engageant l'université de Bourgogne. Y a-t-il des remarques ou des demandes de précision ? S'il n'y en a pas, je vous propose de passer au vote sur ces différents points.

Qui refuse de prendre part au vote ? S'abstient ? Vote contre ?

22 voix pour (unanimité)

X – Compte rendu des contrats et conventions hors subvention

M. Tizio.- Je vous remercie. Enfin, dernier point avant les questions diverses, il s'agit simplement d'une prise d'acte du conseil d'administration au sujet du compte rendu des conventions hors subvention. Vous avez là aussi été destinataires, il n'y a pas de vote formel, simplement une prise d'acte.

Le conseil d'administration prend acte des contrats et conventions hors subvention.

Point C : Questions diverses

M. Tizio.- Dernier point, concernant les questions diverses, nous avons reçu une demande d'intervention de Paul Alibert. Paul, tu as la parole.

M. Alibert.- Je vais être bref, c'est juste en prolongement d'une discussion qu'on avait eue lors du dernier CA où on avait regretté le fait de ne pas avoir beaucoup d'informations sur l'état d'avancement du projet de l'EPE Pasteur de l'université de Franche-Comté. J'avais fait remarquer qu'il était dommage que les dossiers ne soient pas soumis en même temps puisque c'était une demande du ministère, il m'avait été répondu, notamment, qu'intégrer une structure dans les statuts pour laquelle on n'est pas certain qu'elle voit le jour, on n'avait pas d'informations sur l'état d'avancement... Donc, je me suis renseigné en sortant du CA pour savoir où ça en était, il m'a été répondu, je mets ça à votre information, que les statuts avaient été soumis au ministère, que les commentaires du ministère étaient redescendus et que ces statuts avaient été modifiés pour répondre aux commentaires du ministère, ce qu'on a fait ici, et que là ils en étaient à l'étape de vote dans les CA des établissements. Alors ces votes étaient prévus pour juillet, visiblement ils ont été repoussés au mois de septembre pour des raisons de synchronisation avec les commissions préalables mais il est prévu pour eux de faire les votes au mois de septembre et de faire remonter les statuts après. Donc finalement, quand on regarde par rapport à notre calendrier, puisque le vote au CA, nous, a été effectué lors du dernier CA, il ne semble pas qu'il y ait un décalage énorme entre leur avancée et la nôtre. Alors, je me fais juste le porte-parole des infos que j'ai eues, mais j'ai proposé puisque j'ai pris les renseignements directement auprès de Lamine Boubakar, le plus simple ce serait qu'il vienne nous présenter

l'état d'avancement des choses et si on a des questions à lui poser sur les compatibilités, les incompatibilités, ou en tout cas l'opportunité ou pas de présenter les choses en même temps, de faire remonter les dossiers en même temps, le mieux serait de l'interroger directement, donc je lui ai dit « tu ne voudrais pas venir nous présenter l'état d'avancement et répondre aux questions s'il y en a ? » ce à quoi il m'a répondu « évidemment, je suis disponible si vous voulez ». Donc ma proposition c'était de savoir si vous étiez intéressés de l'écouter lors d'un prochain CA pour voir si justement on a des incompatibilités de calendrier, sachant que je reviens sur ma première remarque, je trouverais dangereux de ne pas répondre à la demande du ministère qui était de faire remonter les deux dossiers plus la convention d'association en même temps, pour que, j'imagine, on puisse évaluer la compatibilité des coopérations entre les deux structures. Donc ça c'est ma proposition que je fais au CA.

Le Président.- D'abord on n'a pas le choix, c'est le ministère qui décide. Ensuite, moi j'ai souhaité, au regard de la situation politique nationale, effectivement, présenter le dossier le plus tôt possible pour rester sur la dynamique qui était celle de l'ancien gouvernement. Maintenant, le nouveau gouvernement on ne sait pas quand il va venir, j'ai appris tout à l'heure qu'il y avait déjà un candidat au poste de Premier ministre...

M. Alibert.- Tu peux nous donner le nom ?

Le Président.- Olivier Faure, je viens d'avoir la news. La chance sourit aux audacieux et donc c'est très bien. Ce n'est pas un commentaire politique, c'est juste une remarque totalement désintéressée.

Plus sérieusement, mon souci, c'est que pour le 1^{er} janvier 2025, on ait bien l'EPE pour lequel on a travaillé. Et par ailleurs, aucune difficulté sur la venue de Lamine Boubakar. Je suis juste étonné qu'on n'ait pas été invité à présenter le nôtre à l'UFC. Par ailleurs, en principe je rappelle quand même une chose, dans la pureté des principes, une COMUE ne se transforme pas en EPE et Lamine Boubakar, s'il vient présenter l'EPE projeté en Franche-Comté, parlera à la place de Macha Woronoff, ce qui m'a toujours gêné puisque c'est toujours comme ça que ça s'est passé, au CA de l'UTBM, au CA de l'ENSMM, et je trouve un peu étrange, alors même que c'est un établissement qui s'appelle l'UFC, EPSCP qui a seul le statut juridique de se transformer en EPE en vertu de l'ordonnance de 2018, que ce chef d'établissement ne fasse pas lui-même cette proposition, ne fasse pas ce travail de leader qui s'impose dans ce genre de situation, travail que j'ai fait, pas tout seul, vous le savez parfaitement bien, c'est un travail d'équipe, c'est un travail collectif, un travail gigantesque qu'on ne peut pas faire seul. Je suis très étonné, je me demande quelle qualité Lamine Boubakar a pour venir présenter ce projet qui ne concerne en tout premier lieu que l'université de Franche-Comté dont il n'est pas le chef.

M. Alibert.- J'ai pensé à lui parce que j'avais compris qu'il avait été chargé par le ministère de porter le dossier de BFC en une structure qui lui succédera mais peu importe, on peut peut-être demander à quelqu'un d'autre, peu importe, ce n'est pas très important, ce qui me semble important c'est de pouvoir dialoguer, de savoir où en sont les autres pour savoir si c'est opportun ou pas de se faire du souci par rapport à l'avancée conjointe des deux dossiers, c'est tout. Moi j'avais lu dans une lettre que le ministère était confiant sur le dialogue entre les deux structures, il était

confiant des propositions qui seraient faites en coordination, donc c'est juste pour savoir où on en est de cette coordination et du dialogue entre les deux. Maintenant, c'est une proposition, peut-être naïve mais proposition tout de même.

Le Président.- Non, non, non, mais d'abord la COMUE ne se transforme pas en EPE. Que ce soit clair, la COMUE ne se transforme pas en EPE, c'est l'UFC qui se transforme en EPE et revendique la dévolution du patrimoine de la COMUE à son profit. Et là, on n'est pas d'accord, c'est évident puisque dans le patrimoine de la COMUE il y a un certain nombre de PIA que nous pilotons, que nos équipes pilotent et que leur portage financier, budgétaire par un l'établissement tiers n'a aucun sens sinon celui d'empêcher leur mise en œuvre la plus efficace possible et donc de maintenir ce qui a donné lieu à une forte contestation en interne chez nous c'est-à-dire à un échelon administratif supplémentaire qui n'a aucune signification rationnelle. Donc, moi je serais tout à fait satisfait et heureux que Macha Woronoff puisse venir présenter le projet d'EPE qui concerne la transformation de son établissement, je serais ravi de l'inviter à le présenter dans ce cadre. Soit dit en passant, aujourd'hui, les choses sont faites, tous les établissements de notre côté ont fourni un document attestant de la validation des statuts par leurs instances. Donc tout cela est en cours de transmission, je parle sous le contrôle de Laurence Bronner, c'est en cours de transmission au ministère, c'est transmis donc notre dossier est complet et donc nous sommes dans l'attente de la mise à l'ordre du jour de ce point-là au CNESER, soit de septembre, soit d'octobre, parce que si c'est voté en septembre dans les établissements concernés par la création de l'EPE de l'UFC, ça signifie qu'on ne passera pas avant le mois d'octobre au CNESER, alors que nous pourrions au mois de septembre sans problème. Mais après tout, à la lumière des 300 ans de l'existence de l'université de Bourgogne, un mois ce n'est pas grand-chose, et depuis le temps qu'on nous retient dans la construction, un mois de plus, un mois de moins, ce n'est pas très grave.

Par ailleurs, on avance sur la convention de coordination territoriale. Les points essentiels y figurent, les principes de fonctionnement du conseil de site, du COPIL académique qui couvre donc recherche et formation sont acquis, du COPIL Plateformes aussi. Maintenant, il faut en faire l'écriture. On sait que le diable est dans les détails et qu'il va falloir être vigilant sur cette écriture. Pour le moment, franchement, il n'y a pas de grandes difficultés. Quant au partage des PIA, l'État semble attendre que nous fournissions cette convention pour arbitrer leur ventilation quant au portage budgétaire. En fait, pour moi, la grande question n'est de continuer à mettre en œuvre ces PIA parce que tout le monde y a intérêt, ce n'est pas un souci, un intérêt à géométrie variable, par exemple, l'intérêt de l'UFC dans HARMU est infiniment moindre que celui de l'INRAE et de l'uB et de l'IAD, c'est une évidence. Inversement, l'intérêt est partagé dans SFRI, EIPHI, dans Smartlight, mais en ce qui concerne Calhipso, 99% des activités sont sur Le Creusot et sont pilotées par l'uB donc pourquoi le laisser là-bas, etc. Donc je pense que là-dessus il y a trilogie rationnel à mener avec l'État et avec l'EPE futur de Franche-Comté pour que les choses se fassent de la manière la plus intelligente possible. Donc ça c'est à suivre, c'est les points importants pour la fin de l'année 2024 et la rentrée.

S'il n'y a pas d'autres questions, je souligne une chose, nous avons prévu un déroulé jusqu'à 17h45, il est 16h56 et je crois que c'est la première fois en quatre ans que nous achevons un conseil d'administration dans de telles conditions, je ne sais pas si c'est par épuisement des troupes.

Intervenant.- C'est le match à 18 h.

Le Président.- Ah ! il y a le match. En tout cas, je tiens à vous remercier, c'est le dernier CA de cette année, cette année n'a pas été facile, elle a été dure, politiquement, elle a été exigeante du point de vue du travail, on a dû surmonter, quand je dis « on » ce n'est pas un « on » de majesté, c'est un « on » collectif, chacun à notre place, surmonter des tensions, des difficultés et je crois que ce qui fait que l'université de Bourgogne est une université sans doute un peu à part, c'est la capacité de ses équipes, justement, à mettre toute leur énergie, leur dynamisme dans la capacité à porter des projets, à surmonter les difficultés et à maintenir son rang, je crois de grande université française, même si on n'est pas Saclay, évidemment mais de grande université française, et c'est grâce à une communauté qui est assez impressionnante dans sa détermination, dans sa résilience, on peut utiliser un terme aujourd'hui devenu convenu. Donc par votre intermédiaire ce sont l'ensemble de ceux que vous représentez que je remercie pour le travail réalisé. Je remercie aussi le travail des équipes de l'université, qu'elles se trouvent en central, à la maison de l'université, ou ailleurs, dans les composantes, dans les laboratoires, sur les sites territoriaux. Ça fait beaucoup de travail, beaucoup d'abnégation, certains l'ont souligné ici, beaucoup de travail gratuit, on n'est pas toujours rémunéré effectivement pour le travail qu'on fait, c'est vrai mais je crois que chacun de nous en prend sa part de ce travail gratuit et il est certain que si on avait une vision un petit cynique du côté de l'État, l'État en profite probablement, mais finalement nous en profitons aussi parce que c'est une part de notre réalisation et je crois que nous pouvons en être fiers. A défaut d'être payés, soyons fiers de ce que nous faisons, en tout cas je peux vous assurer que servir cette université en tant que membre de la gouvernance, c'est un facteur de fierté. Donc merci à vous et merci aux étudiants qui ont fait de la résistance jusqu'à ce conseil d'administration du mois de juillet alors même que leurs études sont achevées au titre de l'année 2023-2024, depuis quelques semaines déjà.

Bonne soirée à vous. Bon match évidemment, à bientôt et bonnes vacances. Au revoir.

- :- :- :- :- :- :- :- :-

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17h00.

Le Président

Vincent THOMAS

Verbatim du conseil d'administration du 4 septembre 2024

Collège A - Professeurs et personnels assimilés

Membres présents ou représentés

Monsieur Bruno DOMENICHINI,
Monsieur Luc IMHOFF,
Madame Emmanuelle PUCÉAT,
Monsieur Vincent THOMAS,
Monsieur Stéphane TIZIO.

Membre absent

Madame Marie-Claude BRINDISI.

Collège B - Autres enseignants-chercheurs, enseignants et personnels assimilés

Membres présents ou représentés

Monsieur Paul ALIBERT,
Monsieur Laurent BRACHAIS,
Madame Peggy CÉNAC,
Madame Elsa LANG-RIPERT,
Madame Christelle SERÉE-CHAUSSINAND.

Membre excusé

Monsieur Lionel CROGNIER.

Collège des personnels BIATSS

Membres présents ou représentés

Monsieur Cédric CLERC,
Monsieur Éric DAUBIGNEY,
Madame Michaële HERBST,
Madame Virginie KILANI,
Monsieur Guy-Daniel LIGAN.

Membre absent

Monsieur Oumar SOW.

Collège des usagers

Membres présents ou représentés

Madame Tahani BAUDOUX,
Monsieur Jean FEVRE,
Madame Thaïs MASSON,
Monsieur Antoine SABATIER.

Membres absents

Madame Lia GODINHO,
Monsieur Maxence ROULLIAT.

Personnalités extérieures

Membres présents ou représentés

Madame Xavière CASTANO,
Madame Francine CHOPARD,
Monsieur Arnaud DEROUSSIAUX,
Monsieur Denis HAMEAU.

Membres excusés

Madame Laurence KLEIN,
Monsieur Brice LÉTHIER,
Monsieur Freddy SERVEAUX.

Membre absent

Madame Marylin VANTARD.

Personnes présentes à titre consultatif

Madame Valérie BORDE, Directrice du pôle finances,
Madame Laurence BRONNER, Directrice générale des services adjointe,
Monsieur Gracian DIDIER, Représentant de Madame la Rectrice de la région académique Bourgogne-Franche-Comté,
Chancelière de l'université de Bourgogne,
Monsieur Alain HELLEU, Directeur général des services,
Madame Murielle PIERRE, Directrice générale des services adjointe.

Invités

Monsieur Eric HUSSON, Directeur par intérim du pôle documentation,
Monsieur Cyril GOMET, Directeur de cabinet du Président de l'université,
Monsieur Fabrice HERVÉ, Vice-président délégué au budget, aux finances et au pilotage,
Madame Valérie LORENTZ, Directrice du pôle des ressources humaines,
Monsieur Tadeusz SLIWA, Vice-président délégué aux politiques culturelles.

Ordre du jour :

I - Informations du Président.....	1
II - Débat relatif aux orientations budgétaires et à la campagne d'emplois 2025.....	12

VERBATIM
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'UNIVERSITE DE BOURGOGNE
(SEANCE DU 4 SEPTEMBRE 2024)

*(La séance est ouverte à 14 h 00 sous la présidence de Monsieur Vincent Thomas,
Président de l'université de Bourgogne)*

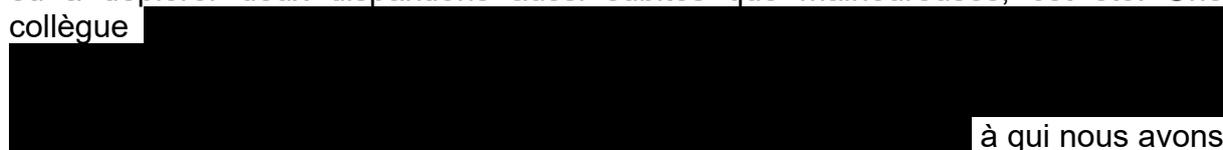
-:-:-:-:-

Le Président.- Bonjour à toutes et à tous et bienvenue dans ce premier conseil d'administration de l'année 2024-2025. Je voudrais saluer la présence de la nouvelle représentante du conseil régional Bourgogne-Franche-Comté, Francine Chopard, qui a déjà siégé comme représentante du conseil régional et qui donc, on peut le penser, va désormais assister à nos conseils d'administration, donc bienvenue à vous. Francine Chopard est assez proche de l'université de Bourgogne, je peux le révéler ce n'est pas un secret puisqu'elle est la fille d'un professeur de droit et science politique, qui a exercé dans cet établissement et qui a été quelqu'un qui nous a profondément marqué, c'est Claude Courvoisier.

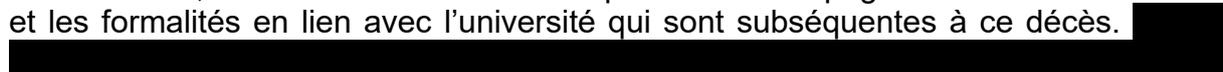
Nous avons aujourd'hui un ordre du jour assez limité, quelques informations et le débat relatif aux orientations budgétaires et à la campagne d'emplois 2025. Vous savez qu'on procède toujours en deux temps, un temps de présentation de ce qui est projeté de soumettre au conseil d'administration, le budget et la campagne d'emplois, c'est aujourd'hui, et ensuite, en fonction des échanges que nous aurons eus, lorsque la possibilité nous en est donnée, faire évoluer ces projets, de telle sorte que lors de la séance suivante il puisse y avoir une adoption de ces deux actes majeurs que sont le budget et la campagne d'emplois pour l'année à venir. On parle bien du budget initial 2025 et des orientations budgétaires. Il n'y aura pas de vote à la fin de cette réunion de travail, il y aura simplement débat.

I - Informations du Président

Le Président.- Quelques informations relatives à l'établissement et je voudrais vous faire part, peut-être l'avez-vous su par les réseaux sociaux, par les informations qui ont circulé notamment par le site internet de l'université, nous avons eu à déplorer deux disparitions aussi subites que malheureuses, cet été. Une collègue



à qui nous avons adressé évidemment nos sincères condoléances et à qui nous avons fait part de tout notre soutien, de toute notre mobilisation pour les accompagner dans les démarches et les formalités en lien avec l'université qui sont subséquentes à ce décès.



[REDACTED]. Voilà un malheur, comme ça arrive dans une communauté de 35 000 étudiants, 3 000 personnels, malheureusement ça fait partie de la vie. Autre malheur [REDACTED]

[REDACTED]. Nous avons bien sûr, là encore, manifesté toute notre sympathie et toutes nos condoléances à la famille. [REDACTED]

[REDACTED] En tout cas, on essaie à notre échelle par quelques gestes de soutien, de manifester notre solidarité, notre entraide. Quand on peut faire quelque chose, on le fait. Nos pensées accompagnent les familles, mari, enfants, fils, amis, collègues, étudiants également, qui ont été confrontés à ces décès.

Je vais passer à d'autres informations qui concernent directement la vie institutionnelle, la recherche etc., de l'établissement. Vous avez vu que dans la presse, les auteurs du classement de Shanghai ont publié leurs résultats, le 15 août. On peut constater une baisse pour la deuxième année consécutive. On a entendu des voix dire que les universités françaises progressaient, pour ma part ce n'est pas le constat que je fais puisque il y a deux universités qui sortent de Shanghai cette année et il y en a deux autres qui étaient sorties l'année précédente. Au cours des deux années précédentes, nous avons perdu 200 places l'année dernière, 100 places cette année et il se trouve que nous résistons à la concurrence qui s'accroît mais, en analysant les indicateurs qui permettent aux auteurs de Shanghai de classer les universités, nous nous sommes aperçus qu'un indicateur dans lequel nous avons 30 points, on est passé à zéro, ça c'était l'année dernière et c'est lié à la perte d'un référencement d'un des chercheurs les plus cités au monde. Nous l'avons identifié et on est rentré en contact avec lui et on est en train de discuter de son référencement. Il s'agit de Laurent Philippot qui est un des chercheurs qui fait partie des chercheurs les plus cités dans le monde et qui n'est plus référencé comme étant rattaché à l'université de Bourgogne, ce qu'il était auparavant. J'en ai informé la présidente du centre INRAE. Rien que ça, ça nous fait perdre 30 points et ça nous fait perdre 200 places, c'est quand même assez extraordinaire. Alors il faut savoir que ça doit coûter quelque chose comme 20% de la note globale et comme y a encore 10% pour les alumni qui seront devenus prix Nobel et qu'on en n'a pas, donc vous voyez qu'on est noté sur 70% de la note, alors qu'on pourrait être noté sur 80-90 %. Donc on va essayer de rectifier ça, on l'a vérifié avec l'organisme qui recense les chercheurs et les publications, on a les causes.

Ca fait une transition avec l'autre point d'information qui concerne l'EPE. L'EPE va augmenter notre potentiel de signature scientifique d'environ 35%. On passera de 1 200 et quelques chercheurs à 1 600 et quelques chercheurs et enseignants-chercheurs qui partageront la même signature scientifique dans le

périmètre de l'EPE et donc ça devrait, à terme, nous donner un coup de fouet. Alors bien sûr, qu'on ne se méprenne pas sur mes propos, le classement de Shanghai n'est pas l'alpha et l'oméga de notre politique de recherche, pas du tout, que ce soit clair, mais on sait aussi que c'est quelque chose qui compte dans l'environnement qui est le nôtre et qui n'est pas strictement universitaire. Donc quand on parle avec l'État, quand on parle avec les collectivités territoriales, quand on parle aussi avec d'autres universités dans le monde, il faut savoir que certaines universités avec lesquelles nous avons signé des conventions internationales nous ont dit « puisque vous êtes dans Shanghai, on signe avec vous », sinon il n'y avait pas de signature de convention donc pas d'institutionnalisation des rapports, des liens entre chercheurs, (*mot inaudible*). Donc oui, ces classements ont une foultitude de défauts qu'on connaît et auxquels je souscris, l'analyse critique qui est faite des classements, j'y souscris totalement, je prends un exemple, les SHS publiées en français ou en allemand ou en italien, ne rentrent pas dans le spectre de l'analyse des auteurs de Shanghai. Et pourtant c'est de la recherche et de la recherche de qualité. On fait de la recherche en droit, on ne va pas écrire en anglais sur du droit français, ça n'a pas de sens. Eh bien, la recherche française en droit ne rentre pas dans les évaluations de Shanghai. Pareil pour les Italiens, pour la recherche italienne, c'est strictement la même chose donc, oui, ça a des limites, mais en même temps il faut essayer de se maintenir dans ces classements parce que ils sont une sorte de vitrine qui, si nous n'en bénéficions pas, nous portera préjudice.

Pour l'EPE, on se rencontre dans les prochains jours avec nos partenaires pour relancer cette nouvelle année qui va être une année de transformation pour tout le monde. Le passage des statuts de l'EPE uB Europe et de l'EPE Université Pasteur se fera avec la convention de coordination territoriale que nous sommes en train de finaliser ensemble, le 20 octobre, la date est enfin connue, on nous a annoncé pendant très longtemps que ça serait le 9 juillet, mais ça n'a pas été possible, en tout cas, ça n'a pas été rendu possible par le ministère, et donc le 20 octobre nous présenterons ces trois actes, les statuts et la convention de coordination territoriale devant le CNESER. Ensuite, on nous indique qu'il faut un délai de six et huit semaines pour que le décret soit publié. Six à huit semaines à partir du 20 octobre, huit semaines ça ferait le 20 décembre, en tout état de cause il faut que le décret soit publié avant le 1^{er} janvier 2025 puisque c'est la date limite pour l'intégration des EPE en France dans la mesure où la période expérimentale prend fin en 2028 et que l'on a trois ans, deux ans d'expérimentation à l'issue desquelles le HCERES réalise une évaluation et puis la confirmation de l'EPE dans le laps de temps restant. Voilà où nous en sommes. Sur la convention de coordination territoriale, hier en fin d'après-midi, avait lieu une réunion du conseil de site pour la finaliser. Ça s'est très bien passé, il n'y a pas eu de difficulté, il y a juste un point quand même un peu majeur qui concerne les PIA et notamment le portage budgétaire des PIA. Dans l'esprit du ministère, les PIA doivent budgétairement être portés par l'EPE de Besançon parce que ils succèdent à la COMUE UBFC. La COMUE UBFC, nous en sommes sortis bien que nous n'en soyons pas juridiquement sortis puisque le décret n'est toujours pas publié alors que c'est passé au CNESER du mois de juin et que il y a des décisions qui ont été prises en juin qui ont d'ores et déjà donné lieu à la publication des actes réglementaires correspondants. D'un air un peu énigmatique, l'administrateur provisoire de la COMUE nous a dit hier « pour des raisons que vous pouvez imaginer, le décret est sorti mais pas encore publié ». J'ai dit « non, je n'imagine pas les raisons ». Mais ce n'est pas grave. On est toujours dans la COMUE. En en tout cas, c'était sur le portage des PIA notamment d'HARMI, parce

que HARMi qui va donner lieu à une réunion de lancement demain matin à Dole concerne à peu près, à hauteur de 85 ou 90%, des chercheurs du site dijonnais donc INRAE, uB, Institut Agro et que si le portage budgétaire se fait à l'université de Besançon, j'ai peur que les chercheurs du site dijonnais, pour commander ne serait-ce qu'une ramette de papier ou je ne sais quoi, soient obligés de faire des bons de commande auprès des services de l'université de Besançon. J'en ai parlé en ces termes hier et j'ai dit que c'était quand même un réel problème. Aujourd'hui, la discussion a avancé, certains ont dit « est-ce qu'en passant par des conventions de reversement, ce serait possible ? ». Moi, ce qui m'intéresse c'est la disponibilité des fonds pour les gens qui vont les mettre en œuvre pour pas que les projets piétinent, c'est tout. On est parti pour huit ans avec HARMi. Je ne veux pas revendiquer que l'uB porte budgétairement le projet, ça peut être INRAE, ça peut être l'Institut Agro, ça n'a aucune espèce d'importance, mais il faut qu'on ait une efficacité de ce PIA qui est particulièrement structurant pour notre région. On a parlé de CALHIPSO aussi parce que CALHIPSO c'est au Creusot, on est en fin de PIA c'est-à-dire tout est presque consommé donc l'enjeu n'est pas du tout le même. Et puis pour le reste, que ce soit porté à Dijon ou à Besançon, ça n'a pas énormément d'importance, SMARTLIGHT fonctionne très bien. Donc je crois que l'enjeu majeur, c'est bien HARMi. L'administrateur provisoire de la COMUE va en parler au ministère, on va voir ce qu'il est possible de faire via les conventions de reversement, mais s'il faut faire une convention de reversement par an, j'espère que les choses seront suffisamment fluides pour que ça n'empêche pas pendant plusieurs semaines, voire plusieurs mois, l'engagement des dépenses correspondant à la nécessité de mettre en œuvre le projet.

A propos de l'Institut Agro, nous étions convenus avec Anne-Lucie Wack, la directrice générale de l'Institut Agro, de nous revoir le 26 août, c'est chose faite, était présente également Hélène Poirier, vous avez peut-être lu le JO pendant vos vacances et si c'est le cas vous y avez découvert que Hélène Poirier prenait la succession à compter du 1^{er} septembre dernier c'est-à-dire dimanche dernier, de François Roche-Bruyn. Nous nous sommes réunis en visio avec Anne-lucie Wack, Hélène Poirier et quelques membres de la gouvernance, Stéphane Tizio en tant que VP CA, notamment, pour parler de la suite. Nous avons eu la confirmation que l'Institut Agro Dijon ne serait pas membre fondateur de l'EPE de Besançon mais simplement associé comme avec nous, avec une convention d'association. C'était une des conditions d'une reprise de discussion, condition qui m'avait été garantie par Anne-Lucie Wack. Nous avons pu discuter de la suite, de choses importantes mais on va dire ordinaires, quid de la carte multiservice pour les étudiants et les personnels, comment est-ce qu'on fait pour les contrats doctoraux, etc., donc autant de thèmes qui ont été abordés, que je ne vais pas exposer dans leur intégralité là, parce que ce n'est pas lieu. Nous sommes convenus de renouveler les conventions, de les actualiser à la fois dans les engagements de chacun et dans les montants des tarifs qui avaient été convenus en 2012, ça fait 12 ans, donc il y a une petite actualisation à faire parce on s'est aperçu quand même que les tarifs qui étaient prévus étaient forfaitaires et ne correspondaient pas à la valeur des services qu'on mettait en œuvre. Donc grosso modo le budget de l'université payait pour les étudiants de l'Institut Agro, grosso modo c'était ça, donc on n'a pas vocation à dégager des marges sur l'accueil au SUAPS des étudiants ou au service de santé universitaire, ce n'est pas du tout notre vocation, on n'est pas comme ça, mais l'uB n'a pas non plus vocation à utiliser son budget pour financer la prise en charge de l'utilisation des équipements par les établissements tiers. Donc, c'est sur cette base-

là que nous sommes en train de travailler, j'ai demandé au directeur général des services et aux services, d'évaluer le coût de l'occupation des gymnases, le coût de l'évaluation du sport dans l'offre de formation de l'IAD, le coût de la participation des personnels et des retraités de l'IAD au SUAPS, enfin des tas de petites choses comme ça qui font que, oui, on leur ouvre les portes mais on ne prend pas en charge les dépenses qui correspondent. L'autre point important, c'est que on a indiqué qu'on s'engageait pour une année parce que à partir du 1^{er} septembre 2025, les choses pourront être rediscutées puisque la création de l'EPE intègre 4 000 étudiants de plus dans le périmètre des services que je viens d'évoquer. Donc il y aura une priorisation. Je l'ai dit parce que on m'a demandé « les étudiants auront toujours une priorité ? ». « Non, parce que on vous a proposé de devenir établissement associé, l'Institut Agro n'a pas voulu », on conserve, évidemment, des relations de proximité, de travail, etc., et on ne maltraitera pas les étudiants de l'Institut Agro ni les collègues bien sûr, néanmoins, il y aura, à un moment ou à un autre, des situations où il faudra prioriser, si il faut prioriser, nous prioriserons au bénéfice des établissements qui adhèrent à l'EPE, ce qui paraît tout à fait logique mais, évidemment, nous penserons aussi à l'Institut Agro mais dans un second temps, parce que ce qui compte c'est qu'on respecte les engagements que nous avons pris à l'égard de nos partenaires.

Autre point, je vais dire un petit mot sur HARMi. Donc c'est demain matin que ça se passe et c'est le préfet de région, notamment, qui ouvrira cette réunion de lancement, kick-off en bon français, simplement pour vous rappeler que ce PIA a pour objectif de mieux comprendre, je lis le texte, *les microbes et leurs interactions avec d'autres organismes vivants et de mieux les utiliser pour faire face aux problématiques mondiales actuelles*. On a un certain nombre de laboratoires de l'uB, de l'INRAE et du CNRS aussi qui sont concernés, Agroécologie, PAM, CSGA et Biogéosciences, qui sont des laboratoires importants. Donc c'est une nouvelle page qui s'ouvre pour la recherche et pour l'exploration de solutions, peut-être, au réchauffement climatique et aux questions d'environnement qui se posent actuellement.

Voilà pour ces quelques informations. D'autres plus rapides, vendredi matin aura lieu la conférence de presse de rentrée. Des cérémonies de rentrée solennelle auront lieu sur les 6 campus, Dijon, Auxerre, Nevers, Mâcon, Chalon, Le Creusot. Le lundi 16 septembre sera organisé l'accueil des nouveaux personnels. Ça a lieu en deux temps maintenant puisque quand les nouveaux personnels sont là depuis plusieurs mois, au bout d'un mois ils savent déjà ce qu'on leur dit donc autant essayer de faire ça en deux temps. C'est ce qu'on a expérimenté cette année, c'était plutôt bien et ça fait un peu moins de monde, ça permet de mieux discuter avec les gens, j'ai trouvé que c'était plus sympathique.

Autre temps fort du 16 septembre, avec le CROUS, on organise un événement de communication sur le schéma territorial de la vie étudiante en Bourgogne-Franche-Comté. Alors schéma territorial, que ce soit clair pour tout le monde, le CROUS c'est BFC, le schéma territorial c'est pour l'ensemble de la BFC et chaque établissement doit, en outre, faire son schéma directeur de la vie étudiante qui s'insère dans le schéma territorial, pour qu'il y ait des convergences et des synergies. Vous savez que une nouvelle directive générale est arrivée à la tête du CROUS BFC, nous nous sommes rencontrés, le contact a été pris, je l'ai trouvé très intéressant, très clair, très prometteur. Le CROUS est confronté à un problème, c'est que sont réapparues les punaises de lit dans la résidence Beaune. J'ai reçu un courrier m'expliquant toute la situation, disant qu'ils étaient accompagnés par une entreprise qui se charge d'accompagner aussi les étudiants. Ils sont en train de les

reloger dans des bonnes conditions, dans des conditions qui ne contaminent pas les nouveaux lieux. Ils vont vider complètement la résidence, ils vont la désinfecter et une fois que les conditions seront réunies, le CROUS va réinstaller ces étudiants-là dans la résidence. Donc une prise en charge transparente, qui me semble obéir à une méthode tout à fait efficace, il n'y a pas eu de faux semblant et j'ai trouvé que c'était un exemple, une illustration de la qualité du dialogue que j'ai pu avoir avec madame Baldi lors de notre entrevue du mois de juin, juillet, je ne sais plus exactement la date. Donc, vraiment quelque chose de tout à fait positif s'agissant du service aux étudiants.

Dans un peu plus longtemps, le 16 octobre, c'est aussi une journée importante, en tout cas j'y attache beaucoup d'importance parce que deux choses seront organisées. D'abord, ce sont les 25 ans d'innovation en Bourgogne-Franche-Comté, sous l'égide de l'État, de France 2030 et de la région Bourgogne-Franche-Comté qui donne lieu à un événement porté par DECA BFC dans le cadre du Deeptech Tour avec tous les acteurs de l'ESC en région, ça aura lieu à Dijon et en présence de tous les acteurs de l'innovation, des chercheurs, des doctorants, des étudiants, des investisseurs, des start up, etc., pour mettre en valeur les talents, les réussites régionales, ça se fera ici dans la salle Multiplex.

Et, l'autre moment important qui n'a rien à voir avec le précédent dans sa thématique, c'est que parmi les propositions faites lors de la dernière campagne aux élections des conseils centraux de l'uB, il y avait une proposition que j'avais formulée qui était d'organiser tous les 16 octobre une journée de la laïcité et de la tolérance. Le 16 octobre c'est la date anniversaire de la mort de Samuel Paty, l'assassinat de Samuel Paty. D'habitude, la laïcité, c'est la date anniversaire de la loi de 1905, c'est le 9 décembre mais comme toutes les choses se font au plan national, je me suis dit qu'un autre événement qui est plus en lien avec notre objet, faire de la recherche, développer l'esprit critique, faire progresser la connaissance, la tolérance, porter les valeurs de la République, etc., avait besoin probablement d'un éclairage nouveau. Pour cette première édition, il y a trois événements. Dans la mesure où je suis coauteur du guide de la laïcité, publié par France Universités, on en a parlé, j'en ai parlé aussi avec Olivier Aubreton qui est directeur de l'IUT du Creusot, je proposerai de faire une conférence qui permet de présenter ce guide de la laïcité, pour essayer de poser la définition de la laïcité, c'est-à-dire qu'est-ce que la laïcité parce que si on fait un micro-trottoir ici, je suis certain que chacun a sa propre conception de la laïcité alors que la laïcité c'est du droit, c'est de la liberté mais c'est du droit et je crois que c'est donc quelque chose qui est plutôt bien défini par notre ordre juridique, et ça, je crois qu'il faut le faire passer parce que, indépendamment de la conception qu'on peut avoir du fait religieux, de la religion, des religions, etc., il y a ce que dit le droit et le droit s'applique aux normes, on va dire, de paix sociale et permet d'apporter des solutions et là, évidemment, ça existe. Donc, échanges dans le cadre de conférences dans un amphi de notre université, avec les étudiants, avec les personnels, avec les enseignants, les enseignants-chercheurs, chercheurs qui le souhaitent, ça sera ouvert à tous et à toutes, l'après-midi, et je solliciterai Jean-Philippe Pierron qui est référent laïcité de l'université de Bourgogne pour venir animer avec moi les échanges. Le deuxième événement, ça sera à l'INSPE rue Charles Dumont, nous dévoilerons une plaque sur l'amphi de l'INSPE qui n'a pas de nom aujourd'hui et que l'on baptisera du nom de Samuel Paty. Donc un moment un peu solennel mais je trouve que c'est une symbolique extrêmement forte de nommer cet amphi Samuel Paty à l'INSPE. Samuel Paty était un collègue du secondaire, professeur dans un collège, il portait les valeurs de la République, il portait la

connaissance, la volonté de construire des esprits critiques et je trouve que ça a beaucoup de sens à l'INSPE et je remercie Elsa et ses équipes d'avoir proposé cette initiative, c'est vraiment tout à fait cohérent et de grande valeur. Le troisième point, ça sera une réitération de la conférence de la présentation du guide de la laïcité à l'IUT du Creusot, parce que Olivier Aubreton m'a sollicité en disant « si tu le fais à Dijon, tu voudrais bien le faire au Creusot ? ». J'ai dit oui bien sûr et ailleurs aussi si il y a d'autres demandes. Je le ferai en dehors du 16 octobre évidemment mais c'était l'occasion aussi, le 16 octobre, de poser les choses. Je crois qu'il faut lancer cet événement, la journée de la laïcité et de la tolérance, c'est les deux, je crois que c'est important.

Voilà pour les informations que je voulais livrer à votre connaissance, je ne sais pas si vous avez des remarques, des interventions, d'autres informations sur lesquelles vous voudriez qu'on revienne.

Monsieur Daubigny ?

M. Daubigny.- Je voulais revenir sur un article qui est paru dans le Bien Public il y a deux semaines à peu près, sur une éventuelle construction d'un restaurant universitaire sur le parking de l'UFR Santé, ce qui a généré un vent de panique au sein de l'UFR. Le doyen s'est fait interpellé par un certain nombre d'enseignants, moi par des BIATSS parce que ça veut dire que si ça se fait, il n'y aurait plus une seule place de stationnement au sein de l'UFR Santé. D'où la panique un peu générale. Il semble que ce parking appartienne pour moitié à Dijon métropole et pour moitié à l'université, donc si vous avez des éclaircissements, je suis preneur.

Le Président.- Alors, un, il y a de toute façon un problème de restauration universitaire sur le campus. Deux, il y a deux endroits qui ont été identifiés comme étant susceptibles d'accueillir ce lieu. Ces deux endroits, c'est le parking et l'autre lieu qui est un peu plus petit, pas beaucoup plus, qui permet une emprise de 850 m2 au sol est situé entre la salle modulable et l'ESEO. Donc pour le moment, il y a une réflexion sur ces deux lieux. Troisième point, le budget du projet, aujourd'hui, n'existe pas, c'est-à-dire qu'on a 1/3 Dijon métropole, 1/3 région et 1/3 normalement CNOUS. Les deux premiers tiers sont acquis, le troisième n'existe pas. On est en réflexion, j'ai échangé avec le doyen Marc Maynadié, qui a écrit un courrier dont il m'a fait copie, au maire de Dijon, président de Dijon métropole, François Rebsamen. Voilà où nous en sommes. La faisabilité du projet serait plus simple sur le parking, mais elle pose de réelles difficultés d'accès. La faisabilité du projet entre la salle modulable et l'ESEO, elle est, en revanche, faisable, au prix peut-être et ça j'en ai parlé avec Marc Maynadié quand il m'a interpellé, au prix peut-être de l'aménagement d'un accès par le parking de santé, parce que ailleurs ça ne serait pas possible pour des camions, avec un quai.

M. Daubigny.- Pour l'approvisionnement.

Le Président.- Oui, ça c'est indispensable et on ne peut pas passer par l'esplanade Erasme sauf à briser l'esplanade Erasme telle qu'elle a été conçue.

M. Daubigny.- S'il faut sacrifier quelques places, pourquoi pas mais dans le Bien Public ils annonçaient le début des travaux dans un an.

Le Président.- Je ne suis pas à l'origine des articles du Bien Public, je n'ai pas été contacté avant, je ne sais pas d'où c'est parti, voilà où on en est. Pour ma part, et on a fait des réunions avec Dijon métropole, il me semble que le projet peut être fait avec un accès aménagé parce que c'était le principal problème, parce que il y a un véritable besoin, entre ESEO/ESTP et la salle modulable. Il y a plusieurs arguments, il n'y a pas que le parking parce que le parking, c'est important, c'est pour le confort quotidien des personnels, mais il y a aussi la stratégie de l'établissement. Peu avant les vacances, j'ai fait la visite du laboratoire d'anatomie qui sert en partie de morgue puisque les corps y sont conservés pour former les étudiants et pas seulement les étudiants, les chirurgiens en formation continue, etc. et donc c'est le professeur Cheynel qui s'en occupe et il nous a présenté quelque chose d'extrêmement intéressant qui est la création d'une école de chirurgie à Dijon. Nous avons discuté cet été avec Fredy Serveaux, Alain Bonnin, le CHU, Nadine Millot, sur la création d'un pôle thématique commun sur la notion de risques, les risques sanitaires, etc., un projet qui va donner lieu, là encore, à réunions. Pour tout cela, il est probable qu'à un moment ou à un autre, nous aurons besoin d'extension. Cette extension jusqu'à présent, on l'a prévue, par exemple pour l'odontologie, on va construire sur pilotis au-dessus de la salle modulable, c'était justement pour préserver cet espace mais si un jour l'UFR Santé, dans sa dynamique, on a une très belle dynamique dans le domaine de la santé, c'est un des axes très fort de l'EPE uB Europe, là-dessus il n'y a pas à discuter, si un jour nous sommes face à la nécessité d'étendre l'UFR Santé pour conserver cette unité entre CHU, CGFL, UFR Santé, etc., comme le problème s'était posé pour l'odontologie, Denis, tu peux le confirmer, eh bien il faut qu'on se réserve aussi de l'espace, et à ce moment-là il faudra bien sacrifier un peu le parking, j'en ai bien peur. De toute façon, il faudra un jour peut-être, si on est dans cette dynamique qu'on souhaite dans le domaine du progrès, de la science médicale, de la formation, de développement, etc., peut-être qu'un jour il faudra effectivement prendre sur les places de parking. Donc, cet argument, on est d'accord, c'est l'argument qui concerne tout à chacun, quotidiennement, le confort de travail, oui, mais il y a d'autres arguments qui concernent également l'avenir des sciences de santé, de leur enseignement, du développement des départements, de la recherche dans le domaine de la santé à Dijon. Et ça, je crois qu'il faut aussi l'intégrer dans la réflexion globale qui est la nôtre. Quand je dis la nôtre, on en a discuté avec le CROUS, avec Dijon métropole, le représentant du patrimoine immobilier de l'État est présent, discute et l'État est plutôt sur une position pas de construire mais plutôt de rénover, réaffecter, réaménager des surfaces existantes. Donc c'est une équation très complexe, vous m'interpellez sur un aspect de cette complexité qui est celui du parking mais sachez que c'est beaucoup plus complexe que ça.

M. Daubigny.- En fait, ce qui avait un peu affolé les gens, c'était vraiment le début des travaux dans un an. Je crois que si on prépare les esprits, ça peut passer. Mais de se dire, dans un an il n'y a plus de parking, je me rappelle quand on a eu les problèmes de barrières l'année dernière, j'étais interpellé quasiment tous les jours. Donc c'est une chose qu'on ne veut pas revivre.

Le Président.- Non, les travaux ne peuvent pas... Le penser, c'est ignorer la complexité du processus qui permet de donner le premier coup de pelle. Enfin, il faut boucler le budget, trouver un bureau d'études, l'étude il y en a pour des mois, on ne construit pas un pavillon Phénix, même si déjà c'est compliqué, il y a la question de

l'affectation des domaines, il y a une partie qui appartient à Dijon métropole et une autre partie qui appartient à l'uB donc il faut en discuter, c'est une opération complexe. Là où il y a un enjeu de temps c'est que le conseil régional exige l'utilisation des fonds en 2025 pour maintenir sa subvention. Mais en l'état actuel des choses, ce projet sur le parking me paraît difficile, sur le terrain situé entre la salle modulable et l'ESEO me paraît plus facile et il y a un aspect que je n'ai pas signalé c'est que les travaux pour l'odontologie sur pilotis, au-dessus de la salle d'examen vont nécessiter de toute façon, de libérer des places de parking parce qu'il va bien falloir installer les cabanes de chantier, les camions, il va y avoir des rotations donc de toute façon il y aura des nuisances mais il faut bien que les choses se fassent sinon il n'y aura pas d'odontologie ou alors les préfabriqués resteront définitivement mais ça ce n'est pas possible. Donc, c'est aussi un aspect du problème, sachant qu'on est dans le CPER 2024-2027, il faut y aller. Le sujet est, à mon avis, un peu compliqué et ce n'est pas un coup de baguette magique qui fera qu'au mois de décembre il n'y aura plus de parking, je n'y crois pas du tout.

Denis Hameau ?

M. Hameau.- L'échange est intéressant, on est au cœur de la transformation de notre société, on avait une vision du monde qui était bâtie autour de la voiture, des routes, etc., elle est toujours là. La transformation c'est que, si on veut faire moins de CO2, il faut moins de voitures. Ça ne veut pas dire qu'il y en aura plus, qu'il n'y aura plus de parking, ça veut dire qu'il faut qu'on pense les choses à court et moyen terme, à court terme il ne s'agit pas de mettre les gens en difficulté. Première chose, quand c'est dans le Bien Public, moi je vérifie toujours parce que j'ai souvent vu des choses qui n'étaient pas justes. Deuxième chose, c'est des projets qui prennent du temps même si les études sont faites en amont, le travail de concertation est fait, il y a quand même des études d'impact, c'est une zone où il y a de la biodiversité, une fois en sortant d'une remise de diplômes j'ai vu un lièvre. Donc il y a toutes ces études-là à faire, parce qu'elles sont obligatoires, il y a du foncier, il y a un bouclage financier qui, à ce stade, n'est pas abouti, il en manque 1/3 et puis, évidemment, concertation des partenaires, on ne va pas faire ça en mettant la révolution à l'UFR Santé. La réunion de juillet, à laquelle j'étais, sur le projet très important des conditions de restauration sur notre université des étudiants... Aujourd'hui c'est quand même inadmissible, je le dis clairement, il y a des solutions mais elles sont insuffisantes. On a progressé en nombre d'étudiants mais on n'a pas progressé en nombre de restaurants. Maret est toujours fermé puisqu'on va y faire un projet avec l'ENSA, l'ESM, Sciences Po et ce restaurant manque toujours en centre-ville, et ici il y a toujours un besoin, et ça a impact, on parle des classements, il n'y a pas que Shanghai, il y a les étudiants, par exemple on a reculé en termes de classement alors que si l'offre de restauration était à niveau on serait mieux classés et en termes de logements aussi parce que quand on rénove les résidences, aujourd'hui les standards sont différents et donc quand vous rénovez en gros 1 000 chambres, vous en perdez 300, puisque vous perdez des m². Tout ça n'avait pas été anticipé suffisamment, on essaye de revenir dans la course en étant bien conscient de tous les enjeux, en essayant de penser les choses à l'horizon si on peut 10, 20 ans. Ça nous amène au sujet du parking puisque c'est probablement le seul foncier qui reste dans la zone. Il y aura, à un moment, besoin de réfléchir à d'ici 15 ans, toutes ces zones-là, comment on les utilise, comment on imagine les plans de déplacements administratifs ou d'entreprises. Et ça, on l'a devant nous et à chaque fois on aura à le regarder. Donc peut-être que dans une vision stratégique plus

globale, peut-être demain dans l'EPE, ça peut être un sujet, comment on se déplace, tous les établissements, parce que ça fait beaucoup de voitures. Il y a un tram. Est-ce qu'il y a besoin de parkings relais ? Est-ce qu'il y a d'autres besoins ? Ces réflexions-là on aura à les mener si on veut aller vers ces grands enjeux qui sont l'équilibre entre, évidemment, la qualité de vie des gens, la qualité de l'air, la santé et puis notre impact sur le climat et la biodiversité. Je trouve très intéressant cet exemple, merci le Bien Public. Ce n'était pas une fake news, mais par cette information un petit peu erronée, finalement, on est au cœur de l'enjeu de comment on trouve des équilibres. En ce moment il y a un mot à la mode c'est compromis.

Le Président.- Merci. Cédric Clerc ?

M. Clerc.- Je ne vais pas prendre plus de temps sur le sujet, ce n'était pas prévu mais c'est intéressant et je m'interroge sur la question qui s'était posée un temps de la gratuité des déplacements en tram sur le campus qui pourrait être débattue dans ce cadre-là parce que, finalement, ça ne fait pas si longtemps, et ce que vous évoquez du changement dans les modes de déplacement dans une échéance un peu plus lointaine, parce qu'on a pas mal de collègues qui sont à l'extérieur de Dijon et on a très peu de solutions écologiques, on va dire.

M. Hameau.- Sur ce volet-là des mobilités, en fait, on a à la fois à mailler une vision régionale au sens large avec une vision (*mot inaudible*). Ensuite il faut offrir aux gens une continuité, c'est-à-dire qu'ils ne vont pas aller un coup sur le site de la région, un coup... Il faut faciliter les choses donc, ça aussi, c'est un défi technologique. Et puis enfin, la gratuité n'existe pas. Ce que je veux dire c'est que si c'est gratuit, c'est mobilisé quelque part dans des impôts. Aujourd'hui, le système c'est une délégation de service public, c'est pour ça qu'on a un tram, il a coûté 400 millions. Donc, soit on les finance par les impôts et c'est une option, soit on les finance par une délégation de service public et il faut aussi que l'opérateur se rémunère et il faut que la collectivité équilibre ses comptes. A Dunkerque par exemple, ils ont fait la gratuité ou à Montpellier, mais c'est 10 ou 20 millions pris dans le budget, donc c'est un choix politique, c'est 10 millions pris sur le budget, soit sur des investissements, sur le fonctionnement, donc c'est un choix politique. Peut-être que dans le cadre d'un débat avec l'université et au-delà, des zones d'activités parce que ça touche aussi les entreprises, là il y a un vrai débat de société et un choix à faire et parfois les salariés nous le demandent, il nous disent « on a besoin de solutions parce qu'on n'a pas envie de prendre les voitures ». Donc ça va s'imposer, c'est une vraie réflexion à partir du parking mais derrière il y a tout un ensemble, il faut qu'on pense avec les acteurs qui, au quotidien, viennent au CHU, viennent se former, les gens du terrain, une démarche un peu participative sur laquelle derrière on aboutit avec des vraies actions utiles. Je n'ai pas d'a priori, s'il y a un débat démocratique et si le choix c'est la gratuité, ça sera la gratuité mais il faut que les gens aient conscience que la gratuité ce n'est pas personne ne paie.

Le Président.- Monsieur Domenichini.

M. Domenichini.- Juste une petite remarque sur le sujet de la gratuité. Autrefois, il y a peut-être 15 ans, le bus était gratuit sur le campus. Ça avait été négocié par le VP étudiant qui s'appelait Alexis, je ne me souviens plus de son nom. Donc, à l'époque, le bus a été gratuit, il était en site propre, il suivait à peu près la

ligne de tram. Il y a peut-être un retour sur ce que ça a donné à ce moment-là. Je me souviens que ça existait, alors avant de partir sur quelque chose où on recommence, peut-être se poser la question, est ce que ça a marché ? Parce que globalement, je vais surprendre quelques personnes, je suis d'accord avec Denis Hameau, la gratuité n'existe pas donc, à un moment donné, il faut le payer ou prendre sur d'autres actions sociales pour celle-là, c'est une balance, il faut voir quelle est la meilleure mais en tout cas ça a été fait et peut-être avant de le refaire, se poser la question, comment ça a marché ? Et je pense qu'il doit y avoir des chiffres quelque part. Peut-être que Divia a fait des études à ce moment-là mais en tout cas ça a été testé.

Le Président.- Sur Dijon, si c'était il y a 15 ans, tout a tellement changé qu'il est peut-être difficile de comparer. En revanche, la comparaison est intéressante parce que on peut l'avoir. A Montpellier, effectivement, j'ai pris gratuitement le tram il n'y a pas longtemps, et d'après ce j'ai lu dans la presse, le coût des tickets, le chiffre d'affaires réalisé sur la vente des tickets c'est 20 millions d'euros, c'est un vrai choix politique, je te rejoins complètement Denis, c'est un vrai choix politique, ce n'est pas rien, ce n'est pas 1,40 €.

M. Hameau.- C'est une année d'investissement pour la ville de Dijon.

Le Président.- Il faut appréhender les conséquences globales et collectives de ce choix, c'est très politique et totalement en dehors de mes compétences car je ne suis pas maire de Dijon.

Madame Castano ?

Mme Castano.- Je voulais juste savoir si l'université participait au challenge mobilité douce, qu'a mis en place Dijon métropole, du 16 au 22 septembre ?

Le Président.- Oui oui, normalement, je n'ai pas les informations exactes mais oui.

Mme Castano.- Et la deuxième information, au sein du Medef, on a mis en place un groupe de travail justement pour réfléchir globalement à toutes ces mobilités douces au niveau des entreprises et on va faire un état des lieux sur les différents déplacements, avec des données sur les isochromes parce qu'on a vu que ça avait un impact, la prise de poste, la fin de la journée, en décalant par exemple de cinq minutes, on peut faciliter la vie de beaucoup des personnes. Donc si l'université veut participer à cette étude, vous êtes les bienvenus et on a commencé à faire des chiffres clés sur les déplacements, 1/3 les entreprises, 1/3 les étudiants dont les contrats pro et 1/3 les autres personnes qui ne sont ni entreprises ni étudiants, donc c'est intéressant aussi d'avoir ces chiffres en tête sur les transports en commun. Et dernière information, plutôt personnelle, je viens de reprendre l'abonnement étudiant annuel pour ma fille c'est 132€. J'ai mon fils qui est à Genève, abonnement annuel pour les bus, 750 francs suisses donc c'est un vrai choix politique et on parle de gratuité. Alors on dit que la Suisse est deux fois plus chère que la France mais là on est vraiment au-delà. C'est intéressant d'avoir ces chiffres en perspective pour réfléchir.

Le Président.- Denis, une dernière intervention ?

M. Hameau.- On travaille aussi sur une offre vélo, notamment vélo électrique pour adapter l'offre. Et puis, fin septembre, j'ai un travail justement, on a maintenant suffisamment d'antériorité au niveau des dispositifs de transport, on a travaillé sur la collecte de données et voir ce qu'on peut en tirer pour améliorer le dispositif et y compris les horaires, c'est vrai qu'à quelques minutes près ou dix minutes près, on peut arriver à désengorger.

Mme Castano.- On le voit sur la rocade, trois minutes...

Le Président.- Je clos ce débat non prévu mais peu importe, c'est intéressant. En tout cas, sur le campus c'est effectivement 30 000 étudiants, pas 3 000 personnels parce qu'il y en a qui sont répartis ailleurs, mais ça crée effectivement, pendant une partie de l'année, des engorgements et des flux extrêmement importants.

On va maintenant rentrer dans le deuxième point de l'ordre du jour si vous le voulez bien, qui concerne le débat relatif aux orientations budgétaires et à la campagne d'emplois. Je vais demander à Fabrice Hervé de nous rejoindre pour présenter les orientations budgétaires 2025.

Cédric Clerc ?

M. Clerc.- Juste une question sur le déroulé du débat parce qu'on a compris qu'il y avait un débat sur le budget et la campagne d'emplois. On commence par une présentation du budget, quand est-ce qu'on débat ? Est-ce qu'on aura la présentation de la campagne d'emplois et ses conséquences, notamment financières, dans la foulée ? Parce qu'on n'a pas eu de documents avant, sur ce qui va être présenté maintenant.

Le Président.- On peut peut-être soit séquencer et faire un débat après chaque présentation si vous le souhaitez, parce qu'il peut y avoir déjà des questions propres à la construction budgétaire, pas nécessairement en lien avec la campagne d'emplois, ou alors après, si vous trouvez plus rationnel de poser des questions et de débattre après la présentation, on peut enchaîner et on débattrait après.

Fabrice.

II - Débat relatif aux orientations budgétaires et à la campagne d'emplois 2025

M. Hervé.- Bonjour à toutes et tous, donc quelques éléments de contexte pour débiter sur ces orientations budgétaires. Pour mémoire, on est sur la construction d'un morceau du budget initial, sur la partie fonds État, donc issus de la subvention pour charges de service public et on a eu, en dialogue d'objectifs et de moyens, des demandes à hauteur de 11,6 millions d'euros dont 9 millions d'euros concentrés sur deux services uB, pôle patrimoine et DNUM pour un ensemble de bonnes raisons qui sont indiquées ici, que ce soit le coût des fluides, notamment l'électricité ou des questions d'inflation, justifiée ou non, mais d'inflation sur un certain nombre de choses, typiquement des contrats de maintenance ou des logiciels et on a augmenté les dotations État pour le patrimoine et la direction du numérique de 1,3 million d'euros, vous aurez le détail un peu plus loin, 867 et 500, c'est un peu plus de 1,3. Et ce, malgré la constance de la SCSP pour la partie fonctionnement qui est versée par

l'État. On verra ensuite que la partie masse salariale connaît des augmentations mais qui sont des augmentations contractuelles pour lesquelles l'État est engagé, avec la LPR notamment.

Donc, on a pu satisfaire de manière modeste, sur 9 millions, on alloue 1,3 million sur des services structurels de notre l'établissement avec un coût de l'électricité qui était en hausse, on est probablement sur un plateau et puis avec de plus en plus d'attaques sur notre système d'infos, comme partout, avec beaucoup de cyberattaques, donc de besoin constant de mise à jour et de dépenses logiciels. Comme chaque année, ça n'a pas changé, le GVT n'est pas compensé par l'État. Pour le budget à venir, il est de l'ordre de 2 millions d'euros, si on cumule sur les quatre dernières années, on est à 7,34 millions d'euros et si on cumule sur plus longtemps on va finir par aboutir, peu ou prou, au déséquilibre global sur la masse État. On a un déséquilibre qui est moindre que l'an passé, on va le voir, qui est de 5,1 millions d'euros. Ça, c'est des données qui sont connues, que vous avez vues.

Pour se remettre en tête les éléments de contexte avec l'idée qu'on a un indicateur qui est passé au rouge très légèrement mais qui est au-dessus du seuil retenu par l'État, qui est le taux de rigidité qui est à 83,1%, ce n'est pas qu'il a augmenté soudainement entre 22-23 et 24, c'est la méthodologie de travail qui a changé et qui a fait que on a une estimation de meilleure qualité, basée sur du réalisé comptable plutôt que sur des prévisions budgétaires erronées, c'est un peu exagéré mais on va dire ça comme ça et on obtient 83,1% quand le seuil prudentiel est à 83%. Donc, pour le moment, on a ça en arrière-plan, ça reste de la prévision, prévision BR1, avec un BR1 qui a ses limites comme on l'a déjà vu ensemble, avec un fonctionnement de l'ordre de 60 millions d'autorisation d'engagement quand l'atterrissage en 2023 de fonctionnement en autorisation d'engagement était de 41,5 millions. Donc on a des écarts substantiels, ça veut dire que, quand bien même on améliore, on n'est pas complètement devin et avec une boule de cristal, mais pour autant on va dans le sens de ce qui est attendu et que subissent plein d'établissements, il n'y a pas de raison que l'uB ne subisse pas aussi, des dotations qui n'ont pas augmenté ou qui ont augmenté via la LPR et une dynamique d'emploi qui est maintenue ce qui fait qu'on a un taux de rigidité qui augmente. Pour se remettre les éléments de contexte en tête, à droite, les prévisions, le budget 2024, les résultats comptables des universités en France. Si c'est rouge c'est négatif, sinon c'est positif. Le constat c'est que c'est majoritairement en rouge quand on voit l'ensemble des établissements français et manifestement on est sur une forme de glissement ce qu'amène à ce petit bilan on va dire, on a des fondamentaux qui sont encore solides sur la partie trésorerie fonds de roulement, on a un glissement en cours sur la partie rigidité et on est dans une situation de dotation insuffisante avec un contexte qui est tel que, actuellement, ce qui a été notifié au ministère par le gouvernement démissionnaire, par le Premier ministre démissionnaire, c'est un budget constant de 500 milliards, avec une inflation de 2% soit 10 milliards d'économies à réaliser. Et ça n'a pas été les lignes qui ont été prises par les ministères manifestement. On a, par ailleurs, à côté de la construction du début de budget, de ces masses État, on a un processus budgétaire qui est en cours d'évolution. On a eu une modification de la méthodologie lors du BR1 présenté en juillet. Notre tutelle rectorale nous a fortement indiqué sa volonté de nous accompagner, l'accompagnement a débuté récemment. On va donc, dans cette volonté d'accompagnement et de changement, avoir une méthodologie modifiée pour la construction du budget initial 2025, donc budget initial, ça veut dire c'est ce qui est présenté maintenant, les orientations budgétaires État, les masses État

auxquelles on ajoute nos ressources propres et en fait, on va commencer par un travail simple en apparence mais extrêmement compliqué, le diable est dans les détails, qui est de se dire, sur les dépenses de fonctionnement des entités de l'uB, on va plafonner les autorisations d'engagement réalisées en 2023, augmentées de 10%. Évidemment, on fera ça intelligemment, si il y a justification d'un besoin plus important qu'une hausse de 10%, un réajustement sera possible. On a, pour ces orientations budgétaires sur les masses État, le maintien de la dynamique d'emploi, puisque là on est sur la dynamique d'emploi, on va parler de la campagne d'emplois des titulaires mais aussi des contractuels. Mais là, la dynamique d'emploi titulaire est maintenue, le maintien des DGF, donc des dotations des composantes et des laboratoires, très légère augmentation des crédits transversaux recherche et on va discuter de cela en deux temps, avec d'abord les recettes, ensuite les dépenses et un déséquilibre qui est en diminution. Donc j'insiste sur ce point, nos ressources propres vont se greffer à ce qui vous est présenté et créeront le budget initial qui va être voté en décembre 2024.

Je reviens sur le point évoqué tout à l'heure avec quelques données, on va établir un budget initial sur la partie fonctionnement, un fonctionnement qui atterrissait en 2023 à 41,4 millions en BR, on était à 60 millions en prévision. On entend qu'on puisse être un peu étonné par cet écart de l'ordre de 50% sur les prévisions tout de même, ce qui ne manque d'étonner notre tutelle. Et donc là, la mesure qui va être mise en place c'est de se dire on va faire du 41,1, ça va nous donner du 45, peut-être qu'on fera 46 pour avoir un peu de marge de manœuvre en central si d'aventure il y avait des réévaluations, mais ce qu'on va faire, c'est qu'en fait on part des dépenses réalisées 2023 auxquelles on ajoute l'inflation 2024 et la prévision d'inflation anticipée par la Banque de France 2025, ce qui nous donne à peine du 5%, autrement dit, on donne 5% de marge de manœuvre de dépenses en plus aux composantes et laboratoires. Ça c'est l'hypothèse de départ. Ce qui guide beaucoup les dépenses, c'est le nombre d'étudiants. Sur la recherche c'est autre chose évidemment, les projets de recherche on pourra avoir une discussion plus détaillée. Mais sur le nombre d'étudiants il est, sinon en constance ou en diminution. Donc, a priori, si notre nombre d'étudiants ne vient pas augmenter, il n'y a pas de raison qu'on dépense beaucoup plus d'argent et on a une marge de manœuvre de 5% donc ça devrait fonctionner. C'est un point important, ce n'est pas une orientation budgétaire en masse État, c'est pour le budget initial mais c'est un point qui nous permettra d'éviter d'avoir en budget initial de 60 millions d'euros ou 55, l'année dernière c'était 54 millions d'euros, pour aboutir en clair à 60 millions, alors même que là on sera vers les 46, il y aura quand même un écart moindre.

Sur les recettes, l'évolution principale, c'est les recettes en masse salariale, la subvention pour charges de service public. Notre subvention de fonctionnement est en légère diminution de 237 000€. Donc on a une augmentation substantielle et tout cela tient à des mesures État, rendez-vous salarial avec les augmentations, là c'est compensé, enfin partiellement comme d'habitude, c'est compensé sur le plafond 1 mais pas sur le plafond 2. Donc je ne pense pas que ça ait changé. Et les mesures LPR et quelques réformes, réforme des BUT, réforme de la formation des enseignants, etc., pour lesquelles l'État nous donne, mais c'est de l'argent qui est préempté, ce n'est pas une augmentation pour créer des emplois. On a, par ailleurs, une légère baisse des frais de gestion, on observe une légère hausse des droits universitaires nationaux en lien avec l'évolution attendue des effectifs, donc légère hausse de la CVEC en corollaire, et puis une hausse aussi du préciput suite aux notifications qui ont été reçues fin mai pour les projets qui ont été déposés et,

évidemment, pas de prise en compte de notre glissement vieillesse technicité donc augmentation mécanique de notre masse salariale.

Côté dépenses, si on reprend sur les deux grandes masses, masse salariale et fonctionnement, on a une très légère hausse des dépenses, une hausse des dépenses de masse salariale de 1 million d'euros, c'est une somme, mais très légère eu égard au montant global qui est de l'ordre de 200 millions d'euros. On ne peut pas parler de glissement sensationnel dans les dépenses et on a une hausse des dépenses de fonctionnement qui est de l'ordre de 1,4 million d'euros, comme évoqué tout à l'heure avec les dotations DNUM et patrimoine. Sur les variations de masse salariale, il y a eu de la reprévision qui a été faite, l'atterrissage 2024 s'est réalisé à 198,3 au lieu de 199,6 et donc ce qui a amené à cette nouvelle estimation de la masse salariale 2025 par le pôle pilotage en intégrant le GVT positif de 2,9 millions. Concernant l'offre de formation, on a une très légère baisse du financement de l'offre de formation. C'est un ajustement technique, non pas parce qu'on l'a réduite mais parce que il y a eu, ça a déjà été évoqué plusieurs fois en CA, une surestimation des heures par les composantes et là on a une variation, on passe de 5 à 4,9 millions. Concernant cette partie charges d'enseignement, c'est un point qui avait été intégré dans les orientations budgétaires, on a une stabilité de notre charge sur l'ensemble de l'établissement. On est à 351 000 heures équivalent TD prévues, le fonctionnement du budget 2025, et on était à 353 657 en 2023-2024 donc on peut parler de quasi constance à ce niveau-là, c'est une variation de 0,000 et quelques pourcents. C'est l'idée qui a été passée aux composantes, d'un travail à coûts constants sur l'offre de formation, sur la partie uB c'est le cas. Et on a, et ça n'a pas changé ce fonctionnement, c'est un fonctionnement qui est ainsi depuis les années et des années à l'uB, une forte délégation des ressources propres aux composantes, charge aux composantes de financer leur charge d'enseignement sur ressources propres. Pour le moment l'établissement a laissé beaucoup le libre arbitre aux composantes, celles qui dégagent des ressources propres sont un peu maîtresses de leur destin plus que celles en tout cas qui n'en dégagent pas, évidemment (*suite inaudible*), pour autant, dans nombre d'établissements, il n'y a rien en local et tout est en central. C'est une manière de fonctionner, on n'a pas changé ce modèle de fonctionnement mais c'est bien pour ça qu'ici le travail a été mené sur la charge uB qui est la charge qui incombe à l'établissement et ensuite pour les composantes qui s'autofinancent, on n'a pas dit « on va vous prendre de votre offre de financement pour financer la charge uB ». Donc il y a des ajustements qui ont été réalisés mais qui sont globalement marginaux, ce n'est pas qu'une composante est soudainement frappée et se retrouve avec 10 000€ en moins (*suite inaudible*) selon la taille de la composante, ajustement multifactoriel avec un travail qui va dans la même idée que ce qu'on a sur le fonctionnement, en observant ce qui s'est passé récemment sur les trois dernières années. On a regardé le fonctionnement à l'atterrissage en volume horaire des composantes sur la charge uB sur les trois dernières années avec, évidemment, en regard les effectifs au niveau des licences et masters, qui sont globalement en baisse pour la plupart des composantes, ou en stagnation mais il y en a qui augmentent, coïncidant au niveau national, ce sont les BUT, les écoles d'ingénieurs, en santé. Mais sur le reste on est sur de la stagnation diminution et donc là, l'hypothèse raisonnable qui a été mise en avance c'est, on se sert du réalisé, on regarde le nombre d'étudiants et on ajuste. Il n'y a pas de formule mathématique, on ne peut pas dire que c'est du doigt mouillé mais globalement, ça permet d'éviter de surestimer la charge d'enseignement et d'avoir des surestimations dans notre budget. Et il y a aussi une considération de la part de l'offre de formation

autofinancée par la composante, pour certaines composantes qui ont possibilité de s'autofinancer mais qui n'en jouaient pas à plein, il a eu une forme d'incitation avec pas forcément une prise en compte de ce qui avait été demandé par la composante. Et enfin, prise en compte de situations spécifiques, feu la réforme de l'INSPE, enfin feu à cette date, et puis les évolutions en santé avec l'arrivée de l'odontologie. Donc vous avez un tableau qui reprend les données qui ont été utilisées. C'est tout à fait consultable et on peut voir ce qui a été réalisé comme ajustement pour chacune des composantes. Par ailleurs, il y a une colonne que vous voyez défusionnée, c'est une petite réserve en central autour de 4 500 heures pour pouvoir accompagner les composantes lorsqu'elles en auront besoin et qu'il y aura de bonnes raisons qu'elles soient accompagnées. Donc tout devrait bien se passer sauf si on a une explosion soudaine des effectifs mais au regard des prévisions du ministère, on ne devrait pas avoir une explosion des effectifs. Sauf si la Bourgogne est un cas particulier, il semble que c'est fort corrélé à ce qu'on avait au niveau global, au niveau de l'État. Voilà pour l'offre de formation.

Si on poursuit sur les dotations globales de fonctionnement, vous avez un certain nombre de lignes qui apparaissent avec les dotations des composantes, des laboratoires, des services communs et généraux, des services centraux, etc. On peut voir que, globalement, les choses ne bougent quasiment pas, sauf pour les services communs et généraux, parce que c'est de l'argent qui est fléché sur la direction du numérique, + 500 000 euros pour la DNUM, moins 25 000 € pour le PFVU, à la demande du pôle. Et puis on a une hausse de la dotation du pôle patrimoine autour de 856 000€ donc on se retrouve avec le 1,4 million évoqué tout à l'heure, on est à 1,356 million. Une légère hausse des crédits transversaux autres puisqu'il y a une rebascule des 25 000€ en provenance du PFVU et une revalorisation sur les crédits provisionnés recherche ainsi qu'une légère réévaluation des crédits transversaux recherche. Peu de variation si ce n'est DNUM et patrimoine. Si on poursuit, on arrive à la CVEC qui est en très légère hausse, ajustement d'un euro de plus par étudiant et en fonction du nombre étudiants. On a un certain nombre de fonds qui sont déjà préemptés, en tout cas alloués à un certain nombre d'actions, SUAPS, etc. et à la fin, il reste un certain nombre de fonds dédiés aux projets vie étudiante et qui seront alloués par la commission CVEC.

Si on revient sur nos hausses, sur nos dépenses et nos recettes, on a donc +1 en masse salariale, +1,4 en fonctionnement, soit une hausse de 2,4 millions des dépenses, on a une hausse de notre subvention pour charges de service public de 5,4 millions, une stabilité, moins 300 000€, j'ai considéré que c'était une stabilité, de notre subvention pour charges de service public au titre du fonctionnement et donc au final, ça fait 3 millions d'euros en moins à financer par l'uB. Ce qui fait qu'on a un déséquilibre budgétaire qui, l'an passé était à 16,5, 16,3 millions, eh bien, quelle surprise, il baisse de 3 millions par cette action et passe à 13,5 millions, il reste extrêmement important et correspond peu ou prou au GVT cumulé depuis la dernière compensation partielle en 2019 et la fin de la compensation en 2020. Donc on observe toujours ce GVT qu'on traîne et qui ne fait que « plomber » l'établissement.

Merci pour votre attention.

Le Président.- Merci pour cette présentation, je vous propose d'enchaîner sur la campagne d'emplois, si ça convient à tout le monde et puis prolonger les discussions à la suite de cette présentation.

M. Tizio.- Bonjour à toutes et tous. Je vais enchaîner sur ce que vient de dire Fabrice au sujet du budget. Il s'agit simplement des orientations, pour répondre à la remarque de Cédric de tout à l'heure, évidemment, les documents détaillés et l'ensemble des prévisions de recrutement feront l'objet du vote lors d'un prochain CA, mais avant nous recueillerons les avis du CSA, notamment, et du CAC. Donc pour ce qui est de cette campagne, je vais en faire une présentation relativement synthétique, je ne vais pas m'attarder trop longtemps sur le contexte dans la mesure où le contexte, c'est un contexte financier comme vient de vous en parler Fabrice et effectivement, il est marqué par une incertitude, mais aussi par une certitude, c'est-à-dire que les mesures qui n'étaient pas compensées par l'État jusque-là, il n'y a aucune raison objective pour qu'elles le soient désormais. Donc a priori, on retombe toujours sur la même catégorie de mesures non compensées, notamment le GVT. Vous voyez que on le traîne depuis 2020 et il correspond précisément à notre déséquilibre budgétaire sur masse État. Pour 2025, alors je parle sous ton contrôle Fabrice, le GVT prévu serait de l'ordre de 2 millions d'euros. Inutile de vous dire que avec un GVT compensé on pourrait faire une campagne d'emplois qui aurait une autre tête. Si vous rajoutez 2 millions d'euros à la campagne d'emplois actuelle, ça devient quelque chose de beaucoup plus intéressant.

Malgré le contexte, et évidemment ce fameux taux de rigidité qui contraint décidément les campagnes d'emploi de tous les établissements, on n'est pas les seuls dans cette situation, on a choisi encore une fois de rester sur la dynamique précédente, c'est-à-dire d'avoir une campagne d'emplois qui va permettre de maintenir l'existant et éventuellement d'essayer, dans certains cas, de dynamiser ou de stabiliser une partie des emplois. Donc je vous ai fait un petit récapitulatif sur les dernières années en termes de campagne d'emplois BIATSS, d'une part, et enseignants-chercheurs, d'autre part. Grosso modo, modulo les fluctuations démographiques qui sont liées d'une année sur l'autre à un peu plus de départs en retraite une année, un peu moins une autre, on est dans le même étiage que les campagnes précédentes, cette année. Donc il n'y a pas de grand bouleversement dans la campagne d'emplois dont je vais vous présenter les grandes lignes directrices. Comme toute campagne d'emplois, elle a deux volets, un volet personnel enseignant, entendu au sens enseignant, enseignant-chercheur et un volet personnel BIATSS.

Concernant les personnels enseignants et enseignants-chercheurs, cette année, les résultats des dialogues d'objectifs et de moyens avec l'ensemble des composantes de la maison, ont abouti à la proposition de 62 postes d'enseignants et enseignants-chercheurs mis aux concours pour le printemps prochain. Les critères qui ont présidé aux arbitrages, les arbitrages en termes d'emploi enseignant, enseignant-chercheur sont relativement simples dans la mesure où une des grandes lignes de nos engagements, c'est de remplacer les départs. C'est quelque chose qui ne rentre pas fondamentalement dans l'arbitrage en termes de volume d'emploi, en revanche, ce qui peut rentrer dans l'arbitrage c'est la désignation de l'emploi, c'est-à-dire que on peut avoir des demandes qui émanent de composantes et qui seraient par exemple de transformer un poste de maître de conférences en poste de professeur, par exemple, ou l'inverse, ou de faire passer un poste de maître de conférences en enseignant du second degré ou l'inverse. Et c'est la raison pour laquelle, parmi ces 62 postes d'enseignants, enseignants-chercheurs, vous en avez un certain nombre, 44, qui correspondent à des départs de titulaires qu'on propose de remplacer à l'identique, c'est-à-dire grade, section, discipline pour les collègues du second degré et, à côté de ces 44 remplacements à l'identique, nous avons 12

postes qui sont concernés justement par des opérations de redéploiement. Alors j'insiste bien sur le fait qu'il s'agit de redéploiement interne à la même composante et de façon entendue c'est-à-dire que on a des demandes, comme je vous le disais tout à l'heure, de requalification d'un poste ou au contraire de dégradation ou de changement de corps, c'est-à-dire entre les enseignants-chercheurs et les enseignants du secondaire. Ce sont ces 12 postes-là qui sont concernés par ce qu'on appelle le redéploiement interne qui est différent du redéploiement entre composantes. D'ailleurs on n'a pas cette année de redéploiement entre composantes dans la campagne d'emplois. Cette campagne est aussi marquée, cette année, par la création de six moyens nouveaux. Il y a trois enseignants-chercheurs et trois enseignants du second degré donc trois maîtres de conférences et trois PRAG. Évidemment, vous savez bien que créer des emplois en ce moment c'est un effort que peut se permettre l'université, mais alors vraiment à la marge. Et ces créations, pour trois d'entre elles et je pense notamment aux trois enseignants-chercheurs, je mets de côté les trois enseignants du second degré qui répondent à des problématiques un petit peu différentes, donc la création de ces trois postes de maîtres de conférences est liée à l'octroi de financement spécifique pour accompagner la réforme des BUT et notamment l'augmentation des étudiants en troisième année à l'IUT. Et donc l'IUT de Dijon-Auxerre-Nevers a bénéficié de cette mesure sauf que nous n'avons, à ce jour, aucune garantie quant à la pérennité de ce financement. Ça veut dire que nous serions susceptibles de créer trois postes d'enseignants-chercheurs qui seraient évidemment financés la première année puisque là on a une notification des crédits, donc il n'y aura pas de problème la première année, mais qui incomberaient entièrement à l'université les années suivantes. Donc évidemment, ce n'est pas possible. Budgétairement, Fabrice vient de nous expliquer la situation de l'établissement, on ne peut pas supporter la création nette de trois postes, ne serait-ce que de maîtres de conférences. Alors, le choix a été fait de rentrer ces postes dans la campagne d'emplois, sachant que, et nous sommes en train d'essayer de négocier avec le ministère mais, pour l'instant, il n'y a plus d'abonné au numéro qu'on demande, donc on était en phase de négociation avec le ministère pour savoir si ces fonds seraient pérennes ou pas. Sans réponse, il est préférable, à mon sens en tout cas, d'intégrer ces postes à la campagne d'emplois et les retirer éventuellement d'ici le printemps prochain si les fonds n'étaient pas pérennes, que de faire le contraire, c'est-à-dire qu'on aurait pu ne pas les mettre dans la campagne, attendre et les mettre ensuite, mais pour des raisons techniques ou administratives, en réalité, il vaut mieux les intégrer à la campagne d'emplois et éventuellement de les retirer si les financements n'étaient pas au rendez-vous. Je tenais à vous le préciser. Les trois autres emplois créés sont trois emplois d'enseignants du second degré qui sont quant à eux plus liés - il y en a un qui est quand même créé à l'IUT dans la même perspective d'aide à cette composante à faire face à cet afflux d'étudiants en troisième année de BUT - et les deux autres sont proposés à l'affectation à nos deux écoles d'ingénieurs, Polytech et ISAT, pour une raison simple, c'est que ces écoles qui sont en développement pour une, en difficulté pour l'autre, ont besoin d'un soutien fort de leur établissement pour pouvoir répondre aux demandes, notamment de la CTI, la commission des titres d'ingénieurs qui commence à tordre un peu le nez quant au ratio nombre de titulaires sur nombre d'étudiants dans ces deux écoles d'ingénieurs. Donc nous avons choisi, nous assumons, de soutenir cette année nos écoles d'ingénieurs avec la création d'un PRAG par école, un à l'ISAT et l'autre à Polytech Dijon. Que vous dire de plus sur le volet enseignants ? J'ajoute que, comme les trois années précédentes, nous

continuons dans notre politique de mise à disposition de chapeaux de professeurs qui sont là, d'une part, pour accompagner le processus de repyramidage dans les sections qui, a priori, ne seraient pas concernées, ou bien de soutenir des projets vitaux pour les laboratoires qui nous en ont fait la demande. Donc on a eu un certain nombre de demandes, je crois cinq de mémoire de demandes de chapeaux de professeurs et suite aux arbitrages, nous proposons d'en attribuer trois. Pour mémoire, j'ai toujours l'habitude d'ajouter sur ce tableau, les supports d'ATER même si c'est désynchronisé par rapport à la campagne d'emplois réelle, cette année on a proposé 80 supports d'ATER ce qui représente 77,5 ETPT puisque parmi ces postes d'ATER vous avez des demi-postes qui sont dédiés plus précisément aux PASS L.AS c'est-à-dire les licences à option santé qui existent dans les différentes composantes, en droit, en philo, en sciences et vie, en STAPS, de mémoire, j'en oublie une. On reconduit à l'identique le système déjà en vigueur depuis plusieurs années.

Pour ce qui est maintenant de la campagne d'emplois volet BIATSS. Concernant les emplois BIATSS, on est à 29 postes qui sont pour le moment proposés aux concours pour la rentrée 25. Comme les années précédentes, il faut réaliser des arbitrages, je regardais le nombre de demandes qui nous ont été adressées en DOM, on a eu au total 113 demandes de mises aux concours qui émanaient des différentes composantes et services, 63 demandes de CDI et 42 demandes de moyens nouveaux. Évidemment, vous imaginez bien qu'il est absolument impossible de répondre positivement à toutes ces demandes qui pourtant, encore une fois, j'insiste lourdement, sont pleinement justifiées, c'est-à-dire que si on pouvait répondre à l'ensemble de ces demandes, on arriverait à un fonctionnement normal. Compte tenu de la pénurie, c'est toujours la même chose, quand on gère de la pénurie, il faut arbitrer et les arbitrages qui sont réalisés collectivement suite au retour des DOM, prennent en compte différents critères. Alors évidemment, des critères de technicité sur des fonctions d'encadrement ou de responsabilité ou encore sur la proportion relative de titulaires et de contractuels dans les différents services et composantes puisqu'évidemment, l'objectif peut-être inatteignable mais l'objectif c'est d'équilibrer autant que faire ce peut, le nombre de collègues titulaires avec le nombre de collègues contractuels dans les différentes composantes. C'est peut-être un vœu pieux mais en tout cas, ça fait partie des critères qui nous permettent, dans certains cas d'arbitrer entre les demandes. D'ailleurs, puisqu'on parle de contractuels, j'ajouterai que nous avons, a priori, accepté pour 2025, 25 cédésations. Ce volume est important et je me souviens de vous avoir dit l'année dernière qu'il était déjà important et il l'est pour les mêmes raisons, notamment, au sortir du plan de retour à l'équilibre, il semblerait que il y ait eu une recrudescence de recours aux contractuels et là on arrive donc à maturité de beaucoup de contrats à durée déterminée. Vous savez que lorsqu'un collègue contractuel arrive à six ans, la loi nous oblige à le cédésier et donc on a ce phénomène de report des recrutements plus importants à la sortie du PREF qui arrivent maintenant à maturité, ce qui explique, pour une part seulement, bien sûr, le nombre de cédésations. Par ailleurs, ce qui explique aussi le nombre de cédésations, c'est que nous avons accordé cette année, un certain nombre de CDI, je n'ai pas le chiffre exact, mais un certain nombre de CDI à des collègues contractuels qui arrivaient quasiment à ces six ans mais qui arrivaient surtout en fin de carrière donc qui partaient à la retraite à l'horizon deux ou trois ans et dans ce cas-là, je pense qu'il est tout à fait légitime, à mon sens, d'accorder la cédésation à ces personnels afin qu'ils puissent terminer leur carrière à l'université l'esprit un peu

plus dégagé que s'ils étaient suspendus à un renouvellement d'un contrat à durée déterminée. C'est une autre partie de la cédésation de ces 25 collègues. Autre chose, on a aussi pris en compte la question de l'employabilité, notamment sur les sites territoriaux. On sait que trouver des compétences particulières sur certains sites peut apparaître difficile et lorsqu'on les a, on préfère les garder et donc on a un certain nombre de cédésations qui concernent les sites territoriaux, je pense au Creusot ou à Nevers notamment. On a cette problématique d'emploi qui est peut-être un peu différente dans l'agglomération dijonnaise même si on voit bien que l'attractivité des métiers à l'université, y compris sur le territoire métropolitain, n'est pas bonne mais elle est encore moins bonne sur les sites territoriaux. Voilà pour l'essentiel, ce qui explique ce nombre de CDI mais, encore une fois, nous restons sur la ligne qui avait été définie par le président, c'est-à-dire ne pas accorder plus de CDI que de mises aux concours. Là, on est dans notre politique, c'est-à-dire 25 CDI versus 29 mises aux concours. J'ajouterai aussi que ce chiffre de mises aux concours ne reflète pas exactement le nombre de collègues titulaires que nous accueillons durant l'année parce que, contrairement aux campagnes d'emplois enseignants et enseignants-chercheurs qui sont assez phasées, c'est-à-dire qu'on a une campagne par an et il y a quelques recrutements au fil de l'eau mais c'est quelque chose d'assez rare, la mobilité au niveau des personnes BIATSS est beaucoup plus au fil de l'eau. Ces chiffres-là, je les donne aujourd'hui mais je pense qu'ils ne sont déjà plus exacts, parce qu'on a encore eu des mouvements il y a une dizaine de jours, il y a aussi le fait que certains concours, je pense notamment aux concours de catégorie A de la filière ITRF ne sont pas encore terminés, la phase d'admissibilité mais la phase d'admission n'est pas terminée. Les personnels des bibliothèques ont un calendrier qui est un peu différent. Enfin bref, la gestion RH au niveau des personnels BIATSS, est un peu plus complexe et en tout cas plus volatile que les campagnes d'emplois enseignants.

Concernant les moyens nouveaux accordés, on a accordé un certain nombre de moyens qui correspondent à 20 équivalents temps plein, puisque il ne s'agit pas forcément à chaque fois de temps plein, mais il y a assez peu de demandes de temps partiel sur les moyens nouveaux. On discutera des détails si vous le voulez bien lorsqu'on passera au vote. Mais ces moyens sont accordés, la plupart du temps, sur des fonctions métiers qui sont en tension. Là on est plutôt sur des fonctions liées au patrimoine, à la maintenance, il est nécessaire de mettre les moyens, on voit bien qu'on a un problème concernant tout ce qui est bâti au sens large, et donc le patrimoine a eu besoin de renfort. Ça résonne d'ailleurs avec ce que disait Fabrice sur le plan budgétaire, c'est-à-dire que patrimoine et DNUM constituent finalement l'ossature de notre maison et donc il faut qu'on puisse répondre aux nécessités de ces deux services et, sans surprise, lorsque des moyens nouveaux sont accordés, ils le sont presque en priorité sur ces fonctions-là. Mais pas seulement puisque d'autres moyens ont pu être accordés aussi à des services ou à des composantes en difficulté importante, je pense notamment aux services de scolarité de l'UFR Santé qui sont dans une situation assez difficile et qui ont besoin de renforts, ces renforts rentrent dans ces moyens nouveaux qui sont accordés. Et puis, je voulais signaler également que pour les moyens nouveaux, bien sûr nous en prenons à notre charge en tant qu'université, sur le budget propre de l'université, mais les ressources propres des composantes ont été aussi sollicitées. Donc sur les 20 ETP en moyens nouveaux, il y en a 9,5 qui sont financés sur ressources propres des composantes.

J'ajouterai, ce n'est pas vraiment la campagne d'emplois mais ça y revient néanmoins, j'ajouterai que comme tous les ans, il y a un dialogue de gestion RH qui

s'instaure entre l'université, particulièrement les services du pôle RH, et le rectorat et cette année, ça a abouti à l'intégration de 13 de nos collègues de l'université suite à leur réussite aux concours. On a pu les garder à l'université. Pour vous dire à quel point les chiffres que je vous donne là sont provisoires, c'est que ces 13 collègues vont arriver pour une grande part sur des postes qui étaient prévus à la campagne d'emplois, des concours qui étaient ouverts, ils ont été lauréats de concours et ils ont été affectés préférentiellement à l'université et c'est très bien. Mais pour trois de ces 13 collègues, ils n'étaient pas prévus c'est-à-dire que ils vont arriver avec leur support en plus de ceux qui étaient prévus initialement dans la campagne d'emplois. Donc c'est le dialogue avec le rectorat qui fait que on peut avoir de bonnes surprises par rapport à la campagne d'emplois, c'est-à-dire que bien souvent les collègues que nous accueillons suite aux réussites concours, ils n'étaient pas forcément prévus, on peut très bien avoir des lauréats de concours surnuméraires par rapport à la campagne d'emplois. Je parle pour cette année, c'est le cas pour trois d'entre eux.

Je crois que je suis arrivé au bout de ma présentation globale de la campagne d'emplois. Comme le signalait le Président, on peut ouvrir le débat sur les deux volets de ces orientations.

Merci de votre attention.

Le Président.- Avant de donner la parole aux administrateurs, je remercie les composantes, les laboratoires, les services centraux, pôle finances, pôle RH, la direction générale des services, parce que le travail réalisé, évidemment, est une synthèse de l'ensemble de l'action de ces services. Sur ce qui vous a été présenté à la fois par le VP RH et le VP Budget que je remercie tous les deux, il y a des éléments constants et des évolutions. Sur l'orientation du budget, les grandes tendances du budget, je voudrais dire que la prévision a été affinée et un peu différemment calculée par rapport à l'année dernière de telle sorte que les chiffres présentés sont les résultats de la méthode améliorée. D'où parfois des écarts notamment sur le taux de rigidité. Pour autant, la structuration du budget grandes masses envisagée, la campagne d'emplois, on reste sur des lignes politiques qui sont celles qui nous poursuivons depuis la construction du budget initial 2021. Ainsi, on cherche à maintenir la dynamique d'emploi et donc, en prévision, la campagne d'emplois 2025 devra aboutir à un taux de rigidité légèrement supérieur à 83 %, on sait que la réalisation de ces campagnes d'emplois tourne autour de 98, 99% et si on fait 98 ou 99%, on devrait être en dessous des 83%. Ça constitue néanmoins un point de vigilance au regard des règles prudentielles que les universités doivent respecter, règles qui émergent des discussions autour du nouveau décret financier, décret qui pourrait sortir d'ici la fin de l'année 2024. On maintient évidemment le soutien à la recherche. Il y a une petite opération technique qui montre que sur les crédits transversaux de la recherche on augmente de 9 000€, ce n'est pas ça qui va révolutionner la vie des laboratoires mais on poursuit cette volonté d'assurer un soutien de base aux laboratoires qui, au total, représente chaque année, dans le budget environ 2,3, 2,5 millions, ce qui n'est tout de même pas rien et puis on essaie d'accompagner, je pense que les propos de Fabrice Hervé ont permis de le montrer, d'accompagner au plus juste l'offre de formation. On a fait face au cours des dernières années, de prévisions trop importantes au niveau des composantes. L'idée c'est de se calquer sur le réalisé mais tout en gardant une poire pour la soif parce que on ne peut pas bloquer les composantes, les départements, les responsables pédagogiques, etc. Et dès lors que le service le justifiera, on aura gardé un petit volume horaire qui nous permet de faire face aux imprévus. Évidemment, même si ici

ça n'apparaît pas, nos engagements sociétaux, de solidarité, trouveront prolongation dans le budget initial 2025, il n'apparaissent pas ici dans les grandes masses, ils font l'objet d'une notification spécifique en masse État. Lutte contre le harcèlement, les VSS, la QVT, l'amélioration des conditions de travail du personnel en situation de handicap, en faveur du développement durable, égalité hommes, femmes etc., enfin tous ces dispositifs qu'on a mis en place, bien entendu continueront à figurer dans le budget initial 2025 mais ça sera pour la suite des discussions puisque vous savez que le budget initial fera l'objet d'un vote final en décembre 2025 et on a encore quelques mois pour intégrer tout ça dans ce budget final.

C'était juste les quelques précisions et remerciements que je voulais faire aux services et aux personnes qui ont travaillé à l'élaboration de ces documents.

Madame Castano.

Mme Castano.- Qu'est-ce qui est fait en particulier pour faire monter vos compétences sur l'intelligence artificielle ? Je n'ai pas vu. En entreprise, c'est exponentiel.

Le Président.- Alors je réponds par un projet qui a été présenté ce matin au directeurs de composante et aux directeurs de laboratoire. Nous sommes en train de construire un pôle interdisciplinaire de recherche, structurant, sur l'intelligence artificielle et qui associe toutes les disciplines. Ça, c'est autour de la recherche. Quand je dis toutes les disciplines, bien sûr, il y aura des informaticiens mais il y aura aussi des géographes, des sociologues, des biologistes, etc. Il y a aujourd'hui une quarantaine de chercheurs, enseignants-chercheurs, associés à ce projet qui a déjà donné lieu à pas mal de travail cet été et qui devrait aboutir au lancement de ce pôle intelligence artificielle d'ici quelques semaines, quelques mois. Donc oui, ça commence, on s'approprie la question. Est-ce que ça se traduit, aujourd'hui, dans l'offre de formation de nos étudiants, pour le moment pas de manière systématique, mais on est en train de poser les bases. C'est indispensable, de même qu'il faut savoir écrire, il va falloir avoir une connaissance des outils de l'intelligence artificielle qui ne vont cesser d'évoluer. Mais à ce stade du budget, ce n'est pas intégré dans les grandes masses État, les grandes masses État c'est financement de la formation, financement de la recherche et de la masse salariale.

D'autres demandes ? Virginie et Cédric.

Mme Kilani.- Pour la campagne d'emplois, merci à Stéphane Tizio pour la présentation, j'avais plein de questions mais il y a déjà beaucoup répondu dans sa présentation. Pour l'UFR de Santé, des emplois nouveaux c'est très bien, j'ai cru comprendre qu'on avait deux ADJAENES qui restaient, donc je pense que ça fait partie des 13 personnes dont vous parliez qui étaient déjà en poste chez nous mais est-ce qu'on a prévu aussi des ouvertures de concours, au lieu de prendre des ATRF en contrat, des ouvertures de concours pour la scolarité de l'UFR de Santé ?

M. Tizio.- Je regarde si je peux vous répondre, pour ne rien vous cacher, Virginie, les documents ont été finalisés hier.

Mme Kilani.- Parce qu'on a quand même des services qui sont en tension depuis des années et des années. Moi, je crois me souvenir qu'on ne voit pas beaucoup d'ouverture de concours pour la scolarité de l'UFR de Santé.

M. Tizio.- Je regarde.

Le Président.- Cédric ?

M. Clerc.- On n'est pas dans ce détail-là, parce que je pense que les documents ont été envoyés aux élus du CSA, donc effectivement les organisations syndicales ont peut-être le détail qui n'a pas été présenté ici. Pour l'UFR Santé, il y a eu des moyens, des collègues qui ont été titularisés ont pu rester sur les postes mais sur l'UFR Santé ce qu'on remarque, tous les ans, c'est la mobilité, il y a encore une vingtaine de postes au moins, de mémoire, de demandes de départ de la composante et le SNPTES et les autres syndicats, UNSA éducation, ont interpellé aussi les services et la présidence et tout le monde est conscient qu'il y a des soucis dans cette composante en termes de gestion RH et de management et que ça n'a toujours pas été résolu. Ce n'est pas le sujet du jour, ce n'est peut-être pas le lieu non plus mais je crois qu'il faut vraiment se pencher sur ce cas-là, ce n'est pas le seul service et je pense que ça mériterait qu'on ait des échanges réguliers pour faire un point sur toutes les questions RH.

On n'est pas très surpris qu'il n'y ait pas de question, je n'ai vu personne lever la main, parce qu'on n'avait aucun document préparatoire qui puisse nous éclairer sur les orientations budgétaires et la campagne d'emplois. On arrive ici, après les vacances, on se remet dans le bain, et on n'a pas matière à discuter finalement. On a pris des notes, on va sortir des questions mais on est quand même devant le conseil d'administration de l'université, on est là pour débattre ensemble, pour essayer de trouver des solutions. Les orientations que propose la gouvernance qui sont ce qu'elles sont et on ne remet pas en cause la volonté politique d'avancer sur certains sujets, mais là on n'est pas en mesure de mener un débat tous ensemble et de modifier les orientations, notamment sur la campagne d'emplois alors que les documents ont été envoyés aux membres du CSA pour un CSA qui a lieu dans cinq jours. Quand bien même, aujourd'hui, on aurait des révélations, tous, pour prendre des orientations légèrement différentes, je ne sais pas comment on pourrait modifier les choses d'ici à cinq jours avec des documents qui n'ont pas été envoyés à l'avance. A un moment donné, y compris les organisations syndicales, on a besoin de matière, de temps pour travailler sérieusement, pour essayer d'avancer collectivement et de résoudre certains problèmes, comme par exemple en santé, mais aussi les problèmes plus généraux et en lien avec notamment le budget puisque on voit que 80% du budget de la part État, c'est de la masse salariale, sur des questions de rémunération et d'équité entre les différentes catégories de personnel. Ici, on nous présente un budget, on a quelques lignes avec des mesures loi de programmation de la recherche, LPR qui sont financées. Sur des questions indemnitaires d'enseignants-chercheurs, dans le cadre du RIPEC, mais aussi des personnels BIATSS, on ne sait pas trop ce que ça représente. Nous on a fait nos estimations sur ce qu'on souhaite, sur là où on peut avancer. Mais c'est un effort plus-plus qu'il faut faire. C'est aussi nous promettre que sur des fonds propres, on pourra mobiliser pour alimenter notre masse salariale dans la construction d'un budget initial. Parce que les fonds propres ne sont pas tous fléchés, on ne va pas refaire un cours sur la fongibilité asymétrique qui est possible ou pas au sein des établissements d'enseignement supérieur qui sont passés à l'autonomie du fait de leur autonomie justement. Donc on veut pouvoir discuter de toutes ces choses-là, des moyens qui sont mobilisables parce que aujourd'hui ce n'est plus tenable. On avait préparé des tonnes d'anecdotes mais on ne va pas polluer le débat avec ça,

sur la gestion RH, je parle de management, mais aussi de culture RH, de culture d'établissement de la part de chacun, y compris dans des mails envoyés sur les projets fantastiques comme FORTHEM, sur des échanges entre établissements, on parle d'enseignants, d'enseignants-chercheurs et de personnel administratif. Les personnels BIATSS affectés notamment sur les missions scientifiques de recherche, sont transparents dans notre établissement. On pourra reprendre les mails, je retrouverai les mails. On avait une flopée d'exemples comme ça. Et ce n'est pas une critique en fait, c'est plus une histoire de culture, d'acculturation de chacun sur ces questions et c'est ces mêmes personnels aujourd'hui qui sont, en termes de rémunération, à la traîne. C'est beaucoup sur des supports d'ITRF aussi qu'on recrute des contractuels. On parlait du plan de retour à l'équilibre et du fait qu'aujourd'hui, en CDI, des collègues ont été recrutés en tant que contractuels à l'époque où on était en plan de retour à l'équilibre, on a supprimé, gelé, on va dire, des postes de fonctionnaires, de titulaires. Donc aujourd'hui on les cède, mais aujourd'hui on cède des collègues qui vont être payés sur des (*mot inaudible*) qu'on a tenté de mettre en adéquation et au même niveau que celles des titulaires mais ils n'ont pas de prime mensuelle c'est-à-dire qu'au minimum, un contractuel qui sera CDD ou CDI, il a 300€ de moins que son collègue qui fait la même chose dans le bureau d'à côté. Et en fait, on est en train de glisser, tous ces postes qui ont été gelés, on nous a dit « ils ne sont pas gelés parce qu'ils sont occupés par les contractuels », on les a transformés. Et je ne sais pas dans les chiffres qu'envoie le ministère sur ses calculs de plafonds d'emploi, de nombre de postes de telle ou telle catégorie, où est-ce qu'on en est ? Est-ce que des postes n'auraient pas été supprimés du fait qu'on ne les consomme pas ces postes ? On ne sait plus trop où on en est et là on n'a pas tous ces éléments-là. On n'a déjà pas les bases qui sont présentées aujourd'hui pour pouvoir les analyser, mener un débat correct, il y a plein de données qui nous manquent. Donc les volontés politiques, elles sont là, on le sait, en matière de qualité de vie au travail, on sait qu'on avance, on avance, mais on avance avec des pas de côté parce que il manque du lien dans tout ça entre les décisions qui sont prises, on en avait discuté avec Hervé il y a plusieurs années sur les décisions politiques qui sont prises, la volonté à un certain niveau et puis comment tout ça, ça s'étiole au fil du ruissellement, j'ai envie de dire, jusque dans certaines composantes et services. Donc on n'a pas de prise là-dessus mais il faudrait quand même qu'on soit capable de construire tous ensemble.

Là c'est un peu sous forme de colère et pas trop de débat, mais on peut échanger.

Le Président.- Plusieurs points. Sur la méthode, est-ce que cette réunion à un sens ? De deux choses l'une, ou on présente les choses avec des documents qui ne sont pas transmis pour le moment parce que c'est justement pour discuter des éléments qui sont présentés en séance. Alors je conçois que l'exercice est frustrant, complètement, parce que ça ne donne pas le temps de travailler. Mais je rappelle que ce CA est un CA d'information, ce n'est pas un CA de décision. Que les documents seront envoyés par la suite, cette fois-ci pour une véritable délibération et décision. Donc, si on considère que ce CA ne sert à rien, on peut le supprimer purement et simplement. S'il n'a pas de rôle, on peut le supprimer. Maintenant, moi je suis partisan de le maintenir parce qu'il permet quand même de donner un certain nombre d'informations sur les notifications que nous avons reçues, sur les résultats des DOM, la synthèse complète des DOM parce que les résultats des DOM sont donnés composante par composante, labo par labo, service par service, etc., donc

d'avoir là une vision globale. Je ne pense pas que l'objet de notre réunion est de discuter de tel poste dans telle composante, dans tel laboratoire, etc., c'est les grandes orientations. Et là, on a des informations qui permettent d'avoir les grandes orientations. Rentrer dans un détail plus précis suppose de rentrer dans ce processus budgétaire que je décrivais tout à l'heure et qui va se dérouler sur plusieurs mois. Ce n'est pas un one shot, c'est un début de discussion. Donc, soit on entame la discussion sur une base imparfaite de documentation que vous décrivez, je l'assume, soit on repousse la discussion à la fin, avec des documents définitifs, pas des documents provisoires comme aujourd'hui et on n'aura plus le temps de discuter quoi qu'il arrive, ça c'est certain, il n'y aura plus le temps d'infléchir telle tendance, etc. Donc oui, il y a un vrai problème de méthode. En tout cas, une question posée sur la méthode, je l'entends, mais quelle solution ? Si c'est à avoir l'ensemble des documents définitifs aujourd'hui pour les discuter jusqu'au mois de décembre, ce n'est pas possible.

M. Clerc.- Ce n'est pas non plus ce que je viens de dire. Ces documents-là ne sont pas détaillés, ce n'est pas le plan comptable de l'université avec ligne par ligne, ce qu'on va mettre dedans, c'est des documents de présentation. Je n'ai pas dit de supprimer ce CA, au contraire, il est nécessaire, comme vous avez proposé de mettre en place des conférences sociales. On est d'accord là-dessus. On dit juste qu'aujourd'hui, ça aurait été intéressant pour débattre. Mais sur la base d'une présentation orale et affichée comme ça en séance, débattre, proposer des changements, des évolutions, questionner sur des points, sans document préalable, ne serait-ce que ceux-là, c'est quand même compliqué. Et c'est pour ça que je ne rentre pas sur le détail de la campagne d'emplois qui sera présenté au CSA dans cinq jours. On a du détail, je peux vous dire qu'il ne sont pas suffisants parce que on voit les postes, les fiches de poste, mais sur quelle vision ? Ce n'est pas détaillé, il y a des choses qu'on a pu avoir (*suite inaudible*) mais on s'en contentera. Mais au moins les documents présentés aujourd'hui pour débattre (*suite inaudible*). Alors peut être qu'on pourra prendre deux ou trois points qu'on a évoqué et pour lesquelles on se questionne parce qu'on les a découverts à l'instant.

Le Président.- Deuxième point sur lequel je voulais répondre, les personnels de recherche ne sont pas désignés dans la communication sur FORTHEM. Je tombe des nues parce que nous avons été félicités par l'ANR pour être la quasi seule université en France à nous adresser et à promouvoir FORTHEM auprès de tous les personnels BIATSS. Et ça, c'est Grégory Wegmann qui nous l'a dit et qui en a témoigné. En tout cas, j'ai toujours insisté à titre personnel auprès des équipes, pour toute communication sur FORTHEM de nous adresser au personnel BIATSS. Toujours, toujours, toujours. Alors, y a-t-il eu un raté ? C'est tout à fait possible, mais si il y a un raté, désolé, bien sûr, mais dans les communications orales, j'ai toujours cité comme exemple que, dans les personnels BIATSS, il peut y avoir des secrétaires de scolarité, il peut y avoir des RA, il peut y avoir aussi des ingénieurs dans les labos ou des techniciens dans les labos qui vont passer des séjours dans une université partenaire de l'agence FORTHEM pour justement éprouver des méthodes, parler manipulations, parler travail, etc., pour se nourrir de l'expérience des autres. Je me souviens très bien l'avoir dit à plusieurs reprises et dans de très nombreux cercles. Donc là, je suis extrêmement étonné. Si il y a des ratés, il y a des ratés, si on a envoyé un mail disant les personnels administratifs et qu'on n'a pas mis BIATSS en entier avec bibliothèque, ingénieur, administratif, technique, sanitaire,

sociaux, etc., on y veillera évidemment mais, sincèrement, on a vraiment essayé de mobiliser les personnels BIATSS également, ce qui a d'ailleurs étonné parfois certaines de nos partenaires de l'agence FORTHEM.

M. Clerc.- Juste sur ce point parce que ce n'était pas une critique si virulente que ça, je citais le cas d'un mail dans le cadre des échanges FORTHEM, que nous avait renvoyé des collègues et c'est peut-être une coquille. Je parlais de la culture que chacun peut avoir de l'établissement et des personnels de l'établissement et dans ce mail il était inscrit, effectivement c'est une excellente chose que l'ensemble du personnel, y compris les BIATSS, puisse participer et s'enrichir de ces différents échanges, dans ce mail il était marqué personnels enseignants, enseignants-chercheurs et administratifs, c'est réduit à administratif et dans un mail récent de rentrée, dans une composante. Je ne suis pas en train de dire «ce n'est pas bien, untel à fait ça», je parle d'une culture d'établissement. A France Universités, je pense que vous parlez maintenant marque employeur, attractivité, des choses comme ça, quand on voit passer certains communiqués sur la question ou prise de parole dans les articles de l'AEF sur ces questions-là. En fait la communauté elle est large, la communauté y compris des BIATSS, elle est très diversifiée, je pense qu'il ne faut oublier personne parce qu'aujourd'hui en termes de rémunération on a des problèmes. J'entends qu'on a du mal à recruter, patrimoine, numérique, mais on a du mal à recruter en bibliothèque, je ne sais pas où on en est suite au départ de la directrice.

Le Président.- Les directeurs de bibliothèque et de SCD sont rares en France.

M. Clerc.- C'est des métiers en tension également, mais aussi sur des missions dans les laboratoires. Alors on trouve la parade, on recrute des contractuels sur des contrats de recherche ou des contrats de projets. Donc ça pallie un peu au manque de bras mais ce n'est pas des solutions pérennes. Pour le mail FORTHEM, j'ai répondu à la personne qui a envoyé ce mail pour penser à élargir un peu le discours et que chacun s'y retrouve, on en resté là, je ne sais pas si ça a été pris en compte. Dans une composante, j'avais fait la même chose l'an dernier, répondre penser à élargir et cette année en fait, c'est élargi, c'est les personnes administratifs, d'entretien, enseignants, on ne parle même plus d'enseignants-chercheurs.

Le Président.- Je veux bien être comptable d'un état d'esprit mais je ne peux pas être comptable des mails qui sont écrits par des gens qui ignorent ce que sont les uns et les autres.

M. Clerc.- En fait, on l'ignore dans notre université, certains personnels ne sont pas formés, à la journée du 16 des nouveaux entrants, peut-être qu'il faut marteler ces choses-là.

Le Président.- Je vous invite à y assister pour vérifier le discours que nous tenons, parce que ce vous dites, on le dit en permanence, je le dis à chaque fois, les collègues de gouvernance le disent aussi, aux réunions d'encadrement c'est rappelé en permanence. Je veux dire par là que le discours qui est tenu par la gouvernance de l'établissement est totalement dépourvu d'ambiguïté quant à la diversité du personnel de l'université et à la diversité aussi de ses étudiants. Et quant à la volonté

d'inclure, de parler à tous, c'est en permanence. Alors maintenant, que certains enseignants-chercheurs par exemple, écrivent au titre de leur responsabilité collective, des mails à un département ou certains responsables administratifs, je n'en sais rien, je ne sais pas qui sont les auteurs des mails que vous citez, oui, une culture ça se construit, ça se construit par la communication, ça se construit par du discours, par des rencontres, par des échanges. Et toute la communication qui émane de l'établissement, je ne dis pas qu'à l'intérieur de l'établissement, de certains services, certaines composantes, certains individus..., mais la communication que nous impulsions partout avec le service communication, s'adresse à tous les personnels et tous les étudiants et étudiantes de cette université, sans aucune ambiguïté et avec une totale envie de viser tout le monde et d'exclure personne, c'est une évidence. Je suis extrêmement étonné d'entendre ça.

Ensuite, le débat sur l'attractivité de l'établissement, au-delà de la question financière, aussi avec la question financière, notamment la question indemnitaire, ce débat doit avoir lieu bientôt avec l'ouverture de la conférence sur l'attractivité de l'université de Bourgogne, c'est évident. On a parfaitement conscience que l'attractivité c'est quelque chose d'extrêmement important. Maintenant, pour prendre l'exemple de la direction du SCD, quand même l'inspecteur général qui est en charge de cette question au niveau national explique qu'il y a peut-être une vingtaine de postes vacants et tout au plus il y a peut-être huit personnes en France susceptibles de les occuper, on fait quoi ? Moi, je veux bien prendre une part de responsabilité de ce qui se passe dans l'établissement et j'en ai certainement une, mais on fait quoi ? Quand, dans le domaine du numérique, le marché de l'emploi privé rémunère 50%, 60%, 80%, 100% de plus les mêmes emplois que les nôtres, qu'est-ce qu'on fait ? On s'aligne ? Je ne sais pas comment. Je pense que le rectorat va vite mettre le holà sur l'emploi du budget de l'établissement. Parmi les carrières, dans la question de la contractualisation, la poursuite des carrières, Valérie, je vais vous interroger, je vous prends un peu au dépourvu, combien de personnels contractuels cette année ont réussi des concours chez nous ? J'en ai déjà 13 en tête.

Mme Lorentz.- De la filière AENES, nous avons donc 13 contractuels qui ont pu être maintenus à l'université avec le dialogue de gestion du rectorat. Et donc, ça constitue plus par filière, on a accueilli des ADJAENES, des SAENES, on a accueilli un attaché que par exemple la campagne d'emplois ne pourvoyait pas l'année dernière. En revanche je n'ai pas en tête les chiffres concernant les autres filières, je vous prie de m'en excuser.

Le Président.- Ce qui est intéressant de voir, c'est que l'établissement, dans sa politique RH, accompagne aussi les contractuels vers la réussite aux concours et ça marche, évidemment ça ne marche pas pour tout le monde et à tous les coups mais n'empêche que cet accompagnement produit des résultats et la volonté de l'établissement n'est pas de multiplier les contractuels, c'est d'améliorer le statut des personnels. Avec leurs efforts aussi, je veux dire par là, on sait que pour réussir un concours, il faut s'y mettre, il faut se préparer. Mais on a ces dispositifs, on les met à disposition et on accompagne. Donc on ne peut pas laisser entendre qu'on joue sur la contractualisation des emplois qui existent, qui sont soclés, dans la politique que nous menons. Ce n'est pas vrai. Il y a une part de contractualisation, oui, parce que nous sommes budgétairement limités, c'est une évidence, mais dès que nous en avons la possibilité, nous faisons tout ce qui est en notre pouvoir pour mener les contractuels vers la réussite aux concours. Je ne rappellerai pas ici le plan de

formation des personnels qui est très largement ouvert et qui permet à nombre de contractuels de réussir et de participer à la décontractualisation dans une mesure qui n'est pas suffisante, et ça, j'en suis absolument d'accord, mais à une part de la décontractualisation des emplois de l'université. Donc là, c'était la bonne nouvelle qu'on a eu très récemment, 13, qui, non seulement ont réussi un concours de la fonction publique grâce aux préparations qu'on propose mais qui de plus, intègrent nos rangs, changent de statut et c'est très bien pour ces personnels qui deviennent des fonctionnaires. On actionne les leviers, est-ce que le résultat auquel on parvient est idéal ? Non. Il est même frustrant. On met beaucoup d'énergie, on met beaucoup d'énergie pour d'autres choses aussi, quand on s'adresse à l'ensemble des personnels BIATSS par exemple pour FORTHEM et que ça se transforme en personnel administratif, d'entretien et enseignants, ça m'horripile, je le dis très clairement parce que ce n'est pas ce qu'on envoie, ce n'est pas ce qu'on dit, ce n'est pas ce qu'on fait et ce n'est certainement pas une volonté politique que nous avons.

Évidemment, il faut parler des choses qui ne vont pas, c'est très clair mais il faut se garder de tenir un discours qui fait un effet loupe sur les difficultés et qui omet de voir aussi ce qui est mis en place, ce qui est porté et qui produit des fruits même si ces fruits ne sont pas parfaits, même si ces fruits ne sont pas à la hauteur de ce que nous souhaiterions faire.

On compare souvent les situations d'une université à l'autre, d'abord, il y a des écarts de traitement considérables d'une université à une autre y compris au plan régional. Je rappelle que la subvention pour charges de service public de notre amie et voisine de Franche-Comté, est très nettement supérieure à la nôtre si on la rapporte au nombre d'étudiants. Je rappellerai aussi que l'université de Mayence, qui nous ressemble beaucoup à bien des égards, 30 000 étudiants, nous 34 000, dispose d'un budget de 500 millions d'euros, nous 307. On parle budget, c'est aussi un élément du débat. Évidemment, on ne pratique pas les mêmes mesures salariales quand on a 190 millions d'euros de plus par an. Alors 307 millions d'euros, ce n'est pas rien, c'est de l'argent, c'est beaucoup d'argent, des deniers publics. On essaye de les utiliser de la manière la plus efficace possible, maintenant qu'il reste des points de frustration, je les partage, c'est les miens aussi. Il y a aussi des choses qui nous appartiennent, des choses qu'il faut qu'on travaille, qu'on continue de travailler. Je pense que il y a un certain nombre de choses qui ont progressé au cours des années précédentes. On n'est pas encore au maximum de ce qu'on peut faire au regard du potentiel que nous avons, néanmoins, une des réponses apportées bientôt, ça va être celle de la conférence sur l'attractivité de l'établissement, on y trouvera d'autres réponses, probablement, toujours dans le cadre budgétaire qui est le nôtre, avec ses limites, mais en tout cas cette volonté ne disparaît pas, cette volonté, on l'a toujours, nous portons ce souhait d'améliorer la situation des personnels, des étudiants aussi d'ailleurs, de l'établissement.

Quant à la culture de l'établissement, je crois qu'on la porte, il faut peut-être la formaliser davantage, l'écrire. On a fait une tentative, ça n'a pas marché, sans doute la méthode que j'avais identifiée n'était pas la bonne, et cette écriture devait prendre la forme de la Charte de valeurs de l'université. Ça n'a jamais abouti parce que le groupe de travail que j'avais sollicité, je ne l'avais pas sollicité tout seul dans mon coin, on en avait parlé, n'a pas réussi à s'entendre sur ce que devait être la Charte des valeurs. Néanmoins, je pense qu'on peut réactiver ce dossier, remettre l'ouvrage sur le métier jusqu'à ce que ça fonctionne pour que, effectivement, on puisse, ensemble, sur la base du travail qui peut être réalisé par un groupe et puis après

étendu, écrire des valeurs qui permettent de dicter le comportement des uns et des autres dans le bon sens.

Voilà la réponse que je fais, c'est une réponse improvisée sur la base des éléments qui viennent d'être livrés mais qui a vraiment pour objectif de dire, d'abord, un, progressons par étape pour la construction budgétaire, progressons par étape pour l'amélioration des situations, je peux vous assurer que, en tout cas dans mon esprit, l'objectif est toujours le même, notamment d'améliorer la situation des personnels, notamment des personnels les moins favorisés, comme de lutter contre la précarité étudiante, comme essayer d'améliorer les caractéristiques énergétiques de nos bâtiments, de renforcer le système informatique, etc., c'est-à-dire qu'on travaille toutes et tous dans ces directions de progrès qui passent évidemment par le budget, par les RH, par ce qu'on vient de vous présenter dans les grandes lignes mais pas à un niveau de détail, effectivement, pour parler de tel ou tel emploi.

M. Tizio.- J'ai consulté le document et je voudrais répondre à Virginie. Donc effectivement, en scolarité Santé on a 2,5 ETP et un autre ETP d'adjoint responsable administratif dont une partie des missions, alors c'est un contractuel catégorie B, dont une partie des missions consistera à donner la main en scolarité, voilà ce que je peux répondre sur cette question précise à ce stade.

Le Président.- Virginie, vous parliez tout à l'heure de recruter des titulaires en Santé pour stabiliser les effectifs, surtout dans le service scolarité qui soulève des difficultés, pas dans tous les départements. Ça a été fait par le passé et au bout d'une année, les titulaires sont partis à la première occasion, au mouvement. Ça signifie quoi ? Ça signifie que si on réitère l'opération, tant qu'on n'aura pas réglé la question, ça se reproduira. J'en ai discuté avec le doyen, il me dit « c'est un problème d'argent, on ne paie pas assez les gens, il faut les payer plus cher ». Mais une fois que les gens auront rechargé leurs droits à Pôle emploi et qu'ils seront soumis à des conditions de travail pas satisfaisantes, ils partiront aussi. On travaille, c'est difficile, le DGS, Edith Sales-Wuillemin, y travaillent, on travaille à l'amélioration de cette situation, et tant qu'on n'y sera pas parvenu, de toute façon on ne stabilisera pas l'emploi, d'une manière ou d'une autre, stabilisé par des titulaires fonctionnaires ou stabilisé par des rémunérations plus importantes, j'en suis persuadé. Or, on a besoin de gens qui sont stables, qui ont les compétences, qui savent comment ça marche, si on change de personnel tous les trois ou six mois, ou un an, à chaque fois il faut tout refaire, ça épuise ceux qui restent. On sait qu'on est dans ce cercle vicieux dont il faut sortir. Il y a du travail qui a été réalisé, Alain, tu peux en dire un mot ?

M. Helleu.- On avait ajouté une attachée principale, madame Bocanfuso, on a autorisé à recruter un agent supplémentaires de catégorie A pour les aider, on est très attentifs, on a reçu la responsable de scolarité, on travaille beaucoup sur ces questions. Juste un point, c'est vrai qu'on n'arrive pas à retenir les gens, regardez ce que l'État nous donne sur l'indemnitaire pour aller vers la convergence et regardez ce qu'il donne aux services du rectorat. Alors on ne peut pas tout porter, l'indemnitaire est important, le pouvoir d'achat est important et c'est vrai qu'une partie de ceux qui partent se disent que s'ils partent ailleurs ils gagneront plus. Tous les gens qui partent ne partent pas pour des questions financières mais beaucoup de gens nous disent « quand je pars, je gagne 100€ de plus par mois ». Ça c'est un vrai sujet. Cela dit, quand on voit ce que donne l'État en indemnitaire, ils ont donné beaucoup plus pour les personnes qui travaillent à 2 km d'ici et on n'a pas eu du tout

la même part et quand on regarde l'indemnitaire qui est tombé, c'est 60 000€ pour l'indemnitaire, on a un sujet. Après on doit mettre de nos ressources propres, oui, mais on doit aussi entretenir la statue qui est sur l'esplanade Erasme qui avant était entretenue par la DRAC, maintenant la DRAC dit « on n'a plus de sous, faites le vous-même », mais on a un patrimoine dont on n'est pas propriétaire à entretenir, on a des personnels (*suite inaudible*), oui, on a un sujet, je comprends la difficulté, on essaie de la régler. Si on avait de l'indemnitaire en plus, pour certains, ils partiraient un peu moins. Ça, c'est un sujet et aujourd'hui, on a atteint les limites, c'est une préoccupation. Si les gens progressaient, enfin vous le savez tous mieux que moi, il y a une perte sur les rémunérations qui ne suivent pas l'inflation, il y a une perte du pouvoir d'achat, les gens sont sensibles à ça ou pas. Il y a des choses que l'établissement fait, mais il y a un constat, alors même qu'on est dans le même ministère, le niveau d'aide sur l'indemnitaire n'est pas le même, pas plus à Dijon qu'ailleurs, c'est des choses qu'on débat avec le ministère au niveau de l'association des DGS. Néanmoins, il y a des choses qui ont été faites. Quand on regarde les promotions aussi, depuis quand on n'a pas eu d'IGR ? C'est des éléments qui font que les personnes partent ailleurs. Après, sur le taux de réussite des concours, il est plutôt bon, on est un établissement qui accompagne bien ses personnels qui obtiennent des promotions et souvent ces promotions (*suite inaudible*). Au CNRS, il y a moins d'indemnitaire que chez nous, chez nous il a moins d'indemnitaire que dans d'autres départements ministériels. On les connaît bien ces questions, on travaille beaucoup dessus mais on ne peut pas tout inventer, en fonction de nos ressources... Beaucoup de personnes sont parties travailler à deux kilomètres d'ici, au rectorat. Ils ne sont pas tous partis pour l'argent mais 200€ par mois, c'est énorme. Je pense qu'il y a des gens qui préféreraient rester ici mais on est dans cette concurrence mauvaise. Le ministère appelle de ses vœux la convergence de l'indemnitaire mais c'est des paroles. Je comprends ce que vous dites mais on essaie, on a ces questions-là sur lesquelles on doit continuer à travailler.

Le Président.- Cédric

M. Clerc.- Quand je suis intervenu, je n'ai pas cessé de dire que la volonté politique était là, ce n'est pas ça que je mets en cause aujourd'hui, c'est trouver des solutions. J'ai donné quelques exemples à la cantonade parce que je crois que si je développe tout, on en a pour un moment. J'ai donné quelques exemples pour présenter les dysfonctionnements. Après, sur l'indemnitaire, oui, il y a des loups. Et c'est quand même assez inquiétant, le rapport de l'inspection générale qui est sorti cet été sur les fonctions ITRF (*suite inaudible*) qui fait état d'un décrochage énorme entre ces deux filières dans la fonction publique. C'est tous les établissements pareil. La semaine dernière, j'ai une collègue qui a demandé sa mutation à Paris Saclay parce qu'elle est enthousiasmée par le projet, parce que c'est la première université si on se réfère à Shanghai, européenne, en dehors des anglais, et elle a été surprise, on parlait de 200€, c'est ce qu'elle touche en moins par rapport à avant. Donc voilà, les universités, elles sont dans cet état-là, en parler ici, en parler ailleurs parce qu'il faut que ce soit aussi un leitmotiv pour tout le monde. On entend le président de la République qui, il y a quelques années pour sa réélection, s'appuyait sur l'enseignement supérieur, sur la recherche, c'est l'avenir de notre pays. Même la LPR, ça représente quoi ? Avec le GVT non compensé, ça représente quoi ? C'est presque une opération blanche. Alors il y a eu des choses pour les personnels, le repyramidage, des choses comme ça, le RIPEC qui a été mis en place, (*suite*

inaudible) mais on est rassuré parce qu'on sait que la volonté politique est là et qu'on va peut-être trouver des marges de manœuvre. Mais je crois aussi qu'il faut porter tout ça à un autre niveau parce que ce n'est plus tenable. Et je me posais la question ce matin du déficit de l'État, de la dette, parce que les universités vont peut-être finir par s'endetter, ça sera comptabilisé dans la dette de l'État ?

Le Président.- J'ai assisté à deux interventions à France Universités, à la commission des personnels et moyens dont je suis vice-président, on essaie de vanter le mérite de l'endettement et la possibilité d'emprunter pour les universités en expliquant que l'endettement est tout fait viable. Et à la question « comment fait-on pour contracter un prêt auprès d'un organisme financier si on a un domaine public qui nous est affecté, dont on n'est pas propriétaire puisque le domaine public est inaliénable donc on ne peut pas émettre des hypothèques dessus pour garantir le remboursement du prêt, comment est-ce qu'on fait pour trouver ce qu'on appelle des garanties personnelles c'est-à-dire des personnes tierces qui s'engagent à payer si jamais nous sommes défaillants, l'État par exemple ? ». Alors non, ça c'est complètement exclu alors comment on fait pour obtenir des crédits si on n'a pas de garantie ? Parce que j'ai un peu fait de droit du crédit avec les étudiants de troisième année, c'est quand même ce qu'on leur explique, si vous voulez du crédit, il faut avoir des garanties, je crois que votre banquier vous l'a expliqué si vous voulez acheter une maison. La réponse m'a fait dresser les cheveux sur la tête c'est « la garantie que vous proposez, c'est votre capacité d'autofinancement ». Autrement dit, ce qui garantit que vous aurez les moyens de rembourser plus tard, c'est votre capacité à vous autofinancer. C'est délirant, pardon je me lâche. Notre capacité d'autofinancement, aujourd'hui c'est notre capacité à dégager des marges pour alimenter le fonds de roulement qui permet d'avoir un matelas pour l'investissement et puis la poire pour la soif. Tout à l'heure vous parliez d'une partie du fonds de roulement qui n'est pas affectée, oui, c'est 14 millions, quelque chose comme ça. 14 millions, si vous rapportez ça aux 300 millions de budget, c'est comme si une famille qui gagne 3 100€ nets par mois avait 140€ à la fin du mois de disponible en cas de malheur. Vous avez déjà changé les pneus de votre voiture, ce n'est pas 140€. Votre cafetière tombe en panne, ça représente quoi ? L'ordinateur tombe en panne, ça représente quoi 140€ ? Grosso modo, à l'échelle de l'établissement, voilà ce qu'on a. Donc notre capacité d'autofinancement nous permet d'avoir 140 euros. Évidemment, la comparaison n'est pas raison, c'est plus complexe que ça, on est bien d'accord, mais n'empêche que dans la proportion de ce que nous sommes, notre train de vie, par rapport à une famille avec deux enfants qui gagnerait 3 100 € nets par mois, globalement, ça nous offre la même marge de manœuvre. Voilà où on en est. Donc vous allez emprunter 10 millions d'euros donc 100€ dans notre exemple que vous allez gager sur votre capacité d'autofinancement, c'est-à-dire votre capacité de dégager 140€ donc 14 millions d'euros. Donc si il vous arrive la moindre chose... Et là j'ai pris la parole, j'ai dit « quid de l'évolution sur les marchés internationaux du prix de l'électricité et du gaz ? Comment on fait ? ». La guerre en Ukraine, on a vu ce que ça a donné, on était à 3,5 millions d'électricité et dans le budget suivant, après l'agression russe contre l'Ukraine, on s'est retrouvé avec un budget prévisionnel de 15 millions d'euros, on ne les a pas consommés mais on était monté quand même à 12 ou 13, eh bien notre capacité d'autofinancement, terminé ! Je l'ai dit en réunion à France Universités, « comment voulez-vous garantir un emprunt sur 15 ans sur la capacité d'autofinancement d'un établissement dont les dépenses sont dépendantes de facteurs mondiaux ? Vous faites comment ? ». Enfin il faut être suicidaire. Ou

alors on le fait exprès puis on est en faillite et on attend que l'État... Comme ce qui s'est passé pour certains établissements. Mais à ce moment-là vous n'avez plus de politique, vous n'avez plus de perspectives, c'est-à-dire que les maigres marges qui sont les nôtres et que vous pointez à juste titre, il n'y en aura même plus. Quand on en arrive là, moi je suis désolé mais ça prouve bien, on parlait de volonté politique tout à l'heure, la volonté politique de la France n'est pas de soutenir ses universités ou de les soutenir à minima c'est-à-dire pour répondre à des objectifs qui ne sont pas ceux d'un développement à long terme du pays, mais de répondre à des questions d'ordre social, il faut occuper les jeunes, il ne faut pas qu'ils descendent dans la rue... Et puis il faut quand même fournir des emplois au secteur économique, aux collectivités territoriales, etc. On est dans une forme de cynisme qui n'est pas que celui du gouvernement d'aujourd'hui, ça fait quand même de longues décennies que l'université française s'appauvrit. On parlait rémunération, dans les années 70 et 80 en France, une rémunération d'un maître de conférences était à peu près le double d'aujourd'hui. Je ne parle même pas des autres catégories puisque je ne connais pas mais ça je m'en suis aperçu quand j'ai fait ma carrière, on avait des grilles qui étaient publiées d'ailleurs par les syndicats. Après, s'interroge aussi le citoyen qui vote et qui défend un certain nombre de sujets politiques qui le concerne. Mis à part des universitaires et des personnels de l'université, je n'en connais pas beaucoup qui parlent de l'université dans les dîners en ville, et j'en fais des dîners, même le soir en semaine, même professionnels, mais... L'université, les jeunes y vont, ils s'y forment et tout va bien et on passe sous les radars.

Donc voilà, alors la capacité d'emprunt, vous avez compris, moi président, jamais. Il y en aura d'autres, enfin, je l'espère en tous cas mais un tel système économique est pour moi un système suicidaire et ça nous emmènera droit dans le mur et nous ça brisera toute dynamique politique. En fait, il n'y aura plus la petite autonomie budgétaire que nous avons, parce que l'autonomie, c'est l'argent qui donne l'autonomie, les enfants ils ont 18 ans, ils sont autonomes le jour où ils s'assument, ils ne dépendent plus des parents. Là, c'est la même chose, on n'a pas les moyens budgétaires de financer notre autonomie. On en a un peu, pas beaucoup, c'est les 14 millions dont je parlais. Au-delà, tout est fléché, l'État nous envoie des notifications de plusieurs dizaines de lignes peut être une centaine. Ça signifie que la structure budgétaire est faite. Autrement dit, ce qu'on a présenté ici n'est que la transposition peu ou prou, au regard de notre structure d'établissement, de la planification budgétaire qui a été faite. Quant aux DOM, ils correspondent à ce qu'on peut au maximum attribuer au regard de ce qu'on a. Alors peut être qu'une autre équipe aurait fait des arbitrages différents, peut-être, mais la contrainte elle est là. La contrainte c'est, un, il n'y a pas assez d'argent, deux, ce qui nous est attribué est déjà structuré par l'État, donc l'autonomie, elle est où ? Plus les décisions qui sont nationales, qui ont un impact sur notre budget et qui ne sont pas compensées, vous les connaissez, les mesures Guerini, etc.

Sous cette touche optimiste, ce n'est pas du pessimisme non plus, c'est un constat de ce que nous sommes dans cette société française qui évolue d'une manière qu'on connaît. Je crois qu'on est dans une moins mauvaise situation que le CHU par exemple, à bien des égards, mais peut-être dans une moins bonne situation que bon nombre d'autres universités, à la fois en France, en Europe et dans le reste du monde mais par rapport à d'autres universités dans d'autres pays, on est mieux doté que de très nombreuses autres universités. C'est-à-dire que pour certains, on doit avoir des problèmes de riches, c'est curieux de le dire mais pour certains on doit avoir des problèmes de riches.

Denis.

M. Hameau.- En réalité, je pense qu'on est au bout d'un modèle c'est-à-dire qu'en fait on a un modèle qui, comme disait George Orwell, il parlait de novlangue, c'est-à-dire qu'on utilise un mot mais on fait exactement le contraire. Donc on dit l'autonomie des universités, mais en réalité derrière c'est l'autonomie contrôlée des universités, contrôlée par l'argent, par la distribution des différentes dotations et par une faible capacité de marges de manœuvre, sauf celles qu'on arrive à dégager comme on peut sur le terrain. Ça pose aussi la question de la décentralisation en réalité, on le vit à la région, il suffit que on ait la crise en Ukraine, une augmentation des matières premières et des prix sur les marchés internationaux, et on se retrouve avec un budget qui explose au niveau de l'énergie, un budget qui explose au niveau des lycées, on doit faire des travaux et quand on les fait, on n'a plus de marge de manœuvre. Malgré les efforts qui sont faits et la bonne gestion qui est faite localement, ça ne suffit pas. Pour illustrer, si on prend les collectivités locales il suffit d'une dotation qui baisse, on l'a vu sous François Hollande, on va voir là où on va trouver 100 milliards sur quatre ans ? Le ministre des Finances, je ne sais si c'est un Mozart mais devant le montant de la dette qui est quand même considérable, il explique que c'est les collectivités le problème. Or c'est là qu'on gère le mieux, puisque c'est là qu'on a la capacité d'autofinancement, en tout cas à Dijon métropole et à la Ville de Dijon, je peux le dire, c'est là aussi qu'on a 70% d'investissement local, c'est-à-dire que sur le plan économique, ça a d'autres impacts que juste il faut faire des économies et c'est pour ça que moi je pense qu'on est au bout d'un modèle sur ces sujets-là et que la décentralisation, à un moment donné, on n'y coupera pas, il va falloir décentraliser puis rationaliser aussi. On a quand même des taux de prélèvements obligatoires qui sont très importants dans ce pays. Il y a tout ça qui pose question et qui interroge. Je pense que la stratégie, elle doit être structurée à l'échelle nationale parce que dans un pays, il faut que ce soit un peu organisé, mais les solutions aujourd'hui, face à des enjeux inédits, en ce moment il pleut comme à la Réunion ici, ce sont des enjeux inédits et face à ces enjeux-là, je pense que c'est localement qu'on va trouver des solutions, grâce à l'intelligence collective et pas dans des ministères où ils pondent des notes, même si il en faut un peu mais comme disent les chinois, on est le pays des lois, mais parfois il y en a un peu trop.

Le Président.- En ce moment il y en a un peu moins. Finalement on a débattu. Les documents vont être diffusés, il n'y a pas de vote, je vous propose de prendre date pour poursuivre les discussions et les efforts qu'il faut faire, nous, à notre niveau, dans le cadre de l'autonomie qui est la nôtre, pour poursuivre ce qu'on considère comme un progrès même si le progrès n'est pas suffisant mais en tout cas continuer à travailler dans ce sens.

Un dernier mot ?

M. Clerc.- Oui, on souhaitait au nom du SNTES et du syndicat UNSA éducation, remercier encore les personnels qui ont préparé les documents notamment pour les sujets qui nous intéressent aujourd'hui, celui de la question de la campagne d'emplois et du budget. Et plus généralement pour faire tourner la boutique, comme on dit, dans des conditions qui ne sont pas beaucoup faciles.

Le Président.- Absolument, ces collègues sont précieuses, elles sont toutes féminines. Je m'associe à vos remerciements.

Merci également à toutes et à tous finalement pour nos échanges qui nous ont élevé un peu au-dessus des contingences bassement budgétaires mais je pense qu'il était important qu'on ait ces discussions.

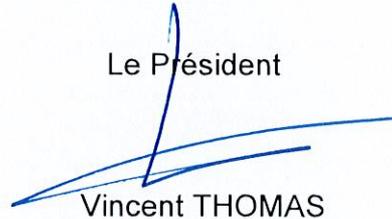
Merci beaucoup, à bientôt, bonne rentrée à toutes et à tous et à vendredi pour ceux qui seront à la conférence de presse.

Bonne fin de journée.

- : - : - : - : - : - : - : -

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17h.

Le Président



Vincent THOMAS